

Global Initiative for
JUSTICE, TRUTH +
RECONCILIATION

CONSTRUIRE UNE COMMUNAUTÉ D'APPRENTISSAGE:

leçons pour une approche holistique et
durable de la justice transitionnelle



International Coalition of
SITES of CONSCIENCE

La Coalition internationale des Sites de conscience

La Coalition internationale des Sites de conscience est le seul réseau mondial voué à transformer les lieux qui préservent le passé en des espaces qui favorisent l'engagement des citoyens. La Coalition reconnaît que le pouvoir des sites de mémoire n'est pas inné ; ce pouvoir doit être activé en tant qu'effort délibéré pour promouvoir les droits humains et l'engagement des citoyens. Cet effort intentionnel de relier le passé au présent, et la mémoire à l'action est la marque de fabrique du mouvement. Regroupant plus de 230 sites de conscience répartis dans 55 pays, la Coalition constitue un véritable réseau qui mobilise chaque année des millions de personnes à travers les leçons de l'histoire pour les inciter à relever les nouveaux défis pour la démocratie et les droits humains. À l'aide de programmes participatifs solides qui rassemblent les gens malgré leurs différences, la Coalition défend le droit de chaque communauté de préserver les lieux de mémoire des luttes pour la démocratie et les droits humains, de parler ouvertement de ces événements passés, et de tirer parti du pouvoir de la mémoire, de son héritage, des arts et de la culture pour établir des sociétés morales qui rêvent et préparent un avenir plus juste et plus humain.

Learn more at www.sitesofconscience.org.

Photo de couverture :

Au Népal, des femmes observent une fresque murale qu'elles ont aidé à peindre, en l'honneur de leurs proches disparus.

(Crédit photo : Réseau national des familles de disparus du Népal)

Sauf indication contraire, toutes les photos ont été prises par la Coalition internationale des sites de conscience.

Conception graphique : Lori J. Dawson

À PROPOS DE CE MANUEL

Le manuel *Construire une communauté d'apprentissage : leçons pour une approche holistique et durable de la justice transitionnelle* présente les enseignements tirés des différents partenariats entre les membres du Groupement de l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR). Chaque chapitre ou section liste les auteurs individuel et institutionnel, qui sont les responsables du projet, tout en reconnaissant la contribution de tous les membres du Groupement et des partenaires locaux du projet. Un conseiller éditorial, spécialiste de la justice transitionnelle et de l'évaluation, a élaboré un cadre et une méthodologie d'évaluation pour chaque chapitre, a guidé les auteurs principaux dans l'identification des enseignements tirés et des recommandations, et a organisé les chapitres afin d'en assurer une lecture facilitée et de la cohérence tout au long du manuel.

À PROPOS DU GROUPEMENT DE L'INITIATIVE MONDIALE POUR LA JUSTICE, LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION (GIJTR)

Sur tous les continents, il y a une demande croissante de justice, de vérité et de réconciliation dans les pays où les séquelles laissées par les graves violations des droits de l'homme assombrissent les transitions politiques. Pour répondre à ce besoin, la Coalition internationale des sites de conscience (CISC) a lancé la nouvelle "Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation" (GIJTR) en août 2014 avec le soutien du Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail du Département d'État des États-Unis. L'objectif du GIJTR est de relever de nouveaux défis dans les pays en conflit ou en transition qui sont confrontés aux séquelles de violations des droits de l'homme passées ou en cours.

Le Groupement GIJTR est composé des neuf organisations partenaires suivantes:

- La Coalition internationale des sites de conscience (ICSC), aux États-Unis (principal partenaire)
- L'American Bar Association Rule of Law Initiative (ABA ROLI), aux États-Unis ;
- L'Asia Justice and Rights (AJAR), en Indonésie ;
- Le Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSV), en Afrique du Sud ;
- Le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam), au Cambodge ;
- La Fondation pour l'application régulière de la loi (DPLF), aux États-Unis ;
- La Fondation d'Anthropologie Judiciaire du Guatemala (Fundación de Antropología Forense de Guatemala - FAFG), au Guatemala ;
- Le Centre de droit humanitaire (HLC), en Serbie ; et
- Le Public International Law & Policy Group (PILPG), aux États-Unis.

En plus de mettre à profit les différents domaines d'expertise des partenaires du Groupement, l'ICSC s'appuie sur les connaissances et les partenariats de longue date de ses 250 et quelques membres répartis dans 55 pays afin de renforcer et élargir le travail du Groupement.

Les partenaires du Groupement, de concert avec les membres du réseau de l'ICSC, élaborent et mettent en œuvre divers programmes d'intervention rapide et à impact élevé, en adoptant des approches réparatrices et rétributives en matière de justice pénale et justice pénale et de responsabilité pour les violations graves des droits de l'Homme. Le Groupement adopte une approche interdisciplinaire à l'égard des questions de justice, de vérité et de responsabilité. Dans l'ensemble, les partenaires du Groupement possèdent une expertise dans les domaines suivants:

- L'établissement de la vérité, la commémoration et d'autres formes de mémoire historique et réconciliation ;
- La documentation des violations des droits de l'homme à des fins de justice transitionnelle ;
- L'analyse médico-légale et les autres initiatives liés aux personnes disparues ;
- La défense des victimes, y compris pour leur droit à l'accès à la justice et leur besoin de soutien psychosocial et pour des activités d'atténuation des traumatismes ;



La Fondation guatémaltèque d'anthropologie médico-légale du Guatemala (FAFG) fait appel à des techniques scientifiques médico-légales pluridisciplinaires pour enquêter sur les circonstances, le lieu et l'identité des personnes disparues, afin de permettre aux victimes et à leurs familles de connaître la vérité, d'aider à obtenir justice et réparation et de renforcer le respect de la légalité.

Crédit photo : FAFG

- L'apport d'une assistance technique aux activistes et aux organisations de la société civile et renforcer leur capacité à promouvoir les processus de justice transitionnelle et à d'y collaborer ;
- Les initiatives de justice réparatrice ;
- L'intégration d'une justice non discriminatoire envers les femmes dans ces processus et dans tous les autres processus de justice transitionnelle.

Compte tenu de la diversité des expériences, des connaissances et des compétences au sein du Groupement et des membres du réseau de l'ICSC, les programmes du Groupement offrent aux pays sortant d'un conflit ou d'un régime répressif une occasion unique de répondre rapidement aux besoins en matière de justice transitionnelle tout en favorisant la participation locale et en renforçant les capacités des partenaires communautaires.



De jeunes enfants lisant un livre, Veal Rinh Village, Cambodge.

La diffusion des connaissances est un outil de lutte contre l'extrême pauvreté. Dans les zones rurales du Cambodge, il y a très peu de distribution de publications imprimées, ce qui rend difficile la diffusion des savoirs essentiels. L'amélioration de l'information et de l'éducation peut aider les habitants à se sortir de l'extrême pauvreté.

Crédit photo : Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam) / Makara Ouch

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	8
--------------------	---

Méthodologie.....	17
-------------------	----

Chapitre 1: INITIATIVE DE DOCUMENTATION SUR LES DROITS DE L'HOMME AU SUD-SOUDAN (HRDI)	19
<i>par Tiffany Sommadossi & Bridget Rutherford, The Public International Law & Policy Group (PILPG)</i>	

Chapitre 2: ÉVALUATION DU FONDS SYRIEN POUR LES SURVIVANTS DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....	37
<i>par Sufiya Bray, Centre d'études sur la violence et la réconciliation (CSVSR)</i>	

Chapitre 3: RENFORCER LES CAPACITÉS LOCALES POUR LA VÉRITÉ, LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION AU SRI LANKA.....	55
<i>par Ereshnee Naidu-Silverman, Coalition internationale des sites de conscience (ICSC) avec un texte de Marte Myhre Tunheim, Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala (FAFG)</i>	

Chapitre 4: ACADÉMIE DE JUSTICE TRANSITIONNELLE DU MOYEN-ORIENT ET DE L'AFRIQUE DU NORD	77
<i>par Sara Bradshaw & Fathi Zabaar, Coalition internationale des sites de conscience (ICSC)</i>	

Chapitre 5: RESPONSABILITÉ CRIMINELLE ET DOCUMENTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	95
<i>par Christopher Dearing & Youk Chhang, Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam)</i>	

Étude de cas : Le centre de documentation du Cambodge
*par Christopher Dearing & Youk Chhang,
Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam)*

**Étude de cas : Documentation du Centre
de droit humanitaire sur l'ex-Yougoslavie**
*par Milica Kostić,
Centre de droit humanitaire (HLC)*

**Étude de cas : La Fondation d'Anthropologie
Judiciaire de la Documentation du Guatemala**
*par Marte Myhre Tunheim, Fredy Peccerelli, & Jo-Marie Burt,
Fondation guatémaltèque d'anthropologie médico-légale (FAFG)*

Chapitre 6: PERSONNES DISPARUES EN COLOMBIE: RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION	119
<i>par Darío Colmenares Millán, Coalition internationale des sites de conscience (ICSC)</i>	

Chapitre 7: LEÇONS TIRÉES DE L'ÉVALUATION DE LA PROGRAMMATION DU GROUPEMENT	137
--	-----

INTRODUCTION

La justice transitionnelle est l'ensemble des initiatives et des processus qui visent à mettre fin à l'impunité, à permettre une réparation pour les victimes de violations graves des droits de l'homme et à rétablir l'État de droit. Malgré une abondance de littérature et d'expériences, surtout depuis les années 1990, il y a un manque de recherches empiriques sur ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans la justice transitionnelle. Toutefois, la collecte de telles preuves est freinée par les différentes interprétations des concepts fondamentaux de "justice", de "vérité" et de "réconciliation". Compte tenu de la récente recrudescence des conflits dans le monde, il est important que les mesures de responsabilisation soient aussi efficaces que possible. La justice transitionnelle devrait notamment permettre aux victimes de s'approprier, entre autres initiatives, le changement des conditions dans lesquelles leurs droits et leur dignité ont été violés. Par conséquent, la justice transitionnelle devrait être une démarche ascendante et contextuelle axée sur la vie, les besoins, les capacités d'action et l'avenir de la population touchée. Comme il n'existe pas de solution universelle, la justice transitionnelle doit adopter une approche holistique qui s'attaque à l'impunité sous de multiples angles et pas seulement sous l'angle de la justice pénale ou de la vérité. Cette approche holistique devrait comprendre différents processus, mesures, et stratégies pour atteindre divers objectifs liés à la responsabilité criminelle, à la vérité, à la commémoration, à la réforme structurelle et à la réconciliation.

Réussir la justice transitionnelle

Malheureusement, la justice transitionnelle ne peut réussir sans se débarrasser des freins qui mettent à mal sa légitimité et son efficacité. Ces principaux obstacles sont notamment l'incapacité de s'attaquer aux violations structurelles, l'internationalisation des interventions, le manque d'inclusion et la diffusion de pratiques exemplaires prescriptives. Il est d'autant plus difficile de surmonter ces obstacles qu'il n'existe pas de données d'évaluation sur les initiatives de justice transitionnelle. Cela rend presque impossible l'amélioration systématique des programmes. Le Groupement de l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité

et la réconciliation (GIJTR), dirigé par la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC), a été créé en 2014 pour concevoir et évaluer des solutions à ces défis.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE DOIT ABORDER LA VIOLENCE STRUCTURELLE.

Il est impossible de mettre fin à l'impunité sans compromettre les structures qui permettent et provoquent les conflits. En fait, la responsabilisation après un conflit est fortement entravée par l'incapacité des initiatives traditionnelles de justice transitionnelle à s'attaquer à la violence structurelle et systémique, et à la discrimination. Au lieu de cela, les mécanismes typiques de justice transitionnelle mettent en avant la violence physique "inhabituelle", ignorant même les inégalités et les exclusions sociales profondément enracinées. Ne pas tenir compte de la violence structurelle "ordinaire", c'est négliger les causes profondes et les priorités des communautés locales. Par exemple, en ce qui concerne les questions de genre, les initiatives de justice transitionnelle tendent à privilégier la violence sexuelle. Cela ne tient pas compte de la dynamique des sexes qui est souvent à l'origine des infractions, y compris la violence sexuelle, ni des autres formes de violence en fonction du sexe, mais non sexuelles que subissent les femmes dans les conflits.

Pour accroître son potentiel et sa pertinence, les actions de justice transitionnelle devraient s'interroger sur les causes profondes et s'efforcer de mettre fin à toutes les formes d'impunité en analysant et en réduisant la vulnérabilité de certaines populations. De cette manière, la justice transitionnelle peut traiter les causes - et



Des membres du Groupement GIJTR assistent à une cérémonie maya en octobre 2016 à Comalapa, une ancienne installation militaire au Guatemala, où la FAFG a retrouvé les restes de 220 victimes.

pas seulement les symptômes - des violations graves des droits de l'homme. L'implication significative des contributions et de la participation locales aux interventions de la justice transitionnelle est un moyen important d'identifier les différentes formes de marginalisation dans une société touchée par un conflit. Cependant, l'internationalisation de nombreuses actions empêche largement la participation locale.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE DOIT ÊTRE PRISE EN CHARGE PAR LA POPULATION LOCALE ET DOIT ÊTRE INCLUSIVE.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la justice transitionnelle, et en particulier le recours aux poursuites pénales et aux commissions de vérité, a beaucoup évolué et s'est internationalisée de plus en plus. L'internationalisation et l'expertise du domaine de la justice transitionnelle confèrent aux acteurs internationaux des rôles extrêmement influents, en particulier dans le lancement des actions. La prédominance dans ce domaine des élites, des acteurs internationaux et des bailleurs de fonds éclipsent les contributions des acteurs locaux et des victimes. Cette internationalisation restreint même les opportunités et les espaces politiques permettant aux populations locales de développer et de mettre en œuvre des interventions de justice transitionnelle en dehors du programme de la communauté internationale, dont le financement provient en grande partie.

Contrairement à de nombreux projets internationaux, les initiatives locales sont étroitement inspirées par et répondent aux besoins locaux, y compris ceux qui concernent les expériences vécues par le plus grand nombre. En outre, la justice transitionnelle qui relève de la responsabilité locale peut situer l'impunité dans le contexte local et national. Par conséquent, pour accroître son efficacité et son impact, les actions de justice transitionnelle devraient être largement inclusives. Il ne suffit pas de consulter la société civile et de gérer les attentes. Les victimes et les communautés affectées doivent plutôt être impliquées dès le début, de la conception jusqu'à la mise en œuvre. Les approches participatives identifient des besoins très variés, ce qui aide à identifier les processus de justice transitionnelle qui répondront le mieux à ces besoins. Cette participation sans exclusion garantit un bilan plus complet, ce qui est essentiel pendant et après la période de transition, en particulier dans les contextes où l'exclusion a été une cause profonde de conflit. En fait, les niveaux et l'importance de la participation des victimes sont une des clés du succès de tout processus de justice transitionnelle.

Il est important de noter que les expériences passées nous ont montré que les initiatives locales, en particulier celles lancées par les victimes, ont souvent plus de succès que les solutions imposées par l'extérieur. Cela s'explique en partie par la capacité d'innovation des populations locales pour trouver des solutions aux défis auxquels est confrontée la justice transitionnelle traditionnelle, comme les poursuites pénales et les commissions de vérité, et sa capacité à combler le vide en matière de responsabilité. Les actions qui se traduisent par de meilleurs bénéfices pour le pays et les communautés viennent de prise en charge locale et cette dernière est également essentielle à la durabilité des programmes.

LA JUSTICE TRANSITIONNELLE DOIT ÊTRE CONTEXTUELLE.

La contextualisation est vitale pour la justice transitionnelle et lorsque les

locaux gèrent les processus, ils apportent leur expertise contextuelle. Cela facilite l'inclusion du contexte, des besoins et de la compréhension de la responsabilisation au niveau local dans les programmes de justice transitionnelle. En particulier, les idées liées à la justice, à la vérité et à la réconciliation sont spécifiques au contexte et leur réalisation exige des efforts de justice transitionnelle pour incorporer les normes et conceptions communautaires de la responsabilité tout en assurant la médiation avec les accords locaux et internationaux.

Par conséquent, les contextes communautaires devraient être pris en compte en plus du contexte national puisqu'il y a souvent un décalage entre les programmes gouvernementaux de justice transitionnelle (lorsqu'ils existent) et les besoins des populations touchées, comme par exemple la fin de l'impunité structurelle. Cela nécessite la reconnaissance de l'interaction entre la responsabilisation et le contexte à différents niveaux de la localisation ; cependant, la justice transitionnelle confond souvent ces deux éléments. Par exemple, en raison de restrictions géographiques et liées au temps, les poursuites pénales traditionnelles et les commissions de vérité sont obligées d'exclure des informations contextuelles importantes. Les conséquences négatives de la décontextualisation de la justice transitionnelle se traduisent par l'incapacité de s'attaquer à l'impunité structurelle et aux causes profondes des conflits.

L'internationalisation et la décontextualisation du domaine du champ de la justice transitionnelle ont nourri les tentatives de normalisation par l'élaboration de matériels techniques et de "meilleures pratiques", qui sont créés par des experts internationaux au détriment des innovations et des apports locaux. En outre, en raison de l'accent mis par la communauté internationale sur les poursuites pénales et les commissions de vérité, en dépit de preuves peu convaincantes concernant leur impact, le recours à des recommandations d'experts peut éclipser d'autres initiatives globales de lutte contre les impunités à plus long terme. Cela étant dit, les comparaisons entre les efforts de justice transitionnelle dans différents pays et différents contextes sont utiles si elles sont situées dans le contexte spécifique en question et appliquées à celui-ci. En outre, les acteurs internationaux ne devraient pas imposer de recommandations, mais participer à l'éducation des communautés locales, en particulier les victimes, sur les outils et les aspects techniques impliqués dans la conception et la mise en œuvre d'interventions globales de justice transitionnelle. Cette approche du partage des connaissances permet une participation, des efforts et une innovation significatifs au niveau local.

LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE JUSTICE TRANSITIONNELLE DOIVENT ÊTRE ÉVALUÉES.

L'évaluation de la justice transitionnelle, qui est un processus à long terme souvent affecté par la violence et l'instabilité, peut s'avérer extrêmement difficile. Cependant, le domaine ne peut pas évoluer sans une réflexion approfondie sur les défis et les voies potentielles à suivre. En l'absence de preuves étayant ou contestant l'impact de mesures spécifiques, le domaine de la justice transitionnelle est caractérisé par des allégations non vérifiées du potentiel de différents mécanismes, en particulier les poursuites et les commissions de

vérité. Qui pis est, les partisans de certaines procédures en vantent les avantages sans preuve, tout en soutenant qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour en prouver ses défauts. Cela met en évidence les qualités et fait abstraction des défauts, ce qui empêche de cerner les lacunes en matière de responsabilisation qui doivent être comblées. Elle met également trop l'accent sur les avantages de certaines mesures par rapport à d'autres au lieu de préconiser une approche holistique afin de récolter les bénéfices de nombreux processus distincts.

Une réflexion rigoureuse sur le succès des initiatives de justice transitionnelle exige un certain degré de consensus sur la terminologie, y compris dans les domaines de la justice, la vérité et la réconciliation, faute de quoi il n'y a pas d'indicateurs mesurables. En fait, la justice, la vérité et la réconciliation demeurent des concepts controversés que l'on pourrait même qualifier de jargon de nos jours et leur compréhension varie selon les communautés, les personnes et les époques. Par conséquent, une approche contextuelle qui utilise les définitions des communautés touchées garantit que les programmes de justice transitionnelle visent à l'atteinte de la justice, de la vérité et de la réconciliation souhaitées par les populations locales au lieu d'imposer des conceptions internationalisées et expertisées qui pourraient ne pas trouver écho auprès des parties prenantes visées.

Bâtir une communauté d'apprentissage holistique de la justice transitionnelle

La conception internationale actuelle de la justice transitionnelle est axée sur les buts et met l'accent sur les fins plutôt que sur les moyens et sur la normalisation plutôt que sur l'innovation locale. Cependant, la justice, la vérité et la réconciliation, qui sont les objectifs généraux de la justice transitionnelle, ne peuvent être atteints par aucune initiative ou stratégie particulière. En plus d'utiliser une approche holistique pour la conception et la mise en œuvre des projets, les concepts de justice, de vérité et de réconciliation doivent être débattus, acceptés et définis par les communautés en fonction de leur compréhension contextuelle. L'approche du Groupement en matière de justice transitionnelle à savoir une approche holistique, interdisciplinaire, prise en charge localement et adaptée au contexte - est centrée sur les besoins locaux et soutient les initiatives locales afin de favoriser la justice, la vérité et la réconciliation. En travaillant au niveau local, le Groupement évite d'imposer sa conception de la justice transitionnelle et des notions connexes de justice, de vérité et de réconciliation.

Le Groupement adopte un système de suivi et d'évaluation (M&E) basé sur les résultats pour identifier les éléments spécifiques qui conduisent à des changements positifs. Par conséquent, afin de faire progresser les programmes novateurs et de partager les enseignements tirés, ce manuel évalue qualitativement les réussites et les défis auxquels sont confrontés les programmes du Groupement dans quatre contextes : le Sud-Soudan, la Syrie, le Sri Lanka et la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). Le Groupement espère que son évaluation contribuera à l'obtention des données probantes nécessaires



Des participants à un atelier de prévention de la violence du Groupement GIJTR en Guinée en mai 2017.

pour comprendre l'impact des interventions en matière de justice transitionnelle, y compris de comprendre pourquoi et de quelles manières certaines mesures, certains processus et certaines méthodologies ont été plus efficaces que d'autres dans des contextes différents. Cela peut fournir des connaissances de base aux sociétés civiles, aux professionnels, aux gouvernements et à d'autres bailleurs de fonds intéressés par le lancement de programmes de justice transitionnelle ou par l'appui des initiatives existantes.

Au Sud-Soudan, le Groupement a fourni un appui interdisciplinaire à une initiative locale de documentation sur les droits de l'homme (**chapitre 1**). Le Groupement a mis sur pied une coalition dirigée localement et en a préparé les membres à documenter les violations des droits de l'homme dans le cadre d'une série de processus de justice transitionnelle, comprenant la responsabilité pénale, la vérité, la commémoration et les initiatives de réconciliation. Les enseignements tirés du projet s'appliquent à d'autres conflits multiethniques continus et très instables qui requièrent une documentation locale. Pour améliorer la fourniture des services, le Groupement a adopté une approche inter et multidisciplinaire pour évaluer les besoins des victimes syriennes et des prestataires de services (**chapitre 2**). Le Groupement a engagé des partenaires locaux pour évaluer les besoins en documentation psychosociale, médicale, juridique et relative aux droits de l'homme en vue de jeter les bases d'un réseau de références parmi les prestataires de services et de réparations pour les Syriens. Il fournit des

enseignements sur la collaboration avec la société civile locale pour mener une évaluation des besoins concernant une situation de conflit actif et intense. Au Sri Lanka, le Groupement a appliqué sa méthodologie participative et inclusive à l'évaluation des besoins et aux ateliers de renforcement des capacités avec la société civile et les acteurs gouvernementaux (**chapitre 3**). Le projet comprenait une évaluation exhaustive et inclusive des besoins et des ateliers de renforcement des capacités pour la société civile et les acteurs gouvernementaux. Les activités du projet ont abouti à la mise en place d'un mécanisme local - associant des représentants de différents groupes ethniques, des religions et des régions - pour coordonner les efforts locaux de justice transitionnelle et de réconciliation. Ses enseignements visent les pays sortant d'un conflit dans lesquels prévalent les violations des droits de l'homme, l'impunité et la méfiance à l'égard du gouvernement. Enfin, dans la région MENA, le Groupement a encouragé un réseau régional de partage des connaissances et soutenu les innovations locales par le biais de subventions secondaires (**chapitre 4**). Ce réseau au niveau de la région MENA est le fruit d'une école interdisciplinaire holistique qui a formé les acteurs locaux à la théorie et à la pratique de la justice transitionnelle afin de renforcer les capacités de la participation communautaire à contribuer et à développer des programmes. Le projet et ses enseignements sont novateurs et reposent sur l'utilisation de méthodes holistiques et interdisciplinaires pour renforcer les capacités des acteurs locaux dans une région en conflit.

En plus des quatre chapitres évaluatifs et des enseignements tirés, le Groupement formule d'autres recommandations dans deux chapitres descriptifs. Compte tenu de l'utilisation croissante de la documentation relative aux droits de l'homme dans les poursuites pénales, y compris dans les situations susmentionnées, le manuel décrit le travail de documentation des organisations de la société civile au Cambodge, en ex-Yougoslavie et au Guatemala et leur contribution à la responsabilité pénale (**chapitre 5**). Les trois organisations locales de la société civile recommandent que la documentation soit objective, impartiale et institutionnalisée tout en s'appuyant sur le consentement éclairé et des procédures de vérification rigoureuses. Leurs enseignements soulignent également l'importance du renforcement des capacités des victimes et de leurs familles, de tenir compte de leurs besoins et de leurs désirs et d'apporter des changements à l'aide de documents et de preuves. Enfin, le manuel présente un résumé d'une évaluation détaillée des besoins en Colombie sous la forme d'une étude de cas illustrant la capacité du Groupement à détecter de nombreux besoins locaux dans une situation complexe et avec des ressources limitées (**chapitre 6**). Le Groupement a procédé à l'évaluation entre juin et août 2016 dans le contexte des négociations de paix et s'est efforcé de comprendre les besoins et les attentes du processus de justice transitionnelle dirigé par le gouvernement.

Les différents projets du Groupement s'appuient tous sur des approches holistiques, interdisciplinaires et multidisciplinaires qui donnent la priorité aux besoins locaux et aux innovations afin de permettre à la justice transitionnelle, prise en charge localement, inclusive et adaptée au contexte local de surmonter les difficultés rencontrées par les mesures traditionnelles pour mettre fin à l'impunité. À la fin, le manuel fait le lien entre les enseignements tirés à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des interventions de justice transitionnelle. Tout en reconnaissant qu'il n'y a pas de solutions magiques, ce type de partage de



Une femme visitant une exposition de photographies en juillet 2016 dans la région MENA - l'un des projets de plaidoyer communautaire soutenus par le Groupement GIJTR.

connaissances et d'apprentissages possède un potentiel élevé pour améliorer la lutte contre l'impunité. En particulier, il contribue à une communauté d'apprentissage internationale qui veille à ce que les personnes les plus touchées par les conflits puissent prendre des décisions sur leur avenir et ressentir les avantages tangibles de la justice transitionnelle dans leur vie quotidienne.

* Bibliographie choisie :

- Hugo Van Der Merwe et al. Eds., *ASSESSING THE IMPACT OF TRANSITIONAL JUSTICE: CHALLENGES FOR EMPIRICAL RESEARCH* (2009).
- Vasuki Nesiah, *Transitional Justice Practice: Looking Back, Moving Forward*, IMPUNITY WATCH (May 2016).
- Simon Robins, *Mapping a Future for Transitional Justice by Learning from Its Past*, 9 *INTERNATIONAL JOURNAL OF TRANSITIONAL JUSTICE* 181 (2015).
- Juan E. Méndez, *Victims As Protagonists In Transitional Justice*, 10 *INTERNATIONAL JOURNAL OF TRANSITIONAL JUSTICE* 1 (2016).
- Paul Gready & Simon Robins, *From Transitional to Transformative Justice: A New Agenda for Practice*, 8 *INTERNATIONAL JOURNAL OF TRANSITIONAL JUSTICE* 339 (2014).
- David Mendeloff, *Truth-Seeking, Truth-Telling, and Postconflict Peacebuilding: Curb the Enthusiasm?*, 6 *INTERNATIONAL STUDIES REVIEW* 355 (2004).
- Rama Mani, *Rebuilding an Inclusive Political Community After War*, 36 *Security Dialogue* 511 (2005).



Un atelier de cartographie corporelle organisé en août 2017 et dirigé par le Groupement GIJTR pour 20 survivantes de la violence au Sri Lanka.

MÉTHODOLOGIE

Les quatre chapitres d'évaluation sont basés sur les auto-évaluations du projet menées par le partenaire principal du Groupement. Il s'agit d'évaluations qualitatives du projet dans son ensemble et des activités individuelles, généralement basées sur les retours d'informations des participants et des partenaires locaux ainsi que sur l'évaluation interne des partenaires du Groupement. L'évaluation utilise les critères du Comité d'aide au développement (DAC) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour évaluer les activités de consolidation de la paix dans les situations de conflit et de fragilité. Les critères sont:

- **La pertinence.** Ce critère évalue la mesure dans laquelle le projet a répondu aux besoins des parties prenantes locales.
- **L'efficacité.** Ce critère évalue la mesure dans laquelle le projet a atteint ou est susceptible d'atteindre ses objectifs et ses buts.
- **L'impact.** Ce critère évalue les effets directs et indirects plus larges du projet.
- **La durabilité.** Ce critère évalue la mesure dans laquelle les effets positifs du projet se prolongeront dans le temps.
- **L'efficience.** Ce critère évalue l'utilisation économique des ressources pour atteindre les résultats du projet.
- **La cohérence.** Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure les activités du projet sont conformes à celles d'autres projets similaires.
- **La coordination.** Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le projet a coexisté avec d'autres projets de même nature sans les reproduire.

Le Groupement espère que l'évaluation et les enseignements tirés contribueront à l'élaboration de solutions novatrices en matière de justice transitionnelle. De cette manière, le Groupement a l'intention d'améliorer les modèles existants qui ont été élaborés il y a plus de deux décennies et de combler leurs lacunes en matière de responsabilisation afin de mieux répondre aux besoins plus larges des victimes d'aujourd'hui.



Une école sur le site Protections of Civils (POC) de la Mission des Nations Unies au Sud-Soudan (UNMISS), située à Juba, où des enfants de tous âges suivent des cours primaires d'anglais, de sciences, de mathématiques, de sciences sociales et d'histoire. Selon l'USAID, le Sud-Soudan a la plus forte proportion d'enfants non scolarisés au monde.

Crédit photo : ONU Photo / JC McIlwaine / Août 2014

https://www.flickr.com/photos/un_photo/15251145855/in/photolist-peqeXv-peqf6B-peG7oz-oxjHL2-peG7B-oXbU92-ptAiCL-q7GmWV-r4pwcG-r2c8E7-r4urR-r4uqoR-qLUtxy-qLUt6w-qM4BBR
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/legalcode>

CHAPITRE 1: INITIATIVE DE DOCUMENTATION SUR LES DROITS DE L'HOMME AU SUD-SOUDAN

Situation au Sud-Soudan

Le 9 juillet 2011, le Sud-Soudan a obtenu son indépendance du Soudan après un référendum en faveur de la sécession et est devenu le pays le plus jeune du monde. En décembre 2013, les tensions entre le président Salva Kiir et son vice-président Riek Machar ont dégénéré en violence. Cette violence s'est rapidement répandue dans tout Djouba et est à la base du conflit armé interne qui sévit actuellement dans le Sud-Soudan. Les alliances politiques et l'ethnicité ont toutes les deux alimenté le conflit en cours, les partisans de Kiir (représentant de l'ethnie Dinka) s'alignant avec le Mouvement populaire de libération du Soudan/Armée populaire de libération du Soudan (SPLM/SPLA) et les partisans de Machar (qui est Nuer) s'alignant avec le SPLM dans l'opposition (SPLM-IO). Historiquement, le conflit a toujours été motivé par des considérations politiques, mais il y a eu récemment une augmentation du nombre d'individus ciblés sur la base de leur appartenance ethnique, notamment à travers des discours de haine, qui s'est manifestée par des discours de haine, des incitations à la violence et des attaques physiques - autant de facteurs qui ont également fait courir au Sud-Soudan le risque d'un génocide. Toutes les parties du conflit ont violé le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire et, en février 2017, plus de 1,5 million de Sud-Soudanais étaient réfugiés à l'étranger et 1,8 million de Sud-Soudanais, dont la plupart sont des femmes et des enfants, ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays.



Partie d'une carte corporelle dessinée par un survivant de la guerre civile au Sud Soudan lors d'un atelier du Consortium GIJTR en Ouganda en novembre 2016.

En août 2015, es parties du conflit ont signé un accord de paix, l'Accord sur le règlement du conflit en République du Sud-Soudan. Cet

accord demande au Gouvernement de transition d'unité nationale de créer à la fois la Commission pour la vérité, la réconciliation et la guérison et l'Autorité d'indemnisation et de réparation. Il confère également à la Commission de l'Union africaine la responsabilité principale de la création de la Cour hybride pour le Sud-Soudan. Toutefois, aucune de ces mesures n'a été mise en œuvre en juin 2017. Compte tenu du recul du gouvernement, l'avenir de la justice transitionnelle au Sud-Soudan est de plus en plus incertain.

Aperçu de l'appui du Groupement à l'Initiative de documentation sur les droits de l'homme

Quatre partenaires du Groupement - la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC), le Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSV), le Humanitarian Law Center (HLC) et le Public International Law & Policy Group (PILPG) - ont mis l'accent sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile du Sud-Soudan (OSC) à documenter les violations des droits de l'homme de diverses manières, notamment en établissant et en soutenant l'Initiative de documentation sur les droits de l'homme (HRDI). Le HRDI était une coalition dirigée localement par plusieurs OSC du Sud-Soudan qui documentait les violations des droits de l'homme. Le HRDI a également entrepris des interventions complémentaires, telles que des activités de réconciliation et de vérité, et des formations psychosociales.

En raison de la nature dynamique de la situation, les partenaires du Groupement ont adopté une approche adaptative pour anticiper les changements nécessaires dans les programmes. Avant le début du projet, le Groupement a mené une évaluation des besoins avec les OSC du Sud-Soudan afin de déterminer la meilleure façon d'appuyer leurs actions en matière de justice transitionnelle. Le projet qui a suivi a été divisé en trois phases visant à sensibiliser davantage le public à la justice transitionnelle et à l'appuyer. La phase a vu la réunion des OSC du Sud-Soudan pour développer la structure de l'HRDI, le choix d'un lieu sûr pour stocker les informations collectées et la définition des procédures d'entretien. Au début de la phase I, les partenaires du Groupement ont consulté plusieurs représentants d'OSC du Sud-Soudan au sujet des actions de documentation en cours, des défis de la documentation et de leurs besoins et souhaits en matière de justice transitionnelle¹. Ces informations ont aidé les partenaires du Groupement à concevoir des ateliers et des formations sur mesure pour mieux répondre aux besoins et aux objectifs de leurs partenaires du Sud-Soudan. Au cours de la phase II, les partenaires du Groupement ont renforcé la capacité du HRDI à documenter les violations des droits de la personne ; ils ont travaillé avec le HRDI pour mettre en œuvre les décisions prises au cours de la phase I ; ils ont formé des documentalistes aux soins auto-administrés et aux besoins psychosociaux des personnes interrogées ; et ils ont aidé le HRDI à élaborer des initiatives communautaires d'établissement de la vérité et de réconciliation, telles un programme d'échange au Cambodge pour certains membres du HRDI. Les activités de la phase III ont vu le soutien du programme HRDI en formant des documentalistes pour qu'ils deviennent formateurs à leur tour, en fournissant une assistance aux actions

de documentation, en répondant aux besoins psychosociaux et en facilitant les discussions sur l'utilisation de la documentation pour promouvoir la justice transitionnelle et la réconciliation au Sud-Soudan.

Évaluation de l'appui du Groupement à l'HRDI

Une évaluation et un débat du projet du Groupement visant à appuyer le HRDI sont instructifs parce qu'ils s'appliquent à d'autres conflits très instables, continus et multiethniques dans lesquels il y a un besoin urgent d'actions de documentation sur les droits de l'homme menées localement. Cette évaluation est fondée sur les commentaires de plus d'une douzaine de sondages en sortie de formation et d'entretien menés par les membres du HRDI. Cette évaluation comprend des recommandations fondées sur les réussites et les enseignements tirés du projet. Il est important de souligner qu'étant donné que les objectifs de ce projet sont à long terme et qu'aucune mesure de justice transitionnelle n'ayant encore été mise en œuvre, l'impact plus large du projet sur la justice transitionnelle au Sud-Soudan n'est pas encore clairement défini.

ÉTABLIR UNE COALITION DIRIGÉE PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR DOCUMENTER LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Les partenaires du Groupement ont réussi à mettre en place un projet local axé sur la documentation par des documentalistes du Sud-Soudan. L'une des premières décisions prises par l'HRDI a été qu'un comité directeur et un secrétariat dirigeraient l'Initiative et faciliteraient la mise en œuvre d'une feuille de route² documentaire sur les droits de la personne. En janvier 2016, l'HRDI, en consultation avec les partenaires du Groupement, la Mission de l'ONU au Sud-Soudan (MINUSS) et la Commission des droits de l'homme du Sud-Soudan, a élaboré la feuille de route comme cadre pour harmoniser leurs actions de documentation et pour coordonner leurs capacités et leurs ressources. Tous les membres du HRDI étant Sud-soudanais, l'ensemble du processus de documentation - de la collecte initiale des déclarations à leur stockage dans une base de données centrale - appartenait à la communauté locale. Par le biais de l'HRDI, les OSC du Sud-Soudan ont accru leur capacité à partager des ressources, à coordonner les actions de documentation et à amplifier leur plaidoyer. Cette approche a convaincu les Nations Unies et d'autres acteurs internationaux souhaitant établir un partenariat avec l'HRDI. Ce dernier s'est

“[Les réunions facilitées pour le HRDI ont aidé] à établir la confiance entre nous, bien que dans la plupart des cas, les problèmes qui se posent sont uniquement des questions de méfiance au sein de la société civile du Sud-Soudan.”

— Un représentant d'un membre du HRDI

également associé à des objectifs clés de plaider pour débattre de l'utilisation de la documentation recueillie pour faire progresser la justice transitionnelle au Sud-Soudan.

Avant la naissance de l'HRDI, les OSC locales ne coordonnaient pas leur documentation. Les OSC travaillaient plutôt de manière indépendante, en partie à cause de la méfiance considérable qui règne dans le paysage de la société civile du Sud-Soudan. Cette tension découle de la concurrence pour obtenir un financement limité et des préoccupations liées à l'infiltration et la surveillance des OSC et de leurs activités par le gouvernement. Par conséquent, afin de promouvoir le développement de la confiance, les partenaires du Groupement ont réuni des représentants de différentes OSC opérant au Sud-Soudan et dans la région pour établir l'HRDI. Cela a commencé avec le premier atelier de documentation sur les droits de l'homme organisé par le Groupement en mai 2015.

Alors que l'atelier de mai 2015 et les autres ateliers dirigés par le Groupement ont convaincu les OSC de l'importance de la collaboration, un climat de méfiance, marqué par des tensions s'est maintenu. Par exemple, la création du Secrétariat a été retardée en partie parce que de nombreux membres du HRDI sont restés réticents à l'idée de partager leur documentation de peur qu'elle ne soit divulguée. La violence et la surveillance accrue exercée par le gouvernement sur les OSC du Sud-Soudan dans le pays et la région ont exacerbé ces inquiétudes. La détérioration de la situation sécuritaire a également entravé la capacité des OSC du Sud-Soudan à collecter des fonds. Dans ce contexte, en mai 2017, un groupe de documentalistes expérimentés a participé à un programme de formation de formateurs pour les préparer à enseigner aux nouveaux documentalistes la façon de mener des missions de documentation et d'assurer la pérennité du HRDI.

COORDINATION DE L'EXPERTISE DES PARTENAIRES POUR LES ACTIVITÉS DU PROJET

Le projet s'est appuyé sur les compétences et les expériences spécifiques de chaque partenaire du Groupement afin d'offrir aux participants une vision holistique et globale de la justice transitionnelle. Afin d'assurer une utilisation efficace des ressources, les partenaires ont coordonné de manière cohérente le contenu des formations et l'assistance technique fournie au HRDI.

Les partenaires du Groupement possèdent une expertise renforcée en ce qui concerne l'initiation des actions de documentation, la tenue de bases de données documentaires centralisées et coordonnées et l'intégration de la documentation recueillie par les OSC aux actions de justice transitionnelle, y compris les initiatives de commémoration, les commissions vérité et les cours et tribunaux internationaux et hybrides. Les partenaires du Groupement ont intégré leurs diverses compétences et expériences dans les formations, ce qui leur a permis de répondre aux besoins de l'HRDI de manière interdisciplinaire. Par exemple, lors des formations documentaires animées par le PILPG et le HLC, le CSVR a tenu des sessions sur les méthodes de prise en charge psychosociale à utiliser lors des missions documentaires.



Des membres de l'Initiative de documentation sur les droits de l'homme du Sud-Soudan ont visité Youth For Peace, un site de conscience au Cambodge, lors d'un échange organisé par le Consortium GIJTR en 2016.

En outre, les partenaires du Groupement ont activement coordonné leurs activités et leurs plans de mise en œuvre envisagés, ce qui a renforcé la cohérence et la pertinence du projet. Par exemple, le PILPG a mis à profit son expérience en matière d'appui technique pour la création de bases de données en Irak et en Syrie, tandis que le HLC a utilisé son expérience dans la création et la gestion d'une base de données dans l'ex-Yougoslavie pour aider le HRDI en ce qui concerne sa base de données centralisée de documentation.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DES DOCUMENTALISTES LOCAUX À INTERVIEWER LES VICTIMES ET LES TÉMOINS

Les partenaires du Groupement ont renforcé la capacité de documentation du HRDI en organisant des formations intensives et des simulations sur l'entretien des victimes et des témoins, en complétant l'outil d'entretien normalisé et en évaluant les besoins psychosociaux. Les partenaires du Groupement, aidés par le personnel local du PILPG, ont puisé dans les expériences internationales et régionales pour élaborer un programme de formation adapté aux documentalistes. Le HRDI avait déjà les contacts nécessaires au sein des communautés cibles et les formations du Groupement leur ont donné les outils nécessaires pour documenter efficacement les violations des droits de l'homme.

Les documentalistes formés par le Groupement ont reconnu que les formations et les simulations avaient permis d'améliorer leurs compétences pour interroger les victimes, les témoins et d'autres personnes dont les histoires devraient être enregistrées. Ils ont exprimé une amélioration significative de leur capacité à mener des entretiens narratifs avec les victimes d'un large éventail de violations des droits de l'homme, y compris les massacres massifs et ciblés, la violence sexuelle et sexiste, les disparitions et la destruction de biens. Les partenaires du Groupement ont évalué les progrès des documentalistes à la suite des



Un survivant des Khmers rouges parle de son expérience avec des membres de l'Initiative de documentation sur les droits de l'homme du Sud-Soudan au Cambodge en 2016.

simulations et leur ont fait part de leurs commentaires. Les documentalistes ont trouvé que l'approche d'apprentissage par l'expérience était extrêmement utile pour se préparer au travail sur le terrain.

Après une formation dirigée par un Groupement, les documentalistes ont effectué leurs missions pilotes dans plusieurs endroits du Sud-Soudan en juin 2016. Pendant plusieurs jours, les documentalistes formés par le Groupement ont recueilli des centaines de déclarations sous forme narrative, ce qui n'avait jamais été fait auparavant par les OSC locales ; des sondages avaient été utilisés à la place. Le HRDI a utilisé un outil d'entretien qui permettait des entretiens semi-structurés, ce qui autorisait une liberté

narrative tout en assurant la cohérence des types d'information recueillis, comme les types de violations, les lieux des violations et les descriptions des auteurs. Cela a permis aux documentalistes de normaliser facilement l'information contenue dans la base de données du HRDI et d'analyser une grande quantité d'information. La méthodologie exigeait également que les documentalistes du HRDI obtiennent un consentement éclairé et mènent les entretiens de façon objective. La cohérence et la normalisation aideront à intégrer la documentation dans les mécanismes transitoires judiciaires et non judiciaires.

Le succès des documentalistes du Sud-Soudan dans la collecte de récits au cours des missions de documentation - en particulier par opposition aux difficultés rencontrées par les documentalistes internationaux - démontre la nécessité de former et de soutenir les documentalistes locaux qui ont la confiance des communautés et ne sont pas considérés comme des étrangers. Pour déterminer comment améliorer les formations, le PILPG a évalué l'information recueillie au cours des missions pilotes et a fourni un retour d'information individualisé aux documentalistes. Dans le cadre du processus d'examen, les partenaires du Groupement ont également identifié des documentalistes remarquables à qui donner la priorité en donnant leur appui, compte tenu des ressources financières limitées. Après les missions pilotes, d'autres missions de documentation ont été menées au Sud-Soudan et dans la région.

Il est important de noter que les partenaires du Groupement ont encouragé la parité des sexes dans les missions de documentation. Étant donné que de

“Lorsqu'on est formé à la documentation et qu'on n'a pas les compétences nécessaires en assistance, il y aura un danger dans le sens où l'intervieweur s'effondre en raison du niveau de stress post-traumatique de la personne interrogée ou parce que cette dernière a l'impression que les souvenirs sont encore frais dans son esprit et qu'elle ne veut pas en parler.”

— Un représentant d'un membre du HRDI

nombreuses victimes et témoins sont des femmes et des filles, la parité entre les sexes a permis aux équipes de documentation de mieux documenter les préjudices subis, notamment le viol et d'autres formes de violence sexiste. Les participants aux missions pilotes ont indiqué que de nombreuses victimes de violences sexuelles et sexistes se sont senties à l'aise pour parler de leurs expériences uniquement en présence de femmes documentalistes.

FORMATION DE DOCUMENTALISTES LOCAUX POUR GÉRER LES TRAUMATISMES ET LES BESOINS PSYCHOSOCIAUX

De nombreux documentalistes du Sud-Soudan sont exposés à un risque élevé de vivre de nouveaux traumatismes parce qu'ils sont aussi des victimes de traumatismes qui travaillent dans des environnements où se trouvent beaucoup de preuves de violations des droits de l'homme. Par conséquent, pour réduire au minimum la réapparition des traumatismes chez les documentalistes et les personnes interrogées, il était absolument nécessaire d'améliorer la compréhension des documentalistes des soins personnels et de la sensibilité à la situation des victimes. Pour y remédier, le CSVR a donné des instructions aux documentalistes sur les soins personnels, l'orientation, l'écoute et la maîtrise de leurs réactions émotionnelles aux traumatismes des autres. Étant donné les traumatismes des documentalistes, ils étaient particulièrement réceptifs aux techniques d'apprentissage qui leur permettaient de gérer leur propre traumatisme après l'entretien.

Au cours du projet, le Groupement s'est efforcé de mettre l'accent sur une approche globale qui aborde le traumatisme et la guérison aux niveaux personnel, communautaire et national. Dans le cadre de cette formation, les partenaires du Groupement ont enseigné aux documentalistes l'importance d'expliquer aux victimes que le partage d'expériences personnelles peut être cathartique, ce qui les a aidées à gagner la confiance des victimes. Par exemple, avant que les documentalistes ne s'adressent à des individus dans un même lieu, les chefs religieux avaient vanté la nécessité d'une guérison personnelle et nationale et avaient expliqué comment la documentation servait ces fins. Après avoir entendu de

“La formation m’a vraiment permis de mieux comprendre les mesures de sécurité lors du processus de documentation dans les communautés les plus instables et les plus diverses du Sud-Soudan. Non seulement cela a facilité le processus de documentation sur les droits de la personne, mais cela a aussi atténué les menaces à la sécurité qui auraient existé si cela n’avait pas été de la formation.”

— Un représentant d'un membre du HRDI



L'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation a organisé une formation d'une semaine à l'intention de douze survivants de la guerre civile au Sud-Soudan sur la « cartographie corporelle » - une technique dans laquelle on raconte des récits de traumatismes vécus à travers un dessin grandeur nature de son corps. L'atelier a eu lieu en Ouganda en novembre 2016.



tels sermons, les victimes et les témoins se sont adressés plus volontiers aux documentalistes pour raconter leur histoire alors qu'avant le sermon, ils n'étaient pas disposés à le faire.

RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES DOCUMENTALISTES LOCAUX ET CONSERVER LES RÉCITS RECUEILLIS

En raison de la violence généralisée et de la surveillance du gouvernement, il était très dangereux pour les documentalistes locaux du Sud-Soudan de transporter ou de stocker physiquement des déclarations et d'autres éléments de preuve. En raison de la surveillance, des raids et des perquisitions à la frontière effectués par le gouvernement, ainsi que de la présence continue de toutes les parties au conflit dans la région, les documentalistes préféraient le stockage numérique au stockage physique. Par conséquent, les partenaires du Groupement ont fourni aux documentalistes un stockage numérique provisoire sécurisé jusqu'à ce que la base de données documentaires du HRDI soit finalisée. Les partenaires du Groupement ont également formé le HRDI sur la sécurité physique et numérique.

De plus, les partenaires du Groupement ont coordonné leurs différents domaines d'expertise pour aider à établir la base de données centralisée de documentation et former les documentalistes à son utilisation. Le PILPG a collaboré avec le HRDI pour sélectionner et personnaliser une base de données gratuite et à code source ouvert dans laquelle le HRDI pourrait stocker en toute sécurité sa documentation sur les droits de l'homme. Le Groupement a identifié et choisi une autre organisation non gouvernementale internationale pour l'aider à concevoir la base de données afin de répondre aux besoins et à la méthodologie du HRDI.

Après avoir finalisé la base de données en avril 2017, chaque OSC a téléchargé l'information recueillie dans la base de données centralisée. En raison des préoccupations concernant le partage de la documentation dans un environnement peu sûr et empreint de méfiance, chaque OSC ne peut accéder qu'à sa documentation respective et ne peut pas consulter la documentation des autres OSC. Pendant que la base de données était en cours de finalisation, les OSC ont stocké la documentation recueillie dans un autre endroit sécurisé en ligne.

Notamment, la base de données du HRDI permet également au programme d'effectuer une analyse des données narratives recueillies. Cette fonction d'analyse peut être utilisée pour créer des cartes décrivant les lieux des violations des droits de l'homme et pour compiler rapidement des informations sur des événements spécifiques, des types de violations et des auteurs spécifiques.

RECUEILLIR ET COMMÉMORER LES HISTOIRES ORALES COMME MOYEN DE RÉCONCILIATION

En plus de vouloir que la documentation soutienne les processus de responsabilité criminelle, le HRDI valorise les formes non judiciaires de justice afin de faciliter la guérison individuelle et communautaire. Par conséquent, les partenaires du Groupement ont formé des documentalistes à la collecte d'histoires orales, qui sont des récits de vie souvent plus complets que les preuves de violations des droits humains. La commémoration des récits permet de préserver l'histoire et peut fournir une forme de justice à ceux dont les

affaires ne font pas l'objet, pour diverses raisons, de poursuites criminelles. Une telle approche holistique est nécessaire pour tenir compte de l'incapacité des tribunaux à procurer une réparation à toutes les victimes après les atrocités commises. Les initiatives de commémoration peuvent aussi favoriser la réconciliation communautaire en créant un forum où tous les membres de la société peuvent partager leurs histoires.

De plus, la méthodologie du Groupement pour recueillir les histoires orales consistait à enquêter sur l'histoire et la culture tout en encourageant la participation de la communauté dans le but de réduire les tensions entre les groupes. Les partenaires du Groupement ont souligné comment cette approche pourrait rapprocher les communautés pendant le programme d'échange du HRDI au Cambodge, où les OSC ont donné des exemples d'intégration de l'histoire pré-conflit et du génocide dans les initiatives de commémoration et d'éducation. Les OSC cambodgiennes ont également échangé des bonnes pratiques pour la collecte et le stockage d'histoires orales, l'élaboration d'archives et de programmes publics qui utilisent la documentation recueillie et la sensibilisation communautaire dans les régions éloignées. Les histoires orales étant un important vecteur de mémoire collective pour la population du Sud-Soudan, elles peuvent être utilisées pour sensibiliser le public aux revendications et aux



Les dossiers papier sont placés sur des étagères en attendant d'être numérisés aux Archives de la Police nationale à Guatemala City en octobre 2016.

“La formation m’a montré que, malgré le conflit en cours au Sud-Soudan, un effort concerté peut encore éviter cette situation - et le processus doit être graduel pour décourager des atrocités futures - et que les acteurs non étatiques ont un plus grand rôle à jouer pour obtenir justice [pour] les victimes de violations des droits de l’homme

— Un représentant d’un membre du HRDI

problèmes liés au conflit.

L'ICSC a organisé un atelier de cartographie corporelle dans la région, autre moyen de commémorer les histoires. Ces ateliers, ainsi que l'exercice "fleuve de la vie" du CSVR, ont illustré les flambées de violence au Soudan (y compris dans le territoire qui est aujourd'hui le Sud-Soudan) survenues à peu près tous les dix ans depuis l'indépendance du Soudan en 1956³. Les participants ont compris que la cartographie corporelle était un outil précieux et non traditionnel pour la guérison et le plaidoyer. Par exemple, l'affichage de cartes corporelles pourrait favoriser le dialogue entre les membres de la communauté et relier les représentations des cartes corporelles à des récits collectifs qui pourraient être absents des comptes rendus officiels du conflit, ce qui permettrait de mesurer la satisfaction et l'identification des victimes. En raison de la violence et de l'insécurité persistantes au Sud-Soudan, les projets d'affichage des cartes corporelles dans le but de susciter des conversations sur les questions de paix, de justice et de réconciliation ont été retardés.

PROMOUVOIR DES RÉCITS DE CONFLIT INCLUSIFS ET MULTIPERSPECTIVES

Au cours d'une évaluation des besoins en matière de commémoration réalisée en mars 2016 auprès des victimes, des témoins et des membres de la société civile du Sud-Soudan, les partenaires du Groupement ont appris que la ligne de démarcation entre la victime et l'auteur est floue dans le Sud-Soudan parce que les auteurs eux-mêmes sont ou deviennent souvent des victimes. Étant donné que les processus non judiciaires, y compris les initiatives d'éducation et de réconciliation, tirent profit des récits des auteurs, en particulier de ceux qui ont également été victimes, la collecte de leurs récits contribue à une justice transitionnelle plus complète.

Au cours du programme d'échange au Cambodge, des personnes de plusieurs organisations membres de HRDI ont rencontré des OSC cambodgiennes qui ont enregistré des récits d'auteurs de niveau peu élevé afin de s'assurer que l'histoire du conflit était plus approfondie. Les participants ont pris connaissance de l'importance de recueillir les récits des auteurs, notamment pour mieux comprendre les facteurs sous-jacents du conflit, par exemple les motivations des individus à commettre des violations. Cela a contribué à l'accent mis par le HRDI sur la collecte inclusive de récits de victimes, de témoins et d'auteurs (dont bon nombre ont affirmé être eux-mêmes des victimes) dans le cadre de l'élaboration d'un compte rendu exhaustif qui reconnaît les différents souvenirs et récits, même s'ils s'opposent. Toutefois, il a été très difficile de faire en sorte que les auteurs de ces actes acceptent de parler aux documentalistes, car tant la forme de la future justice transitionnelle que la manière dont elle sera appliquée à ses auteurs demeurent imprécises et indéterminées. Par exemple, les auteurs peuvent se méfier des déclarations qui pourraient être utilisées contre eux par les mécanismes de justice transitionnelle. Par conséquent, les récits recueillis ne comprenaient pas d'aveux de la part d'auteurs de bas niveau, mais le HRDI a recueilli des récits de la part d'auteurs qui se sont identifiés comme victimes ou témoins de violations des droits de l'homme.

DÉVELOPPEMENT D'UN CENTRE D'ARCHIVES ET D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE

Les partenaires du Groupement ont aidé le HRDI à développer une vision cohérente et coordonnée pour un centre d'archives et un centre communautaire au Sud-Soudan, à travers diverses activités, comme le programme d'échange au Cambodge. Les activités antérieures du projet, y compris l'atelier de cartographie corporelle, constitueront la base des archives et du centre communautaire. Au cours de l'évaluation des besoins de mars 2016, les populations locales ont indiqué qu'elles voulaient d'un centre pour répondre aux besoins en matière de reconnaissance des victimes, de divulgation de la vérité, de guérison communautaire et de réconciliation.

Le programme d'échange au Cambodge a démontré comment les OSC du monde entier avaient favorisé des partenariats efficaces dans leur travail de justice transitionnelle. Les participants ont entendu un membre fondateur du Musée de la guerre de libération, une OSC du Bangladesh, qui a partagé son expérience dans l'utilisation de la mémoire pour favoriser la participation et des alliances communautaires. Ils ont également entendu Kdei Karuna, une OSC cambodgienne, parler de la conduite de dialogues transfrontaliers comme reconnaissance des expériences partagées de souffrance. La connaissance de ces différentes expériences a aidé le HRDI à conceptualiser la réalisation d'un centre au Sud-Soudan. En outre, des relations solides entre les OSC du Sud-Soudan et un réseau international d'acteurs de la société civile pourraient fournir des ressources pour soutenir l'appropriation locale des interventions du Sud-Soudan.

SENSIBILISATION AUX DIFFÉRENTES UTILISATIONS DE LA DOCUMENTATION

Les formations et les ateliers des partenaires du Groupement ont été des outils éducatifs efficaces pour accroître le potentiel des OSC locales à participer à la sensibilisation du public sur la documentation et sa relation avec la justice transitionnelle, y compris au-delà de la responsabilité pénale. Par exemple, les participants ont indiqué que les formations et les ateliers avaient grandement amélioré leur compréhension du lien entre la documentation et le plaidoyer.

Le programme d'échange au Cambodge était particulièrement pertinent parce qu'il mettait en relation les membres sélectionnés de l'HRDI avec des OSC comme Youth for Peace, une organisation cambodgienne, qui diffusait des ressources pour donner aux OSC du Sud-Soudan des idées pour identifier leurs priorités en matière de commémoration⁴.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RECOMMANDATIONS

Les formateurs devraient travailler avec un petit groupe de documentalistes impliqués. Les partenaires du Groupement ont constaté que les documentalistes impliqués et triés sur le volet étaient les plus efficaces. En fait, certains documentalistes formés par le Groupement ont été en mesure de recueillir individuellement plus de documents de meilleure qualité que les OSC moins expérimentés. Il était également avantageux, du point de vue de la sécurité, de s'en remettre à un petit groupe de documentalistes, car convoquer des groupes était risqué. Par conséquent, dans des situations très censurées et contraignantes comme au Sud-Soudan, il pourrait être à la fois plus sûr et plus efficace d'utiliser un petit groupe que de coordonner une initiative de documentation à grande échelle.

Les formateurs devraient mener des programmes de formation de formateurs afin d'élargir et de soutenir efficacement les actions de documentation. Afin d'augmenter le nombre de personnes au Sud-Soudan capables de documenter des récits, les partenaires du Groupement ont organisé un atelier de formation de formateurs avec des documentalistes expérimentés et impliqués pour les préparer à former de nouveaux documentalistes. Les partenaires du Groupement ont choisi les nouveaux formateurs locaux en fonction de leur relation de confiance de deux ans et de leur expérience très importante dans la conduite d'entretiens à l'aide de la méthodologie HRDI. La formation d'un petit groupe de documentalistes locaux hautement qualifiés sur la manière de conduire les formations permet d'organiser des formations plus souvent, au lieu de s'en remettre à des formateurs extérieurs qui ont un accès limité au pays. Cela pourrait à son tour augmenter rapidement le nombre de documentalistes qualifiés et élargir les actions de documentation.

Les formations documentaires devraient inclure à la fois l'autotraumatisme et la prise en charge des traumatismes. De nombreux Sud-Soudanais, y compris les documentalistes formés par le Groupement, sont des victimes de traumatismes qui ont subi ou ont été témoins de graves violations des droits de l'homme. Les formations ont permis d'améliorer les connaissances des documentalistes sur le traumatisme et la guérison tout en leur apprenant les techniques de soins personnels. Puisque la compréhension du traumatisme et les soins personnels constituent un élément important de la justice transitionnelle centrée sur la victime, les documentalistes devraient être formés de manière à pouvoir gérer les besoins psychosociaux des personnes interrogées ainsi que leurs propres besoins.

Les formateurs devraient collaborer pour dispenser efficacement des formations interdisciplinaires. Chaque partenaire du Groupement a apporté ses propres compétences et expériences spécifiques aux formations, offrant

aux participants une vision holistique et globale de la justice transitionnelle. Les participants du Sud-Soudan ont bénéficié de formations interdisciplinaires sur le lancement d'actions de documentation, la tenue à jour d'une base de données et l'intégration de la documentation recueillie par les OSC dans les actions de justice transitionnelle. Les formateurs ayant différents domaines d'expertise devraient collaborer et coordonner leurs actions pour assurer l'efficacité et la cohérence des formations.

Les actions de documentation durant les conflits en cours devraient être adaptables. Les projets entrepris dans le cadre d'un conflit toujours d'actualité doivent pouvoir répondre à l'évolution des dynamiques sur le terrain. Par exemple, lorsque la violence a commencé à s'intensifier au Sud-Soudan en juillet 2016, les missions de documentation prévues au Sud-Soudan ont été retardées. Les partenaires du Groupement ont réagi en proposant d'envoyer des missions de documentation en dehors du Sud-Soudan dans des zones peuplées de populations du Sud-Soudan, ce qui a permis au projet de maintenir son élan. Les actions de documentation doivent anticiper les défis et être capables et disposés à modifier leurs programmes en fonction de la situation tout en tenant compte des besoins locaux. Cela exige également des bailleurs de fonds qu'ils fassent preuve de souplesse et qu'ils soient réceptifs aux besoins des documentalistes et aux défis auxquels ils font face.

Les actions de documentation devraient utiliser une méthodologie normalisée pour développer leur objectivité et leur approche professionnalisée. Les partenaires du Groupement et le HRDI ont utilisé un outil d'entretien normalisé et une méthodologie rigoureuse pour démontrer la nature professionnelle et objective du travail du HRDI en vue d'appuyer divers initiatives et processus de justice transitionnelle. Par exemple, le HRDI espère que sa documentation servira de guide dans les processus de responsabilisation criminelle ainsi que dans les initiatives de vérité, de commémoration et de réconciliation. L'adoption d'une approche cohérente, en utilisant notamment un outil et une méthodologie d'entretiens normalisée, permet aux documentalistes de normaliser l'information dans les bases de données, de mieux analyser de grandes quantités d'information et d'intégrer la documentation à une vaste gamme d'initiatives et de processus.

Les formations en documentation devraient inclure la sécurité numérique. Avant de participer aux formations dirigées par le Groupement, les documentalistes ne possédaient pas de connaissances en sécurité numérique. Les formations ont appris aux documentalistes pourquoi certaines habitudes numériques, telles que l'utilisation de mots de passe faibles ou le stockage d'informations sensibles sur les téléphones mobiles, étaient risquées et ont recommandé des meilleures pratiques pour atténuer ces risques. Au début, les formations sur la documentation devraient sensibiliser les documentalistes aux techniques d'évaluation et de réduction des risques de sécurité numérique en plus des menaces physiques. C'est particulièrement important lorsque l'on forme des personnes qui ne possèdent pas un haut niveau technologique.

Les documents non traditionnels, tels que les histoires orales et les cartes corporelles, devraient être utilisés pour rendre hommage aux victimes et favoriser la réconciliation. Conformément à leur approche holistique de la justice transitionnelle, les partenaires du Groupement ont formé des

documentalistes à la collecte d'histoires orales et organisé des ateliers de cartographie corporelle afin de recueillir des récits plus complets sur les conflits. En tant qu'initiatives de commémoration, les histoires orales et les cartes corporelles devraient être utilisées pour repérer les victimes et promouvoir la réconciliation. Étant donné l'incapacité des mesures formelles de justice transitionnelle à proposer une réparation à toutes les victimes, les actions de documentation devraient inclure la documentation non traditionnelle en vue de fournir également des formes non traditionnelles de justice. Dans les pays où des mécanismes formels n'ont pas encore été mis en place, comme le Sud-Soudan, toutes les formes de documentation devraient être utilisées pour recueillir des preuves et des récits afin d'appuyer les processus dirigés par le gouvernement et les objectifs plus larges de la justice transitionnelle.

Les documentalistes devraient établir des protocoles pour l'échange d'information.

Pour accroître l'impact de la documentation, les documentalistes devraient partager les récits d'entretiens recueillis et les principales constatations avec d'autres OSC locales ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales. Par conséquent, dès le départ, les membres du HRDI ont défini ensemble des principes directeurs pour guider les protocoles d'échange d'information, qui sont reflétés dans les politiques du Comité directeur. Cela était particulièrement important au Sud-Soudan en raison de la méfiance de la société civile et des préoccupations sécuritaires qui l'accompagnaient. La mise en place de tels protocoles contribuerait à atténuer la méfiance et à assurer la transparence, ce qui est particulièrement important lorsque les populations locales hésitent à échanger de l'information en raison de préoccupations liées à la sécurité.

Les documentalistes devraient apprendre et progresser à partir des expériences de la société civile dans le monde entier.

Au cours du programme d'échange de connaissances au Cambodge et des formations dirigées par le Groupement, les OSC locales du monde entier ont échangé des bonnes pratiques sur la documentation et son utilisation en tant que base pour mettre en place des archives, des centres communautaires et d'autres initiatives éducatives. Les échanges de connaissances pourraient être particulièrement bénéfiques dans des situations avec une société civile jeune et non coordonnée, car la mise en réseau internationale pourrait fournir des ressources pour aider à soutenir l'appropriation locale des actions de documentation.

Auteur: Tiffany Sommadossi et Bridget Rutherford avec des contributions de Sara Bradshaw and Anna Moyo-Kupeta au nom du Public International Law & Policy Group (PILPG)

- ¹ Le HRDI souhaite que sa documentation alimentera les mécanismes de justice transitionnelle requis par l'accord de paix de 2015.
- ² Le Secrétariat est chargé de veiller à ce que les violations des droits de l'homme soient documentées. Le Comité directeur a assuré une surveillance de haut niveau des objectifs de l'HRDI et de la mise en œuvre de la feuille de route et a également géré le travail du Secrétariat.
- ³ Les cartes corporelles sont des représentations grandeur nature d'un corps humain sur lesquelles les victimes écrivent et racontent leur expérience des traumatismes et des conflits. Les victimes peuvent ainsi explorer et exprimer en toute sécurité leur histoire, tant entre elles qu'avec le grand public. Les victimes sont également encouragées à représenter leur avenir imaginé sur leurs cartes corporelles. Le "fleuve de la vie" est une autre façon visuelle de discuter des histoires personnelles.
- ⁴ Par exemple, les participants à l'échange ont reçu une brochure de Youth for Peace intitulée *Initiating a Way to Address Legacy of Memory in Cambodia*. Celle-ci détaille le processus de consultations communautaires qui a aidé à transformer un ancien site d'assassinat des Khmers rouges en un centre d'apprentissage de la paix appartenant à la communauté locale. Ils ont également reçu des transcriptions et des DVD du Centre de documentation cambodgien (DC-Cam) avec des exemples d'histoires orales des auteurs et des victimes.



Le conflit armé actuel en Syrie a provoqué le déplacement de plus de 12 millions de personnes, soit la moitié de la population d'avant-guerre du pays.

Crédit photo : UNHCR / S. Rich / Avril 2013

<https://www.flickr.com/photos/101268966@N04/11116320723>
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.0/legalcode>

CHAPITRE 2: ÉVALUATION DU FONDS SYRIEN POUR LES SURVIVANTS DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Situation en Syrie

Né dans le sillage du Printemps arabe de 2011 contre les dirigeants tunisien et égyptien, le conflit armé en Syrie commence par des protestations civiles à l'encontre du régime autoritaire syrien. En mars 2011, quinze jeunes sont arrêtés et torturés pour leurs graffitis en faveur du Printemps arabe. Les manifestations se poursuivent et, en réponse, le président Bachar al-Assad et ses partisans répriment violemment la dissidence en tuant des centaines de manifestants et en emprisonnant des milliers d'autres. En juillet 2011, des transfuges militaires forment l'Armée syrienne libre, un groupe armé cherchant à renverser le gouvernement et l'intensité de la violence commence à atteindre les niveaux des conflits armés. En plus de la formation d'alliances étatiques pour ou contre le gouvernement Assad depuis l'émergence de l'Armée syrienne libre en 2011, de nombreux nouveaux groupes rebelles rejoignent les combats en Syrie. Les groupes armés se battent pour le pouvoir, souvent violemment et leurs combats se répandent parfois au Liban, exacerbant sa polarisation politique.

Toutes les parties au conflit continue de commettre de graves violations des droits de l'homme, y compris des allégations de crimes atroces et les civils en subissent les conséquences. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, créée par l'ONU et dotée d'un mandat renouvelé et permanent, met en lumière l'éventail des violations des droits de l'homme, y compris les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les détentions arbitraires, la torture et les violences sexuelles et basées sur le genre. Le gouvernement syrien en a perpétré l'écrasante majorité.

En juillet 2017, l'Observatoire syrien des droits de l'homme, une organisation non gouvernementale (ONG) de documentation sur les droits de l'homme, a signalé que de 330 000 à 475 000 civils et combattants syriens avaient été tués dans le conflit armé. Près de 100 000 des victimes étaient des civils, dont au moins 18 000 enfants et 11 000 femmes. Sur ces 100 000 décès, près de 15 000 ont eu lieu dans les centres de détention du gouvernement, dont 118 enfants et 57 femmes. Et 45 000 autres détenus ont été torturés à mort¹. Plus d'un million de personnes ont été blessées et plus de 12 millions, soit la moitié de la population

d'avant-guerre, ont été déplacées. S'il est bien connu que la torture et les violences sexuelles ont été perpétrées à grande échelle, il est difficile de fournir des statistiques sur ces crimes, si ce n'est que les chiffres sont supérieurs à des dizaines de milliers. Ces faits et chiffres montrent qu'il est urgent d'apporter un soutien psychosocial et physique aux victimes et aux survivants, en particulier aux anciens détenus et à leurs familles. Cependant, la communauté internationale a peu de connaissances sur les besoins psychosociaux spécifiques des victimes et des survivants syriens, que ce soit en Syrie ou dans les pays d'accueil pour les réfugiés.

Le Groupement estime que la Syrie tirerait grandement profit d'évaluations et de consultations approfondies, qui permettraient de déterminer les préjudices subis et les visions syriennes des mécanismes de responsabilisation. Ce type d'approche participative serait très utile, car les contributions syriennes constitueraient alors le fondement de la justice transitionnelle, ce qui contribuerait à une véritable appropriation locale des actions de justice transitionnelle. Le processus renforcerait également la crédibilité et la légitimité et rétablirait l'état de droit.

Évaluation du Fonds syrien pour les victimes de violations des droits de l'homme

Pour identifier les besoins des victimes et des survivants syriens, le Groupement a lancé une évaluation de six mois. Les partenaires du Groupement étaient la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC), le Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSV) et le Public International Law & Policy Group (PILPG). Les partenaires du Groupement ont collaboré avec trois partenaires locaux : le Syria Justice & Accountability Centre (SJAC), le Syrian Center for Statistics and Research (SCSR) et le Syria Bright Future (SBF)². Le projet consistait en des entretiens, menés principalement auprès d'organisations dirigées par des Syriens, afin d'explorer la santé mentale et le soutien psychosocial (MHPSS), ainsi que les services de documentation médicale, juridique et des droits de l'homme offerts aux victimes et aux survivants syriens qui ont fui vers la Turquie, la Jordanie et le Liban ainsi qu'à ceux qui sont restés en Syrie. L'évaluation visait à dresser une carte des organisations de la société civile syrienne et de leurs capacités, à recenser les possibilités d'améliorer les services disponibles et les pratiques d'orientation parmi les différents prestataires de services, notamment entre les prestataires de services de santé mentale et les organisations de documentation sur les droits de l'homme et à comprendre les besoins spécifiques des détenus, des anciens détenus et de leurs familles.

Ce projet pourrait déboucher sur la création d'un fonds pour les victimes et les survivants syriens de violations des droits de l'homme, qui pourrait être appuyé par le gouvernement des États-Unis et d'autres partenaires bilatéraux. Un tel fonds pourrait permettre à la communauté internationale et aux prestataires de services locaux de fournir immédiatement des services essentiels aux victimes et aux survivants, y compris les défenseurs des droits de l'homme, les détenus actuels et les anciens détenus et leurs familles. La création et l'amorçage de ce fonds proposé en cas de conflit actif serait une première et le fonds pourrait viser trois objectifs

principaux. Premièrement, le fonds pourrait fournir d'urgence des services de santé mentale, de sécurité et de réadaptation et un soutien à la réadaptation aux détenus actuels et aux anciens détenus, à d'autres victimes et survivants et, dans certains cas, à leurs familles³. Deuxièmement, le fonds pourrait accroître les actions visant à consigner systématiquement les violations en créant un réseau d'orientation parmi les prestataires de services qui permettrait aux victimes et aux survivants de partager facilement leurs histoires avec les documentalistes. Troisièmement, le fonds pourrait jeter les bases d'un processus de réparation pour reconnaître les souffrances et les violations des droits de l'homme contre les Syriens, en particulier les détenus actuels et anciens, et leurs familles.

En se basant sur des recherches documentaires et les commentaires des partenaires locaux, l'équipe a dressé une liste exhaustive des fournisseurs de services de documentation médicale, juridique et sur les droits de l'homme, ainsi que des fournisseurs de MHPSS. Le projet comprenait différentes méthodologies, y compris des recherches documentaires, des entretiens contextuels, des entretiens avec des informateurs clés, des groupes de discussion et des visites sur place. L'équipe a élaboré un guide d'entretien, en tenant compte des évaluations antérieures du MHPSS avec les Syriens et des lignes directrices internationales sur le MHPSS⁴. Afin de s'assurer de la pertinence de l'évaluation pour la Syrie, l'équipe a mené six entretiens contextuels avec les partenaires locaux et d'autres experts du conflit avant de lancer l'évaluation des besoins.

Au cours de l'évaluation, l'équipe a mené cinquante-deux entretiens avec des représentants de quarante-six organisations via Skype et en personne en Turquie (Istanbul, Gaziantep et province de Hatay) et en Jordanie (Amman) de novembre à décembre 2015. La plupart des entretiens se sont déroulés en personne, mais dix d'entre eux se sont déroulés via Skype, y compris ceux avec des personnes interrogées au Liban. Quatre groupes de discussion ont été organisés en Turquie (l'un avec d'anciens détenus de sexe masculin, l'autre avec d'anciennes détenues, et deux avec d'anciens membres de la magistrature syrienne qui ont participé à la documentation sur les droits de l'homme et à la fourniture de services juridiques depuis le début du conflit). L'équipe a également effectué des visites sur le terrain à Gaziantep, dans la province de Hatay et à Amman, où se trouvait la majorité des réfugiés syriens. L'équipe a évalué l'infrastructure et les opérations de vingt-cinq organisations afin de déterminer quels services étaient offerts aux Syriens et de quelle manière. En janvier et février 2016, l'équipe a mené davantage d'entretiens avec d'anciens détenus basés en Turquie et aux États-Unis afin de renforcer l'accent mis sur les besoins des détenus. Les constatations et les recommandations préliminaires ont été validées avec les participants à l'évaluation des besoins lors d'entretiens de suivi avec des personnes prédéterminées qui ont été choisies pour leur capacité à clarifier les questions et à faire part de leurs commentaires.

Évaluation du Fonds pour les victimes syriennes de violations des droits de l'homme

L'évaluation du Fonds syrien pour les victimes de violations des droits de l'homme

est une étude de cas intéressante, car elle offre l'opportunité unique d'évaluer les besoins en partenariat avec les OSC locales concernant une situation de conflit persistant et très intense. En particulier, elle est précieuse en raison de l'approche interdisciplinaire, multidisciplinaire et collaborative utilisée par le Groupement et les partenaires locaux ainsi qu'en raison de l'objectif novateur du projet, qui consiste à relier les services de documentation médicale, juridique et des droits de la personne et les services de MHPSS. Ce chapitre évalue le projet et ses contributions potentielles à la réparation offertes aux victimes et des survivants du conflit armé en Syrie. Sur la base de cette évaluation, le Groupement formule des recommandations sur la réalisation d'évaluations des besoins afin de guider les interventions futures en Syrie et dans d'autres situations de conflit.

MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE, MULTIDISCIPLINAIRE ET SENSIBLE AU GENRE

L'équipe nationale était composée de trois membres du personnel du CSVR (un travailleur social, un spécialiste des sciences sociales et un avocat spécialisé dans les droits de l'homme), de deux membres du personnel du PILPG (les deux avocats spécialisés dans les droits de l'homme) et de deux membres du SBF (un médecin et un psychologue). En réunissant différentes expériences professionnelles, comme la santé et le droit, le projet a utilisé une approche interdisciplinaire et multidisciplinaire.

Malgré la diversité de leurs parcours et affiliations professionnels, l'équipe a reconnu l'importance d'avoir un projet cohérent. Ainsi, les membres de l'équipe ont coordonné leurs différents domaines d'expertise et ont tiré des leçons de leurs disciplines et perspectives respectives afin de mettre en œuvre le projet de façon efficace. L'équipe a tiré des enseignements précieux de l'échange d'informations et, à la fin de l'évaluation, elle a souligné que les membres de l'équipe ne devaient pas se contenter de faire valoir leurs connaissances spécialisées et leur autorité. Au contraire, l'ouverture et l'expertise ont permis à l'équipe d'adopter une approche holistique pour mettre en œuvre l'évaluation de

“Travailler avec des avocats au sein d'une équipe multidisciplinaire m'a permis de mieux comprendre comment la documentation sur les violations des droits de l'homme fonctionne sur le plan pratique.... Cela m'a permis de voir les différences dans nos techniques d'entretien auprès des survivants de torture [et] quel genre d'information était nécessaire pour “monter un dossier”, comparé à mon approche très orientée sur le processus.”

— membre féminin de l'équipe d'évaluation ayant une expertise psychosociale



Une banderole à Jarabulus, au nord d'Alep, appelant à la paix et à la préservation des infrastructures de la ville en novembre 2016.

Crédit photo : Enab Baladi

manière efficace, rapide et efficiente en termes de ressources.

En outre, cinq des six membres de l'équipe étaient des femmes ; seul le médecin du SBF était un homme. Bien que l'expertise professionnelle et non le sexe soit la considération primordiale dans la sélection des membres, l'équipe a reconnu la nécessité de prendre en compte la dynamique des relations entre les sexes dans le contexte syrien. Le SBF a informé l'équipe sur les pratiques sensibles au genre, en particulier lorsqu'ils s'entretenaient avec des hommes très religieux et traditionnels. Par exemple, les femmes portaient le foulard lorsqu'elles parlaient aux hommes. Pendant ce temps, le membre masculin de l'équipe était attentif aux besoins des femmes interviewées et quittait l'entretien pour qu'elles soient plus à l'aise. Cette approche sensible au genre a amélioré l'efficacité de l'évaluation puisque l'équipe a pu mettre les personnes interrogées, hommes et femmes, à l'aise pour discuter des préjugés et des besoins liés au genre.

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR MOBILISER L'EXPERTISE LOCALE ET PROMOUVOIR LA DURABILITÉ

Conformément à l'accent mis par le Groupement sur les partenariats locaux et l'appropriation locale, les partenaires du Groupement ont fait appel à trois partenaires locaux en vue de les soutenir officiellement dans leur travail. Leurs contributions dans le pays ont été déterminantes pour la réussite du projet, si l'on tient notamment compte des graves problèmes de sécurité et du budget limité de l'équipe, de sa petite taille et de son manque de liens avec les organisations syriennes présentes en Syrie ou dans les pays voisins accueillant des réfugiés. Pour comprendre leur travail et obtenir leurs contributions sur les différents aspects du projet, l'équipe a tenu des réunions individuelles avec chaque

partenaire local. Lors des réunions, les partenaires du Groupement ont discuté des besoins et des défis auxquels la société civile syrienne est confrontée, ainsi que des capacités locales et des stratégies d'intervention. Cela a permis de valider l'expertise des partenaires locaux et de s'assurer que leurs voix étaient entendues - un élément essentiel pour assurer la pertinence et la durabilité des interventions. La réunion a également permis d'établir une relation institutionnelle de confiance entre les partenaires du Groupement et les partenaires locaux, ce qui était important, car il s'agissait de la première interaction des partenaires locaux avec le Groupement.

Chaque partenaire local a désigné un membre du personnel expérimenté pour agir en tant qu'expert technique et consultatif sur la Syrie tout au long du projet. Ces experts ont participé à des réunions bihebdomadaires pendant la phase de planification et ont grandement contribué à définir la portée de l'évaluation. Les partenaires du Groupement ont intégré leurs points de vue dans le travail d'équipe, ce qui a permis un partenariat productif dès la phase de conception. L'implication des partenaires locaux a également permis de s'assurer qu'ils ont utilisé leur expertise pour aider les organisations cibles du Groupement, ce qui a probablement accru l'impact des résultats de l'évaluation. Lors de la conceptualisation des stratégies de mise en œuvre, les contributions des partenaires locaux ont été classées par ordre de priorité en raison de leurs connaissances liées au contexte, y compris des besoins potentiels. Les étapes de planification du projet ont donc été efficaces grâce à la coordination des besoins d'appui sur le terrain du Groupement et à l'expertise contextuelle des partenaires locaux.

PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS LOCALES POUR ÉVALUER LES BESOINS

Les partenaires locaux possédaient une compréhension approfondie du contexte dans la mesure où beaucoup d'entre eux ont été des victimes et des survivants du conflit armé en Syrie. Leur connaissance approfondie de la situation et leur accès à des informations immédiates, actuelles et fiables en ont fait des experts contextuels inestimables. De plus, leur capacité à naviguer dans les environnements de conflit actif et de haute sécurité à l'extérieur de la Syrie a permis à l'équipe d'avoir accès aux communautés, aux victimes et aux survivants qui auraient autrement été difficiles à contacter et à interviewer. La capacité des partenaires locaux d'agir en tant que fixeurs dans les différentes communautés était essentielle au succès du projet et a démontré l'importance de travailler étroitement avec les partenaires locaux pour améliorer l'efficacité et l'impact des évaluations. Par exemple, le SBF a fourni directement un appui logistique en Turquie et en Jordanie ; tandis que l'équipe a demandé des entretiens à l'avance, le SBF a assuré un suivi quotidien pour confirmer les entretiens, a pris des dispositions pour les interprètes et a fait traduire les documents nécessaires en arabe. De plus, un cadre supérieur du SBF basé à Gaziantep a accompagné l'équipe chaque jour pour s'assurer que l'équipe menait tous les entretiens qu'elle avait obtenus en Turquie. Ce membre de l'équipe du SBF n'ayant pas pu se rendre de Turquie en Jordanie, il a pris des dispositions pour que le bureau du SBF en Jordanie fournisse un appui similaire en fournissant deux membres du personnel qui ont rejoint l'équipe d'évaluation à leur arrivée à Amman.



En 2014, les membres syriens de la Coalition internationale des sites de conscience - Enab Baladi et le Centre de Damas pour les études sur les droits de l'homme - ont recueilli oralement des histoires de réfugiés syriens et de personnes déplacées afin de veiller à ce qu'une série de récits civils du conflit syrien soient fidèlement relatés et intégrés dans les processus de commémoration. En 2015, l'ICSC a travaillé avec l'artiste népalo-américain Anuj Shrestha pour illustrer ces récits personnels et leur donner encore plus de force.

Le fait d'avoir des partenaires locaux a amélioré la capacité de l'équipe à entreprendre efficacement l'évaluation des besoins malgré les préoccupations sécuritaires. Par exemple, l'équipe était consciente des problèmes de sécurité, en particulier à Gaziantep et dans la province de Hatay en raison d'une augmentation des attaques extrémistes violentes et des bombardements à la frontière syrienne. Par conséquent, les financeurs du projet ont conseillé à l'équipe d'embaucher des agents de sécurité à temps plein en Turquie et en Jordanie. Cependant, les partenaires locaux ont recommandé de ne pas embaucher d'agent de sécurité et de plutôt s'intégrer plus profondément dans les communautés locales et ont fourni des lignes directrices et des stratégies pour atténuer les risques en matière de sécurité. En fonction de leurs commentaires et de leur envie d'obtenir leur confiance, l'équipe a décidé de ne pas embaucher de personnel de sécurité ; elle a plutôt décidé de coordonner ses activités avec les partenaires locaux afin d'évaluer les risques et de suivre leurs directives. L'équipe croit que la supervision et la présence d'organismes locaux ont permis d'effectuer l'évaluation en toute sécurité.

GESTION DES ATTENTES ET DE LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES LOCAUX

L'équipe était très claire quant à son rôle en tant que chercheur et devait donc se considérer comme un consultant à court terme qui ne pouvait pas apporter de garanties au-delà de l'évaluation des besoins. Il s'agissait là d'une constatation cruciale et difficile pour les membres de l'équipe, car il s'agissait de professionnels qui voulaient systématiquement répondre aux préoccupations supplémentaires des personnes interrogées. Les représentants des partenaires du Groupement craignaient en outre que leur incapacité à fournir un soutien en dehors de l'évaluation n'affecte leur travail avec les partenaires locaux. Ils étaient également parfaitement conscients de la nécessité de gérer avec exactitude les attentes sans faire de fausses promesses, ce que d'autres organisations avaient

déjà fait auparavant. Malgré les difficultés à naviguer entre les rôles concurrents du chercheur et du professionnel, les membres de l'équipe ont réussi à rester concentrés en tant que chercheurs. À la fin des séances, toutefois, ils se sont permis d'agir davantage comme des professionnels en suggérant des contacts et de l'information afin d'aider les personnes interrogées à progresser sur leurs préoccupations. Heureusement, les partenaires locaux comprenaient le mandat de l'équipe et voulaient trouver des moyens de soutenir les interventions afin de répondre aux besoins identifiés dans l'évaluation en l'absence de participation internationale et avec un financement minimal. Par exemple, ils ont également pu utiliser le rapport d'évaluation des besoins pour éclairer leurs activités postérieures au projet et adapter les programmes existants pour les femmes, les enfants et d'autres victimes et survivants de torture en Syrie ou à l'étranger. Les partenaires locaux ont également reconnu que les MHPSS doivent être adaptées aux besoins spécifiques de groupes particuliers et qu'elles doivent inclure plus que de la thérapie par le jeu pour les enfants ou des séances de thérapie de groupe.

RÉPONDRE AUX BESOINS MÉDICAUX ET PSYCHOSOCIAUX DES VICTIMES ET DES SURVIVANTS

Les personnes interrogées qui ont participé à l'évaluation des besoins ont fait remarquer qu'en raison de la stigmatisation généralisée associée, les personnes évitaient de faire appel aux services de MHPSS ou reportaient les consultations. La documentation et d'autres personnes interrogées ont noté que les services de MHPSS, tels que la psychothérapie, n'étaient pas bien développés en Syrie même avant la guerre ; la psychiatrie, par exemple, était largement centrée sur les déficiences mentales et l'utilisation d'approches médicalisées et d'interventions psychotropes⁵. Autre exemple, les psychologues syriens obtiennent leur diplôme sans aucune formation clinique pratique, ce qui fait qu'il leur est difficile d'obtenir une licence dans les pays qui ont besoin d'une telle expérience.



L'équipe du Centre for the Study of Violence and Reconciliation et de Syria Bright Future Amman.

Crédit photo : Le Centre d'études sur la violence et la réconciliation

Presque toutes les personnes interrogées ont indiqué que des interventions psychosociales ciblées et spécialisées constituaient une priorité. Malgré ce besoin, la disponibilité de telles initiatives est extrêmement limitée. L'évaluation a identifié seulement deux organisations en Turquie (une syrienne et une internationale) et quatre organisations en Jordanie (deux jordaniennes et deux internationales) qui fournissent des services spécialisés aux victimes et aux survivants de conflits armés. En outre, de nombreux professionnels de santé mentale n'ont pas reçu la formation nécessaire pour répondre aux besoins des personnes touchées par le conflit, en particulier les victimes et les survivants de torture et de violences sexuelles et sexistes. À la grande déception des personnes interrogées, les organisations internationales n'ont pas comblé ces lacunes ou d'autres écarts dans les programmes de MHPSS. Au contraire, les personnes interrogées ont donné des exemples de la façon dont les objectifs à court terme de ces organismes n'ont pas contribué à renforcer la résilience individuelle ou communautaire, et des instances où le financement ou les changements organisationnels ont dicté les programmes, souvent aux dépens des victimes et des survivants.

“Nous demandons aux ONG internationales et aux donateurs de nous aider à soutenir les plus vulnérables dans les zones assiégées, mais ils ne le font pas. Les barrières politiques ne peuvent pas être la raison pour laquelle nous ne pouvons pas fournir de services.”

— Travailleur syrien d'ONG

Contre toute attente, les conclusions de l'évaluation des besoins ont éclairé et ont eu un impact sur une demande de propositions de financement pour soutenir les victimes et les survivants syriens de torture et d'autres violations graves des droits de l'homme qui a été publiée par le Bureau de la démocratie, des droits de l'homme et du travail (DRL) du Département d'État américain en mars 2016. La demande du DRL illustre un résultat direct de l'évaluation des besoins, qui a mis en lumière et mis à profit l'élan croissant autour de la nécessité de soutenir les victimes et les survivants de torture.

IDENTIFIER LES BESOINS SEXOSPÉCIFIQUES POUR COMBLER LES LACUNES DANS LA PRESTATION DE SERVICES

Les organisations féminines ont souligné la nécessité d'une formation spécialisée de longue durée pour les professionnels de la santé sur la prise en charge clinique des violences sexuelles et sexistes, ainsi que sur le traitement médical à long terme et la réadaptation des victimes et des survivantes de violences sexuelles et sexistes. Par exemple, il est très difficile d'obtenir une chirurgie reconstructive et, lorsque cela s'est produit, cela n'a été possible que grâce à

l'ingéniosité et à la persévérance d'une organisation féminine qui défendait les intérêts de la personne survivante. En discutant avec les organisations de femmes, l'évaluation des besoins a permis de recueillir des renseignements sur les besoins particuliers des femmes et des filles, qui vivent souvent la guerre différemment des hommes et des garçons. L'évaluation a permis de mettre en lumière les défis et les besoins médicaux liés au genre nécessaires pour un processus de réparation. Compte tenu de l'utilisation généralisée de violences sexuelles et sexistes, y compris dans les centres de détention, la décision de l'équipe de cibler les organisations féminines a été très pertinente pour de nombreuses femmes syriennes. Par conséquent, le Groupement estime que tous les résultats de l'évaluation, comme un fonds pour les victimes et les survivants, auront un impact plus important sur les femmes.

En ce qui concerne les besoins des hommes en matière de MHPSS, seuls quelques répondants ont exprimé explicitement le désir de programmes ciblés pour les hommes. Au lieu de cela, les entretiens avec les hommes n'ont mis en lumière que les facteurs de stress auxquels ils étaient confrontés, y compris l'effacement de leur identité masculine due à la perte de leurs rôles traditionnels en tant qu'hommes et la persistance de la croyance que les hommes qui subissent la torture, surtout sans plainte ni assistance, sont des martyrs et des héros. Ces facteurs limitent encore plus la capacité des hommes à admettre qu'ils ont des problèmes de santé mentale ou des difficultés physiques. Bien que l'équipe ait abordé la question de la violence sexuelle, les hommes interrogés n'ont pas parlé de leurs propres expériences, mais ont simplement décrit le fait d'être témoins de tels actes envers des femmes. L'identification des expériences des hommes par rapport au genre aidera les prestataires de services à créer et à mettre en œuvre des programmes qui répondent à leurs facteurs de stress et aux besoins connexes.

ÉLABORATION D'UN RÉSEAU D'ORIENTATION PARMI LES PRESTATAIRES DE SERVICES ET LES DOCUMENTALISTES DES DROITS DE L'HOMME

Le projet visait à jeter les bases d'un éventuel cadre d'orientation, étant donné que la coordination entre les fournisseurs de services est un obstacle de taille à la prestation efficace de services. La fourniture de services en Turquie est particulièrement mal coordonnée. Par exemple, alors que la Jordanie dispose d'un système de groupes thématiques de l'ONU opérationnel, y compris un groupe de travail MHPSS, il n'existe pas de mécanisme formel de coordination en Turquie. L'évaluation a révélé que les organisations en Turquie ont rarement coordonné leurs activités et n'ont souvent pas formalisé les procédures d'orientation. Comme de nombreux prestataires commençaient à peine à comprendre les activités des uns et des autres, les partenaires du projet ont estimé qu'il serait prématuré de préconiser un cadre. L'équipe a plutôt formulé des suggestions de base, comme la nécessité de définir clairement les rôles et les responsabilités de toutes les institutions partenaires et d'élaborer un code de conduite pour les membres du personnel de toutes les institutions du réseau. L'équipe d'évaluation a également suggéré divers types d'organisations à inclure dans la grille d'orientation afin de s'assurer que les besoins des détenus sont satisfaits tout en améliorant les actions de documentation et les principes



Un enfant entouré de pierres tombales dans un cimetière à Damas en septembre 2015.

Crédit photo : Enab Baladi

directeurs des procédures d'orientation entre les organisations.

Plus généralement, l'évaluation des besoins a révélé des lacunes dans la coordination entre les organisations syriennes, entre les organisations locales et internationales et entre les organisations internationales. L'évaluation a révélé que les organisations syriennes ne communiquent pas régulièrement entre elles sur leurs domaines de travail, de leurs activités ou de leurs projets et qu'elles ne connaissent pas suffisamment les programmes en dehors de leur domaine particulier. En outre, les organisations syriennes ont rarement accès à des espaces formels dans lesquels elles peuvent créer des programmes ou avoir un accès direct aux donateurs. Il est regrettable de constater que les organisations

“Le préjugé associé aux hommes qui recherchent un soutien psychosocial est qu'ils sont faibles ou fous. Nous avons suggéré aux ONG internationales de cesser d'utiliser le mot “psychosocial” ou plutôt d'enlever la partie “psycho” du mot... mais on nous a dit... que nous devons utiliser les termes appropriés. Nous avons de bonnes suggestions, mais nous sommes considérés comme des non-experts et donc on ne nous écoute pas.”

— Un employé syrien d'une ONG

internationales ont établi des programmes qui font directement concurrence aux programmes syriens existants au lieu de combler les lacunes ou d'appuyer les initiatives locales. En outre, les organisations internationales n'ont ni coordonné leurs actions entre elles ni avec les organisations locales, en particulier au sein de secteurs spécifiques. Par exemple, les secteurs internationaux de l'aide humanitaire et de la sécurité alimentaire ne se sont pas coordonnés avec les organisations locales qui sont en contact avec les communautés isolées et assiégées, ce qui a entraîné la prestation de services non essentiels dans les zones urbaines plus facilement accessibles. Les programmes de MHPSS dans les régions les plus durement touchées en ont souffert. L'identification des lacunes et des défis a grandement contribué à l'évaluation des besoins, car elle a aidé l'équipe à mieux saisir le paysage des services et à élaborer des solutions pertinentes pour la population touchée.

Le Groupement estime que le réseau d'orientation pourrait contribuer à l'utilisation efficace des ressources en permettant aux organismes de communiquer rapidement entre eux pour obtenir le soutien d'experts. Le réseau devrait également améliorer la coordination et la cohérence de la prestation de services et de la documentation sur les droits de l'homme en Syrie.

ATTRIBUTION D'UN TEMPS ET D'UN FINANCEMENT SUFFISANTS

Étant donné le nombre de partenaires du projet et la nature du projet en tant qu'évaluation pilote des besoins, le financement était limité. Le projet s'est appuyé sur de multiples partenaires pour atteindre ses objectifs, ce qui a nécessité une expertise interdisciplinaire en matière de documentation sur les droits de l'homme et un soutien psychosocial ainsi qu'une connaissance approfondie du contexte. Aux partenaires locaux, qui ont apporté une expertise contextuelle significative, le budget a fourni un financement sous la forme d'honoraires de conseil. Cependant, il faut davantage de fonds pour permettre aux partenaires locaux de soutenir les interventions post-évaluation afin de combler les lacunes identifiées dans l'évaluation des besoins.

Travailler dans des zones de conflit actif et avec des communautés de réfugiés dans différents pays a nécessité plus de temps que prévu en voyage. L'équipe n'ayant pas eu suffisamment de temps en Jordanie, elle n'a pas pu s'entretenir avec les Syriens vivant en dehors d'Amman, comme ceux du camp de réfugiés de Zaatari qui accueillait plus de 80 000 réfugiés au moment de l'évaluation. Comme les partenaires du projet savaient que les conclusions de l'évaluation en tête-à-tête n'ont permis de détailler que les expériences des Syriens à Istanbul, Gaziantep et dans la province de Hatay en Turquie et Amman en Jordanie, ils ont complété leur travail de terrain par des entretiens Skype. Néanmoins, l'analyse et l'évaluation ont permis de recenser de nombreux besoins transversaux des réfugiés où qu'ils vivent.

Enfin, les membres de l'équipe n'ont pas eu le temps de renforcer leurs capacités en matière de débriefing, de prévention et de traitement des traumatismes secondaires, et d'utilisation des techniques d'endiguement pendant les entretiens⁶. En raison de leur horaire d'entretien extrêmement chargé et du temps limité dont ils disposaient pour traiter et décompresser, les membres de l'équipe ont souffert à divers degrés du syndrome de stress post-traumatique

(SSPT), de surmenage et d'épuisement professionnel à la fin de l'évaluation.

Les membres de l'équipe doivent être conscients de leurs propres besoins psychosociaux, en particulier pendant et après le travail sur le terrain et il est donc nécessaire de leur fournir un soutien psychosocial après l'entretien. Ceci est particulièrement important pour les partenaires locaux qui peuvent régulièrement subir un traumatisme primaire ou secondaire au cours de leur travail quotidien. Par exemple, il était clair que certains des partenaires locaux auraient tiré profit d'un temps de débriefing plus long. Dans l'ensemble, l'absence de soutien psychosocial peut contribuer à des retombées négatives sur la guérison individuelle, ce qui est un élément important pour des interventions durables en matière de justice transitionnelle.

“Je n'ai pas pu regarder les vidéos des médias et des médias sociaux - [avec] toutes les explosions de bombe, je cherchais le visage des hommes, des femmes et des enfants que j'ai rencontrés.”

— Membre féminine de l'équipe d'évaluation, experte en droits de l'homme et en droit.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RECOMMANDATIONS

Des approches interdisciplinaires et multidisciplinaires devraient être utilisées pour concevoir et mettre en œuvre les évaluations des besoins. L'équipe comprenait des membres ayant des origines professionnelles différentes : un travailleur social, un spécialiste en sciences sociales, un médecin, deux psychologues et trois avocats des droits de l'homme. L'approche interdisciplinaire et multidisciplinaire et la coordination des diverses expériences professionnelles ont permis aux membres de l'équipe de mesurer l'importance du partage de l'information et du fait de l'étude des problèmes sous divers angles. Cela a permis à l'équipe d'entreprendre une réflexion plus holistique et un engagement plus poussé tout en mettant en œuvre l'évaluation des besoins. Étant donné les avantages d'une approche interdisciplinaire et multidisciplinaire pour les personnes interrogées et les intervieweurs, les projets d'évaluation des besoins devraient envisager d'utiliser cette méthodologie.

Les projets d'évaluation des besoins devraient impliquer les partenaires locaux et leur expertise à toutes les étapes, de l'élaboration à la mise en œuvre. Le Groupement a grandement bénéficié de l'expertise contextuelle et du soutien de ses trois partenaires locaux, en particulier du SBF. En établissant des relations de confiance et en impliquant les partenaires locaux dès la phase de conception, le Groupement a été en mesure d'intégrer les contributions locales au projet, d'accéder à différentes communautés et de répondre rapidement aux défis sur le terrain. Les organisations internationales devraient faire appel à des partenaires locaux, à leur expertise et à leurs contacts pour assurer le succès et la durabilité des interventions en matière de justice transitionnelle.

Les chercheurs doivent disposer de suffisamment de temps et de fonds pour effectuer des évaluations des besoins. Le Groupement agit en tant qu'unité d'intervention rapide en fournissant des informations instantanées et opportunes sur les crises actuelles dans le monde. Le Groupement utilise ensuite l'information pour aider le DRL à élaborer des interventions ou à réaffecter des fonds pour répondre aux besoins de collectivités particulières. Bien que la capacité de réagir rapidement soit inestimable, la rapidité doit être mise en balance avec la nécessité d'une conception et d'une mise en œuvre méticuleuses des projets. Si les réponses ne sont pas exhaustives, il se peut qu'elles ne répondent pas adéquatement aux besoins et aux objectifs des collectivités touchées, ce qui est essentiel au succès des interventions en matière de justice transitionnelle.

Les membres de l'équipe qui représentent différentes organisations devraient comprendre leur rôle et leurs objectifs communs avant l'évaluation des besoins. L'équipe s'est réunie pour la première fois au début de l'évaluation à Gaziantep, bien qu'elle ait déjà eu des appels Skype réguliers pour discuter du processus d'évaluation, des outils et du matériel. Cependant, après réflexion, l'équipe pense qu'il faudrait au moins une journée ensemble pour discuter en profondeur des rôles, des responsabilités et des objectifs communs de chaque organisation. Au cours de la réunion physique, l'équipe devrait examiner les objectifs et les réalisations attendues du projet et parvenir à un consensus sur les concepts et les processus pertinents avant d'entreprendre une évaluation des besoins ensemble.

Les projets d'évaluation des besoins devraient gérer les attentes, en particulier celles des partenaires locaux et des personnes interrogées concernées. La réalisation d'évaluations axées sur la recherche peut être particulièrement difficile pour les professionnels et les défenseurs des droits de l'homme. L'équipe a éprouvé des difficultés à soutenir les personnes interrogées au-delà de l'évaluation des besoins et a donc dû gérer leurs attentes. De plus, comme l'équipe comprenait des partenaires locaux, le Groupement a dû répondre à leurs préoccupations au sujet du financement et de la durabilité. En raison du travail par rotation de l'évaluation des besoins des personnes non locales, il est important que les partenaires locaux et les personnes interrogées comprennent le but de l'équipe et de l'évaluation.

L'évaluation des besoins devrait s'efforcer de déterminer les besoins urgents et spécifiques au contexte des victimes et des survivants, même en l'absence d'actions formelles de justice transitionnelle. Le Groupement a créé ce projet pour déterminer les besoins urgents des Syriens et commencer à y répondre. Alors que le conflit armé en Syrie se poursuit sans qu'aucune paix ne soit en vue, les victimes et les survivants ne devraient pas être forcés d'attendre des mécanismes officiels avant de recevoir les services essentiels médicaux, juridiques et de MHPSS. Les évaluations des besoins et les consultations doivent impliquer toutes les parties prenantes concernées y compris les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les groupes minoritaires, les personnes déplacées et les réfugiés. En outre, les évaluations devraient tenir compte de la situation actuelle et des divers besoins sans pour autant exiger de processus ou de mécanismes spécifiques de justice transitionnelle.

Les réseaux officiels d'aiguillage devraient favoriser la communication, le partenariat et la coordination entre les différents fournisseurs de services. L'évaluation des besoins a révélé le manque de coordination et de communication entre les différents prestataires de services. Pour y remédier, le Groupement a fourni des conseils non normatifs sur l'élaboration de protocoles et de réseaux d'orientation afin d'accroître l'efficacité et la coordination de la prestation de services. En outre, grâce au réseau d'orientation, les documentalistes des droits de l'homme pourraient plus facilement avoir accès aux victimes et aux survivants syriens (avec leur consentement éclairé) pour recueillir des informations. Les protocoles, procédures et réseaux d'orientation amélioreraient les résultats des actions de prestation directe de services et de documentation sur les droits de l'homme sans porter atteinte à la confidentialité des victimes et des survivants.

Écrit par Sufiya Bray pour le compte du Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVR).

- ¹ Environ 475 mille personnes ont été tuées en 76 mois de la Révolution syrienne et plus de 14 millions ont été blessées et/ou déplacées, Observatoire syrien des droits de l'homme (16 juillet 2017), <http://www.syriahr.com/en/?p=70012>.
- ² SJAC est une organisation internationale basée à Washington, D. C. qui recueille et conserve des documents sur les violations du droit international en Syrie afin de faciliter les efforts de justice transitionnelle et de responsabilisation. La SCSR est une organisation syrienne domiciliée en Allemagne, avec du personnel opérant en Syrie et à l'étranger, qui surveille et documente les violations des droits de l'homme commises pendant le conflit. Le SBF, qui opère depuis la Turquie et la Jordanie, a été créé par des médecins syriens réfugiés et fournit un soutien médical et psychosocial aux victimes et aux survivants du conflit.
- ³ Bien que l'objectif initial était de se concentrer sur la réadaptation mentale et psychosociale, l'évaluation a permis de déterminer le besoin urgent de services de réadaptation physique.
- ⁴ Ces directives comprenaient les Directives du Comité permanent interorganisations sur la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence et celles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) intitulées *Assessing Mental Health and Psychosocial Needs and Resources: Toolkit for Humanitarian Settings*.
- ⁵ Les approches médicalisées ne sont que médicales et biologiques - elles ne tiennent pas compte des facteurs psychosociaux. Les approches médicalisées supposent que le comportement anormal, les états psychologiques ou les expériences psychologiques sont causés par des problèmes physiques, comme ceux du cerveau ou des gènes. Dans ce modèle médical, les traitements psychotropes impliquant des traitements médicaux ou chimiques, comme les psychotropes, sont utilisés pour traiter les individus.
- ⁶ Le débriefing a lieu après les entretiens et vise à aider les intervieweurs à gérer le traumatisme auquel ils ont été exposés afin qu'ils puissent mieux gérer leur stress, leur surmenage et leur épuisement professionnel. Un traumatisme secondaire, ou traumatisme indirect, se produit lorsque les intervieweurs deviennent traumatisés pendant ou après avoir entendu les récits de personnes traumatisées et manifestent par la suite les symptômes de la victime interviewée. Les compétences en matière d'endiguement sont nécessaires pour gérer l'état d'hyperexcitation de la personne interrogée, ce qui implique souvent une dissociation ou un sentiment d'être dépassée par la conversation. Les intervieweurs devraient être formés pour gérer ces symptômes, par exemple en effectuant des exercices de respiration ou spirituels.



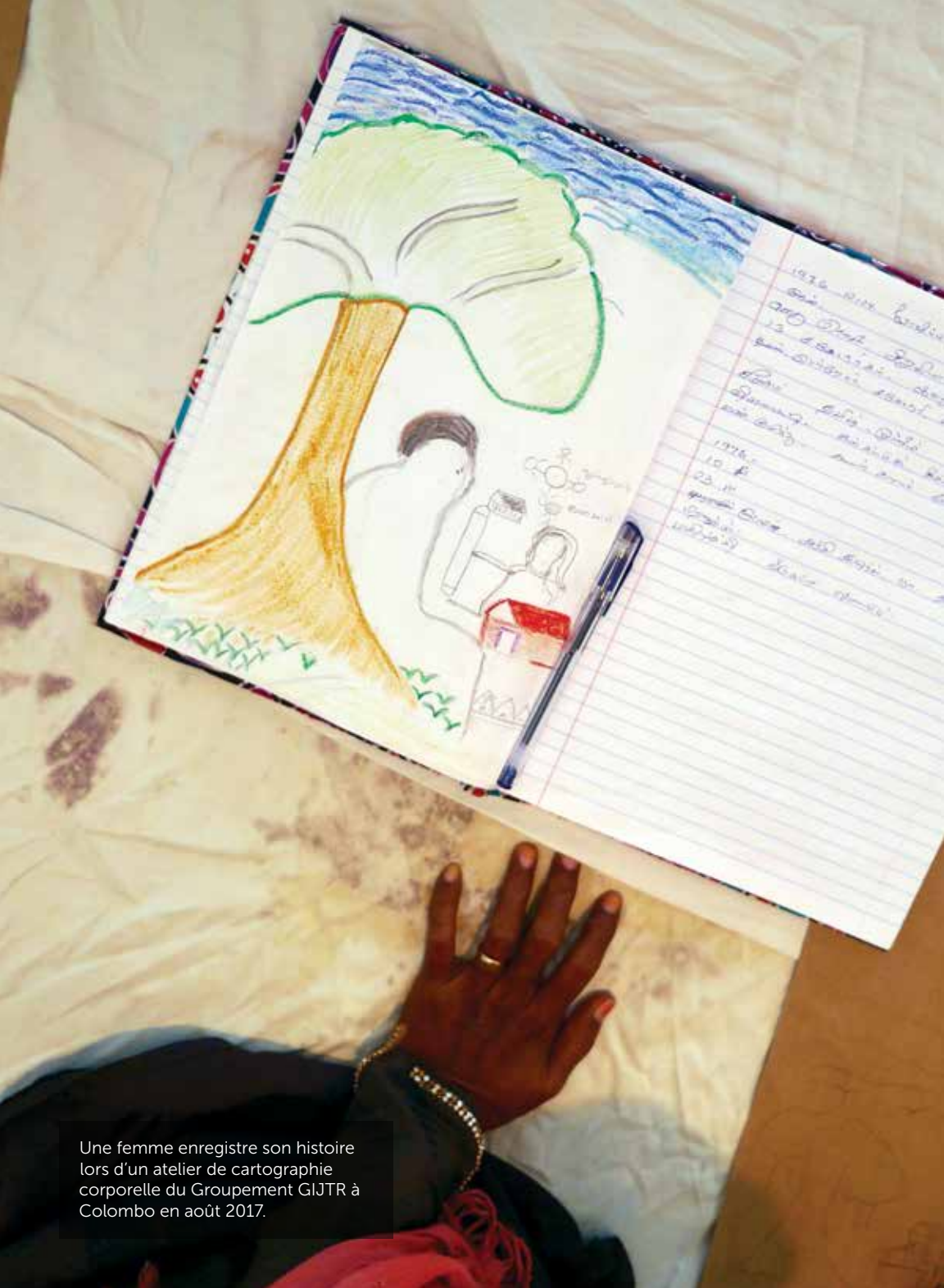
Dans toute la Syrie et dans d'autres régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), les prisons, les postes de contrôle et les anciens sites clandestins de torture risquent d'être détruits ou endommagés. Pour freiner ce phénomène, l'ICSC a réuni des sites de conscience de sept pays de la région MENA en 2016-2017 pour créer une carte numérique innovante identifiant les sites de violations des droits de l'homme dans la région.

CHAPITRE 3: RENFORCER LES CAPACITÉS LOCALES POUR LA VÉRITÉ, LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION AU SRI LANKA

Situation au Sri Lanka

Après son indépendance en 1948, le Sri Lanka a vu la montée du nationalisme ethnique cinghalais et de la discrimination contre la minorité tamoule par le biais de la violence et d'une législation répressive. Après des décennies de discrimination et d'impunité pour la violence contre le peuple tamoul, un conflit armé à l'intérieur du pays a éclaté entre le gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) qui visait à établir un État distinct et une plus grande autodétermination pour le peuple tamoul. Le conflit armé a commencé en juillet 1983 et s'est terminé en mai 2009, lorsque le gouvernement du président Mahinda Rajapaksa a défait les LTTE lors d'une offensive militaire sans faire de prisonniers vivants. De janvier 2008 à mai 2009, le conflit a été caractérisé par des combats intenses et des violations des droits de l'homme, y compris des allégations de crimes atroces de la part du gouvernement et des LTTE. Près de 40 000 civils tamouls ont disparu ou ont été tués dans le Nord-Est et 300 000 autres ont été déplacés à l'intérieur du pays.

Plus de cinq années d'impunité ont suivi la fin du conflit armé, y compris l'enquête largement critiquée menée par la Commission sur les enseignements tirés de l'expérience et la réconciliation (LLRC) du gouvernement. La situation a commencé à changer en janvier 2015, lorsque la victoire présidentielle de Maithripala Sirisena sur Rajapaksa a rouvert la porte d'une participation internationale. Par exemple, en octobre 2015, le Sri Lanka a coparrainé la résolution 30/1 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU intitulée "Promouvoir la réconciliation, la responsabilisation et les droits de l'homme au Sri Lanka" et s'est engagé à libérer des centaines de prisonniers tamouls détenus sans inculpation en vertu de la loi très répressive de 1978 sur la prévention du terrorisme ; à restituer les terres tamoules occupées par l'armée dans le Nord-Est ; et à mettre en place des mécanismes crédibles de responsabilisation et de réconciliation, y compris un Bureau des personnes disparues (OMP). En janvier 2016, le Premier ministre a nommé un groupe de travail consultatif (CTF) pour recueillir les commentaires du public sur les mécanismes de justice



Une femme enregistre son histoire lors d'un atelier de cartographie corporelle du Groupement GIJTR à Colombo en août 2017.

transitionnelle proposés. Malheureusement, les progrès du gouvernement en ce qui concerne ses engagements ont été décevants et ont nécessité des solutions novatrices en matière de justice transitionnelle en l'absence de volonté politique.

Vue d'ensemble du projet Sri Lanka du Groupement

Dans ce contexte et en prévision du processus de justice transitionnelle du Sri Lanka, le Groupement a élaboré un projet visant à soutenir le processus de consultation nationale dirigé par le gouvernement, à fournir une assistance technique aux OSC locales et à renforcer la capacité de ces dernières et des acteurs gouvernementaux à s'engager dans les processus de justice transitionnelle. Son principal objectif est de favoriser la consolidation de la paix, la justice transitionnelle et les actions de réconciliation au Sri Lanka. Ces dernières réunissent divers groupes pour instaurer la confiance et parvenir à un consensus sur les besoins et les visions d'avenir commun. Le projet comprenait une vaste évaluation des besoins et des ateliers de renforcement des capacités pour la société civile et les acteurs gouvernementaux. Les ateliers des OSC ont finalement abouti à la création du Forum Vérité et Réconciliation (TRF) mené localement. Ce dernier a facilité la participation des communautés locales et des OSC aux actions de justice transitionnelle, répondant ainsi à un besoin évident puisque les organisations basées à Colombo ont traditionnellement dominé les interventions et le domaine dans son ensemble. Conformément à la méthodologie du Groupement, le projet a adopté une approche contextuelle, locale et pluridimensionnelle afin d'impliquer de manière significative des individus originaires de différentes régions et de s'orienter vers la réconciliation.

ÉVALUATION DES BESOINS

D'octobre 2015 à mars 2016, les partenaires du Groupement - la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC), la Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala (Fundación de Antropología Forense de Guatemala - FAFG) et la Commission internationale pour les personnes disparues (CIPD) - ont collaboré avec deux partenaires locaux, l'Institute of Social Development (ISD) et Viluthu-Herstories, pour évaluer les besoins. En tenant compte de la nécessité d'une représentation des sexes, des âges, des religions et des origines ethniques, les partenaires locaux ont identifié des participants du Nord, de l'Est et du Sud. L'évaluation a consisté en des consultations avec trente-trois personnes et six groupes de discussion. Chacun de ces derniers réunissant dix à quinze participants et aussi trois ateliers de recherche participative, auxquels ont participé 114 membres des communautés locales issues de divers milieux ethniques, religieux et politiques ainsi que des victimes et des membres de leur famille¹. Les consultations et les groupes de discussion se sont tenus à Colombo et dans le Nord-Est (Jaffna, Kilinochchi, Mannar, Mullaitivu et Vavuniya) et les ateliers de recherche participative se sont tenus à Vavuniya (Nord), Trincomalee (Est) et Monaragala (Sud). Les ateliers de recherche participative ont été conçus spécialement pour les personnes les plus touchées et qui avaient également une compréhension limitée de la justice transitionnelle et du processus en cours au Sri Lanka. Pendant ce temps, les consultations et les groupes de discussion ont eu



« Quand la guerre s'est arrêtée, j'étais heureuse » raconte une mère de cinq enfants de Killinochchi, âgée de 34 ans. Son histoire fait partie des Herstories Archive, un projet d'auto-ethnographie qui a rassemblé 285 récits personnels de mères du Nord, du Sud et de l'Est du Sri Lanka.

Crédit photo : Sharni Jayawardena, The Herstories Project

lieu avec des OSC locales, des groupes de victimes, des familles de personnes disparues, des prisonniers récemment libérés qui avaient été détenus en vertu du PTA et des représentants du gouvernement. En outre, les partenaires du projet ont visité des sites commémoratifs créés par le gouvernement dans le Nord, en particulier ceux situés près de Mullaitivu et à Kilinochchi, afin de mieux comprendre les récits de guerre tenus par le gouvernement dans le Nord-Est. Enfin, les partenaires du projet ont visité les camps de Neethavaan et Konapulam, à l'extérieur de Jaffna, où le gouvernement a réinstallé les Tamouls déplacés par la guerre, afin d'évaluer leurs besoins.

L'évaluation des besoins a révélé le manque de connaissances et de compétences en matière de justice transitionnelle, en particulier à l'extérieur de Colombo ; le manque de coordination entre les OSC, tant à l'échelle du pays qu'au sein des régions ; les divergences de vues sur la responsabilisation entre le Nord-Est et le Sud et la nécessité de consolider la paix, de rendre des comptes et de reconstruire les espaces sociaux et politiques dans le Nord-Est. En particulier, l'évaluation des besoins reflétait bon nombre des constatations du CTF, qui ont été publiées en novembre 2016.

La société civile est confrontée à des défis dans le cadre de programmes inclusifs gérés au niveau local.

Les Tamouls du Nord se sont dits préoccupés par le fait que les organisations basées à Colombo servent d'interlocuteurs entre le Nord et la communauté internationale, accédant au financement et empêchant la prise en charge locale des interventions dans le Nord. Pendant ce temps, les participants cinghalais à l'atelier de Monaragala se sont sentis oubliés par les OSC,

qui ont eu tendance à ne se concentrer que sur le Nord-Est et n'ont pas reconnu la vulnérabilité et la victimisation liées au conflit dans le Sud.

Responsabilisation. De nombreux participants tamouls à l'atelier qui a eu lieu dans le Nord-Est ont insisté sur la nécessité d'un processus de responsabilisation sans amnistie, de mettre en place des programmes fiables de protection des témoins et d'impliquer les juges, les procureurs, les enquêteurs et les commissaires internationaux. Toutefois, les participants cinghalais à l'atelier du Sud soupçonnaient que les poursuites criminelles et les commissions de vérité, surtout celles qui sont internationalisées, allaient cibler des personnes que beaucoup de Cinghalais considèrent comme des "héros de guerre". Au contraire, ils pensaient que le gouvernement pourrait engager un processus de responsabilisation sans participation internationale. Les discussions dans le Nord ont également porté sur la nécessité d'une solution politique, comprenant un accord de partage du pouvoir et une réforme institutionnelle. Les Tamouls du Nord-Est ont convenu que le gouvernement devait révoquer le PTA et libérer tous les prisonniers politiques le plus tôt possible. Tous les participants du Nord ont insisté sur la nécessité de démilitariser et de réformer le secteur de la sécurité.

Disparitions forcées et commémoration. Depuis le début du conflit armé, le Sri Lanka a enregistré l'un des taux les plus élevés au monde de cas signalés de personnes portées manquantes ou disparues. Il y a eu plusieurs périodes de disparitions massives dues au gouvernement, principalement de Tamouls en relation avec le conflit armé, mais aussi de personnes cinghalaises dans le contexte des insurrections du Janatha Vimukthi Peramuna (JVP) dans les années 1970 et 1980. Les Nations Unies ont estimé qu'il y a plus de 40 000 personnes portées manquantes ou disparues. La Commission présidentielle chargée d'enquêter sur les plaintes concernant les personnes portées manquantes ou disparues, aussi appelée la Commission Paranagama, créée par l'ancien Président Rajapaksa et couvrant la période 1990-2009, a reçu 18 249 plaintes de civils et près de 5 000 autres des forces de sécurité à la date de mai 2017. Toutefois, des mécanismes tels que la Commission Paranagama ont été jugés inefficaces et caractérisés par un manque de volonté politique.

Par exemple, de nombreuses familles de personnes portées manquantes ou disparues n'ont reçu aucune information et ont été harcelées dans les lieux d'audience et forcées de signer les certificats de décès. Certains pensent même que les problèmes rencontrés par la Commission Paranagama ont été plus dommageables que propices à la réconciliation en détruisant toute la confiance restante dans la volonté du

“Je veux savoir ce qui est arrivé à mon fils. Je suis allée à la dernière commission et [j'ai espéré connaître] la vérité, mais rien n'a été fait ”

— mère tamoule d'une personne portée manquante ou disparue qui a participé à un atelier de recherche participative

gouvernement de traiter la question des disparitions. Ceci a été confirmé par les recherches des partenaires du Groupement, décrites dans l'encadré ci-dessous.

En plus des organisations internationales, les OSC et les églises locales, en particulier dans le Nord-Est, ont activement documenté les disparitions, mais la plupart de ces activités de la société civile ne sont pas coordonnées. Il n'existe pas de base de données ou d'archives centralisées qui regroupent la documentation, en partie parce que les OSC ne veulent pas partager les informations en raison de la méfiance et des préoccupations au sujet de la surveillance gouvernementale. De plus, les familles tamoules ne sont pas en mesure de porter publiquement le deuil à cause de cette surveillance, en particulier dans le Nord-Est². De nombreux participants tamouls étaient frustrés par le fait que le peuple cinghalais puisse se remémorer ouvertement ses soldats, alors que le peuple tamoul ne peut absolument pas commémorer les siens.

PRINCIPALES CONSTATATIONS SUR LES DISPARITIONS FORCÉES ET LES PERSONNES PORTÉES MANQUANTES OU DISPARUES

De 2015 à 2016, le FAFG et le ICMP ont procédé à une évaluation intensive des besoins concernant les disparitions forcées et les personnes portées manquantes ou disparues au Sri Lanka. Il s'agissait notamment de plus de trente-cinq réunions et consultations avec les intervenants du Nord-Est et de Colombo, de trois consultations de groupe avec plus de trente parents de personnes portées manquantes ou disparues, et de deux tables rondes avec les OSC et les représentants des familles pour déterminer comment répondre aux besoins et aux priorités des familles de personnes portées manquantes ou disparues. Ces discussions visaient à faire en sorte que les voix des victimes deviennent un élément central dans l'élaboration de processus de vérité et de responsabilité.

L'évaluation a révélé les connaissances et l'utilisation limitées de la médecine légale pour enquêter sur les disparitions au niveau national, ainsi que l'absence d'infrastructures nécessaires pour mener des enquêtes objectives, scientifiques et holistiques sur le sort des personnes portées manquantes ou disparues. Le dispositif national est actuellement dépourvu de la structure et des capacités nécessaires pour l'inclure dans ses tâches. La plupart des médecins légistes de district manquent aussi de ressources. De plus, les OSC locales n'ont pas été suffisamment formées pour aider les familles dans ce type de situation. Ces défis sont encore aggravés par les conflits politiques entre divers groupes ethniques, religieux et politiques sur la manière de traiter la question des disparitions forcées, compte tenu notamment du calendrier des disparitions.

L'une des principales constatations a été la nécessité du partage d'expérience avec d'autres pays ayant des contextes similaires afin de renforcer les capacités locales pour mener des enquêtes médico-légales parmi les acteurs du gouvernement et de la société civile. En outre, il est nécessaire de promouvoir le plaidoyer, le dialogue, le travail en réseau et la sensibilisation générale parmi les communautés locales, les OSC et les institutions gouvernementales qui travaillent sur la question des disparitions.



Un participant de la réunion de lancement du Forum Vérité et Réconciliation à Colombo en novembre 2016.

Réconciliation. Les participants du Nord-Est ont souligné l'importance de permettre à tous les Sri Lankais - cinghalais, tamouls et musulmans - de contribuer à la réconciliation³. Par exemple, beaucoup ont fait remarquer que la réintégration des Tamouls dans la population sri lankaise dépendrait de la reconnaissance par le gouvernement du tamoul comme langue nationale. Les participants du Nord-Est ont également souligné la nécessité de rétablir les relations interreligieuses, en particulier à la lumière de l'intensification de la violence ciblée contre les musulmans par les extrémistes bouddhistes et tamouls ainsi que contre les chrétiens par les extrémistes bouddhistes. Cette violence existe depuis au moins 2014. La résolution des tensions religieuses demeure un défi, car les musulmans sont particulièrement exclus des initiatives de consolidation de la paix et de justice transitionnelle selon les représentants des OSC musulmanes et tamoules.

ATELIERS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Sur la base des principales conclusions de l'évaluation des besoins, les partenaires du projet ont organisé une série d'ateliers régionaux pour faire participer les OSC locales et les responsables gouvernementaux aux aspects techniques de la justice transitionnelle, pour partager les enseignements tirés d'autres pays et pour identifier des stratégies qui pourraient être adaptées au contexte sri lankais. En juillet 2016, trois ateliers de trois jours sur la justice transitionnelle, l'un à Colombo, l'autre à Jaffna (Nord) et le dernier à Batticaloa (Est) ont réuni environ soixante-quinze représentants d'OSC. Les ateliers de Batticaloa et Colombo, en

particulier, ont rassemblé des participants d'origines ethniques et religieuses différentes. Le dernier jour des ateliers de renforcement des capacités des OSC, les participants des trois ateliers régionaux ont désigné chacun dix représentants pour former trois comités de travail régionaux pour le Nord, l'Est et le Sud. Les participants se sont penchés sur la parité entre les sexes et la représentation au niveau des districts pour proposer des candidats.

En collaboration avec le Secrétariat pour la coordination des mécanismes de réconciliation (SCRM) du gouvernement, les partenaires du projet ont également organisé deux ateliers gouvernementaux de deux jours en septembre 2016 : l'un pour environ vingt-cinq responsables des administrations locales et pour une vingtaine de représentants (des fonctionnaires du niveau national ou issus de diverses administrations, dont la Commission des droits de l'homme et le Bureau de l'unité nationale et de la réconciliation (ONUR).

Tous les ateliers ont partagé les enseignements tirés des actions de justice transitionnelle au Guatemala, au Pérou, au Rwanda, en Sierra Leone, en Afrique du Sud et dans l'ex-Yougoslavie. Grâce à un dialogue facilité, les participants ont examiné de multiples approches et leur applicabilité potentielle au Sri Lanka. Tous



L'Institut de développement social, un site de conscience situé à Kandy, au Sri Lanka, accueille des milliers de visiteurs chaque année, avec pour mission de renforcer la capacité des communautés de plantation à agir pour le changement social basé sur l'équité, la justice, la liberté, la paix et la solidarité. En 2016, avec l'appui de l'ICSC, ils ont recueilli les témoignages oraux des « Tamouls des collines », une communauté de plantation marginalisée qui, bien qu'elle soit au cœur de l'économie du pays, a été privée de citoyenneté après l'indépendance du pays en 1948 et a beaucoup souffert pendant la guerre civile (1983-2009).



Un participant à un atelier de cartographie corporelle à Colombo en août 2017.

les ateliers ont été organisés en anglais avec interprétation simultanée en tamoul et en cinghalais.

FORUM VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION (TRF)

En septembre 2016, les représentants des trois comités de travail régionaux ont convoqué à Colombo la première réunion d'un groupe de travail national, le TRF. Ce dernier est composé de vingt participants issus des principaux groupes ethniques et religieux, dont les bouddhistes cinghalais, les chrétiens et les hindous tamouls ainsi que les musulmans qui ont été nommés par les trois comités de travail régionaux. Le TRF est géré par l'ISD, avec le soutien des partenaires du Groupement et est dirigée par un comité exécutif composé de onze des vingt participants. Malheureusement, alors que les partenaires du projet visaient à assurer la parité entre les sexes au sein des représentants du TRF, de nombreuses femmes ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas s'engager à participer activement au TRF en raison de leurs obligations et responsabilités familiales.

Le groupe s'est réuni ce mois-là pour élaborer une stratégie visant à accroître la participation communautaire et à coordonner les activités de justice transitionnelle menées localement. Consciente des diverses préoccupations

dans le Nord-Est et le Sud, le TRF a élaboré une déclaration se définissant en tant que groupe de plaidoyer qui cherche à sensibiliser les communautés locales aux interventions du gouvernement et de la société civile en matière de justice transitionnelle, à partager les contributions locales avec le processus et les mécanismes gouvernementaux tels que l'ONUR et le SCRM et à faciliter la participation locale au processus national. La déclaration prend également en considération les différents besoins régionaux et note que le TRF est un forum national qui représente les intérêts régionaux.

Depuis sa création en septembre 2016, les représentants du TRF ont rencontré leurs comités de travail régionaux et les participants aux ateliers de renforcement des capacités ainsi qu'aux réunions communautaires organisées pour présenter le TRF et ses travaux. En mars 2017, trois bureaux régionaux pilotes ont été créés à Jaffna (Nord), Batticaloa (Est) et Kandy (Sud). Le TRF envisage de créer six autres antennes régionales dans tout le pays d'ici octobre 2017 et d'appuyer quatorze autres coordonnateurs de district afin d'assurer une large diffusion⁴. Pour compenser le nombre limité de femmes au sein de TRF au niveau national, les partenaires du projet s'efforcent de recruter davantage de femmes comme responsables régionales et coordonnatrices de district. Les activités futures du Groupement fourniront aux coordonnateurs du TRF et au personnel du bureau régional une assistance technique et un renforcement des capacités supplémentaires des OSC afin de renforcer leur travail avec les communautés ainsi que les actions de responsabilisation et de réconciliation au niveau local.



Un membre du Forum Vérité et Réconciliation distribue des tracts dans les communautés locales de la région. Novembre 2016.

Évaluation du projet du Groupement au Sri Lanka

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles le Sri Lanka est une étude de cas intéressante. Le Sri Lanka est un exemple de pays sortant d'un conflit qui a connu un nombre très important de violations des droits de l'homme et de préoccupations sécuritaires depuis la fin de la guerre. Comme la violence a traversé des générations et qu'une solution politique n'a pas encore été trouvée, la méfiance est bien ancrée et des sentiments intenses de colère, de peur et de désespoir envahissent le peuple tamoul. Étant donné que le processus de justice transitionnelle dirigé par le gouvernement n'a pas réussi jusqu'à présent à gagner la confiance de la société civile ou à promouvoir la réconciliation, une évaluation de ce projet, qui vise à établir un consensus, peut éclairer les interventions futures au Sri Lanka. Il peut également fournir des enseignements et des recommandations utiles à d'autres pays qui doivent régler des tensions et des griefs ethniques de longue durée.

GARANTIR LA PERTINENCE GÉNÉRALE DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE GRÂCE À UNE ÉVALUATION INCLUSIVE DES BESOINS

Les partenaires du projet ont procédé à l'évaluation des besoins peu après l'adoption de la résolution 30/1 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. En raison de la portée et de l'ampleur de l'évaluation - qui comprenait de nombreuses consultations, des groupes de discussion et des ateliers de recherche participative avec des personnes de différents milieux -, les partenaires du Groupement ont acquis une meilleure connaissance du contexte, des préoccupations des divers intervenants et des diverses expériences de la guerre dans l'ensemble du pays. L'évaluation des besoins d'un large éventail d'intervenants masculins et féminins de diverses origines ethniques, religieuses et régionales a contribué à assurer la pertinence du projet dans tout le pays. Cette évaluation approfondie des besoins a également permis aux partenaires du projet d'esquisser les théories du changement pour différentes activités et de déterminer leur applicabilité à chaque groupe d'intervenants⁵.

L'évaluation a généralement permis d'établir un climat de confiance entre les partenaires du projet et les membres de la communauté locale, dont beaucoup ont continué à participer aux activités du Groupement. L'évaluation a également permis de déterminer l'éventail des intervenants impliqués dans la justice transitionnelle, les lacunes dans les programmes et la capacité des OSC du Nord-Est et de Colombo. De plus, en accueillant un groupe de discussion exclusivement féminin dans le Nord et en intégrant le genre dans leur questionnement, les partenaires du projet ont pu mieux comprendre les différents besoins des hommes et des femmes en matière de vérité, de justice et de réconciliation.

Grâce à ce processus, les partenaires du projet ont également acquis une meilleure compréhension des multiples besoins et attentes des individus et des communautés en matière de justice transitionnelle. Par exemple, la participation de représentants du Sud a aidé les partenaires du projet à comprendre la nécessité de l'adhésion et de la participation des Cinghalais pour parvenir à la réconciliation. Les partenaires ont donc souligné les avantages mutuels et à long

terme de la participation, quelle que soit l'origine ethnique. Un jeune tamoul a souligné que la réconciliation doit inclure tous les groupes ethniques et ne pas se concentrer uniquement sur le "problème tamoul". L'approche inclusive du Groupement a défini la justice transitionnelle comme une question d'intérêt national, ce qui aura un impact général sur la participation au processus et aux actions de réconciliation.

Comme l'évaluation était très complète et opportune, les partenaires du projet ont pu l'utiliser comme feuille de route pour adapter les programmes aux besoins locaux dans un contexte où la justice transitionnelle et les décisions politiques connexes se sont mises rapidement en place. L'évaluation a été efficace parce qu'elle a utilisé des ressources minimales en s'appuyant sur les réseaux et les contacts existants des partenaires locaux au sein des communautés cinghalaise, tamoule et musulmane pour assurer la représentation d'une pluralité de voix et d'expériences. Malheureusement, en raison de préoccupations sécuritaires, les partenaires du projet n'ont pas été en mesure de partager largement le rapport d'évaluation, de sorte qu'il n'a pas pu être utilisé par le processus du CFT ou d'autres consultations des OSC pour informer et influencer leur travail. Cependant, les partenaires du projet ont utilisé les conclusions du rapport pour orienter la formation du TRF et façonner son plan stratégique.

“Quand on parle de réconciliation, il faut parler aux gens du Sud. Ils ne devraient pas avoir peur de nous.”

— participant tamoul masculin
au groupe de discussion
Vavuniya

COMBINAISON DE MÉTHODES TRADITIONNELLES ET NON TRADITIONNELLES

Les ateliers d'évaluation participative des besoins d'une durée de deux jours ont permis aux participants de réfléchir et d'échanger leurs points de vue sur la justice transitionnelle et la réconciliation. La méthodologie de l'atelier était axée sur le partage d'informations et l'apprentissage mutuel, ce qui a permis de transmettre les documents nécessaires sur la justice transitionnelle et d'assurer une participation significative aux discussions connexes. En plus de former les participants aux concepts et mécanismes de la justice transitionnelle - par exemple, en utilisant le cas du Népal et en discutant de ses parallèles avec le Sri Lanka en ce qui concerne la question non abordée des personnes portées manquantes ou disparues - les partenaires du projet ont utilisé l'exposition d'archives Herstories pour stimuler le dialogue sur le passé⁶. Le dialogue animé, mis en avant dans l'exposition, a aidé les partenaires du projet à mieux comprendre les réactions émotives, telles que la colère, la peur, la méfiance et l'empathie. Sans le dialogue interactif autour de l'exposition, les partenaires

du projet n'auraient pas pu facilement identifier les expressions émotionnelles du changement d'attitude, nécessaire à la réconciliation. L'approche holistique, interdisciplinaire et participative du Groupement en matière d'évaluation des besoins a donc été efficace pour repérer les obstacles émotionnels à la réconciliation. Comprendre les sentiments de chaque groupe au sujet de la guerre et des autres communautés permettra au Groupement d'aider les Sri Lankais à poursuivre des actions de justice transitionnelle qui auront un impact positif sur les causes profondes et les moteurs du conflit.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES HABITANTS POUR QU'ILS PARTICIPENT DE FAÇON SIGNIFICATIVE À LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

Depuis l'adoption de la résolution 30/1, y compris au cours de l'évaluation des besoins, un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales (ONG) a travaillé avec des ONG locales pour organiser des consultations et des formations d'une journée sur la justice transitionnelle. Les partenaires du projet ont constaté que les participants aux formations accélérées ne pouvaient pas mettre en pratique leurs nouvelles connaissances en matière de justice transitionnelle. Au lieu de cela, leur compréhension de la justice transitionnelle se limitait à une connaissance très élémentaire des quatre piliers et la plupart des participants n'ont pu déterminer l'applicabilité d'une action particulière ou son impact potentiel sur le contexte sri lankais.

C'est pourquoi les partenaires du projet ont décidé de mettre au point une méthodologie d'atelier qui enseigne les aspects techniques des concepts et des processus de justice transitionnelle à travers les enseignements tirés de différents pays. Ils ont également animé des discussions en petits groupes pour explorer le niveau de pertinence de chaque enseignement pour le Sri Lanka. Cette approche a permis aux participants d'identifier des stratégies qui pourraient être adaptées au Sri Lanka et illustre la réactivité du Groupement face à l'évolution des besoins sur le terrain. En outre, les partenaires du projet étaient conscients de la multitude d'autres formations et ont dressé un inventaire des autres activités afin d'éviter les doublons et de contribuer à un environnement coordonné de justice transitionnelle.

La plupart des participants de la société civile ont trouvé que les ateliers de renforcement des capacités étaient extrêmement pertinents. Par exemple, les expériences d'autres pays ont permis aux participants de déterminer le temps, les fonds et l'expertise nécessaires pour assurer la responsabilisation et la réconciliation. Un participant tamoul a fait remarquer que les ateliers l'ont aidé à gérer ses attentes en matière de responsabilisation parce qu'il comprenait que tous les besoins et problèmes ne pouvaient être traités en raison des limites inhérentes aux mécanismes de justice transitionnelle et du fait qu'ils dépendaient fortement de la volonté politique. Par-delà les frontières ethniques, de nombreux participants ont même éprouvé de l'espoir en apprenant que d'autres pays connaissaient des difficultés singulières et des degrés variables de succès dans leurs efforts de justice transitionnelle. Plus précisément, ils ont été encouragés à adapter et à appliquer des enseignements tirés d'autres pays au Sri Lanka. L'enseignement par l'exemple a donc été efficace pour illustrer l'application pratique des concepts de justice transitionnelle, ce qui est très pertinent pour les parties prenantes désireuses de

s'engager dans le processus au Sri Lanka. Ces connaissances favoriseront également l'impact et la durabilité des actions de justice transitionnelle mises en place à l'avenir par les participants qui ont acquis la capacité d'appliquer de bonnes pratiques aux programmes.

ADOPTER UNE APPROCHE PARTICIPATIVE ET NON NORMATIVE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dans les trois ateliers des OSC, les participants ont apprécié le caractère participatif et non normatif des ateliers, ainsi que la souplesse des partenaires du projet et des consultants facilitateurs dans la révision de l'ordre du jour en fonction des nouveaux besoins exprimés au cours de l'atelier. Par exemple, le deuxième jour de l'atelier de Jaffna, un participant tamoul a exprimé sa frustration devant le nombre d'ateliers sur la justice transitionnelle auxquels il avait assisté sans avoir été témoin de changements tangibles dans son expérience vécue. Il était contrarié que les ateliers précédents n'aient pas été suivis d'action. Après son emportement, les animateurs ont ouvert le débat. Bon nombre des participants à l'atelier, tous tamouls, ont réitéré le sentiment de fatigue qu'ils ressentaient en assistant à plusieurs ateliers, mais ont trouvé que cet atelier semblait unique en raison de son approche participative, non normative et axée sur les résultats. Une femme tamoule a exprimé ce sentiment lorsqu'elle a exhorté tout le monde à continuer de participer à l'atelier et au processus de justice transitionnelle pour le bien des générations futures.

Au Sri Lanka, les groupes les plus marginalisés restent en grande partie réduits au silence. Par conséquent, l'approche participative du Groupement leur a permis d'exprimer leurs préoccupations en vue de contribuer aux actions de justice transitionnelle. Cette méthodologie a répondu au besoin des participants d'être entendus et a renforcé la confiance entre les partenaires du projet et les participants. Un participant tamoul a fait observer que le fait que les ateliers soient tous "axés sur les participants" et assortis d'un ordre du jour souple afin de tenir compte des besoins des participants, leur permettait de s'approprier le projet. Cela a favorisé la participation et l'implication des participants, qui sont tous deux essentiels à la durabilité des actions.

“Les ateliers ont fourni un espace pour les Cinghalais et les Tamouls leur permettant de parler de leurs réalités dans une perspective régionale et de parvenir à une compréhension commune des implications [du processus de justice transitionnelle pour tous]”

— Un participant cinghalais masculin à l'atelier de renforcement des capacités de Colombo, exprimant un sentiment partagé par beaucoup d'autres personnes à travers les lignes ethniques et religieuses

De plus, le caractère inclusif et participatif des ateliers a facilité les échanges entre les groupes et s'est avéré efficace pour atteindre l'objectif du Groupement de favoriser la réconciliation. Les participants ont apprécié la diversité des ateliers de renforcement des capacités organisés à Batticaloa et Colombo ainsi que la possibilité de partager leurs expériences et d'écouter des personnes avec lesquelles ils n'auraient pas pu avoir d'échange dans d'autres circonstances.

MOBILISER LES ACTEURS GOUVERNEMENTAUX SUR LES QUESTIONS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE ET SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX MINORITÉS

Contrairement aux ateliers des OSC qui ont débouché sur de nombreux résultats positifs, les ateliers destinés aux fonctionnaires du gouvernement, en particulier aux agents gouvernementaux et aux secrétaires de district, ont été moins constructifs. Presque tous les participants se sont plaints de ne pas avoir été informés par leurs ministères respectifs du processus de justice transitionnelle et ont exprimé leur réticence à se coordonner avec le SCRМ sans une directive ministérielle. En outre, alors que les participants des OSC étaient disposés à engager un dialogue intergroupe, les fonctionnaires étaient plus divisés sur cette question. Par exemple, alors que certains fonctionnaires cinghalais travaillant dans le Sud avaient fait des remarques discriminatoires à l'égard du peuple tamoul, les fonctionnaires cinghalais travaillant dans le Nord-Est étaient plus sensibles à certaines questions, comme les préoccupations des Tamouls au sujet de l'accaparement des terres et l'intimidation de la police. Étant donné que la grande majorité des responsables gouvernementaux locaux - agents du gouvernement et secrétaires de district - sont cingalais, les animateurs ont dû inciter les quelques participants tamouls à faire part de leurs points de vue, car certains craignaient que le fait de parler ne perturbe l'atelier et n'entraîne des représailles par la suite. Même si ces ateliers n'ont pas permis aux responsables locaux et provinciaux de s'entendre, ils ont quand même fait ressortir le besoin de parvenir à un consensus pour assurer l'adhésion des administrations locales au processus de justice transitionnelle. L'appui du gouvernement aura une incidence sur l'efficacité et l'impact du travail et sur les résultats du Groupement en matière de responsabilisation et de réconciliation.

L'atelier destiné aux responsables gouvernementaux au niveau national, auquel participaient une dizaine de hauts responsables de l'armée et de la police (entre autres participants), n'a pas non plus permis de parvenir au consensus escompté. Toutefois, l'atelier a créé un espace où les participants ont pu discuter ouvertement de la responsabilité, des points forts et des faiblesses des procédures judiciaires au niveau national, des informations faisant état de disparitions constantes et d'autres violations des droits de l'homme et du rôle du secteur de la sécurité dans la justice transitionnelle. Par exemple, les représentants de la police ont insisté sur les actions qu'ils ont prises pour passer d'un système de police réactif et traditionnel à un système de police communautaire. Cela contraste avec les nombreux commentaires des autres ateliers sur le harcèlement policier continu dans le Nord-Est et sur le besoin de policiers tamouls dans cette région. Pour la plupart des participants du secteur de la sécurité, il s'agissait de leur premier véritable dialogue sur les questions de justice transitionnelle. Dans ce contexte, l'atelier a été efficace pour participer à l'éducation des participants car, à la fin de l'atelier, presque tous avaient une meilleure connaissance de la justice transitionnelle et



Un atelier de cartographie corporelle dirigé par le Groupement GIJTR pour 20 survivantes de la violence au Sri Lanka en août 2017.

de son application au Sri Lanka. Cet atelier a également permis de clarifier le rôle des différents ministères dans le processus de justice transitionnelle au Sri Lanka, soulignant la nécessité d'une coordination entre eux.

Dans l'ensemble, les ateliers gouvernementaux ont été moins concluants pour parvenir à un consensus parmi les participants sur la forme et les principaux objectifs du processus de justice transitionnelle au Sri Lanka. Malgré cela, ils ont souligné le travail que le SCRM et le Cabinet du Premier Ministre devraient entreprendre afin de s'assurer que tous les responsables gouvernementaux comprennent le rôle de la justice transitionnelle. Par exemple, les ateliers ont aidé à corriger la perception erronée selon laquelle la justice transitionnelle ne concerne que la responsabilité pénale. Les ateliers ont également permis de sensibiliser les responsables gouvernementaux au TRF. En conséquence, ce dernier a eu des interactions productives avec les autorités locales d'Anuradhapura et de Polonnaruwa, dans le Sud, et de Vavuniya et Kilinochchi, dans le Nord. En outre, des hauts fonctionnaires gouvernementaux ont déjà demandé au TRF de dispenser une formation supplémentaire en matière de justice transitionnelle à leurs collaborateurs débutants.

MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME DE COORDINATION LOCALE

Les partenaires du projet ont répondu directement au besoin d'une meilleure coordination des actions des OSC et d'un meilleur partage de l'information, en particulier au-delà de Colombo et des centres urbains, en facilitant la création du TRF. En tant qu'entité locale, le TRF peut mettre en œuvre des programmes de justice transitionnelle et servir d'interlocuteur entre les communautés et les organisations locales d'un côté et les entités gouvernementales basées à Colombo de l'autre. La création du TRF assure un plus grand échange de connaissances et une meilleure coordination entre les OSC des différentes régions et offre également des possibilités de création de réseaux entre pairs. Les participants aux trois ateliers sur le renforcement des capacités des OSC ont également apprécié le fait que, contrairement à d'autres ateliers sur la justice transitionnelle, les ateliers du Groupement avaient un résultat tangible : la création du TRF. Par conséquent, l'appui du Groupement au TRF renforcera probablement la cohérence des contributions des OSC sri lankaises. En outre, le TRF étant mené localement, ses avantages sont durables.

Les représentants du TRF proviennent de divers groupes ethniques et religieux et jouissent d'un grand respect au sein de leurs communautés. Le TRF a déjà organisé des réunions de sensibilisation avec des agents gouvernementaux

“Les victimes et les ONG locales doivent travailler sur les questions de justice transitionnelle. Les ONG de Colombo tirent profit des problèmes du Nord et de leurs relations avec les ONG internationales [aux dépens des populations locales].”

— Un homme tamoul participant au groupe de discussion de Vavuniya

et des secrétaires de district, et a réussi à convaincre les autorités locales de soutenir le TRF et ses activités. L'assistance technique et financière que le Groupement apporte actuellement au TRF, notamment ses activités futures de renforcement des capacités et de formation de formateurs, favorisera le transfert de compétences et renforcera la capacité des OSC locales à s'impliquer dans le processus de justice transitionnelle au Sri Lanka. Enfin, les activités du TRF contribueront à garantir la poursuite des programmes de justice transitionnelle au niveau local, malgré les retards pris par le gouvernement dans la mise en place des mécanismes et malgré le peu de progrès réalisés au niveau national.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RECOMMANDATIONS

Les initiatives visant à lutter contre les disparitions doivent être inclusives et instaurer un climat de confiance avec les familles des victimes. Les actions visant à aborder la question des disparitions doivent être axées sur les besoins et les priorités des familles des victimes et inclure tous les groupes. De telles initiatives devraient impliquer le gouvernement et les communautés locales affectées afin de concrétiser le droit des victimes et de leurs familles à un recours et à réparation. Il est important de noter que les victimes et leurs familles ne devraient pas être traitées comme des bénéficiaires passifs mais plutôt être impliquées en tant que parties prenantes et décideurs actifs dans tout processus visant à lutter contre les disparitions. En particulier, l'appropriation par les acteurs locaux et la volonté politique de faire face aux disparitions peuvent avoir un impact sur les processus de responsabilisation et de réconciliation plus larges.

Les acteurs locaux ne devraient pas être mis à l'écart par manque d'expertise technique et professionnalisée. Ceux-ci, n'ayant souvent pas d'expertise technique ou professionnelle en matière de justice transitionnelle, sont souvent ignorés - en particulier au profit des opinions internationales - y compris au Sri Lanka. Cependant, les partenaires du Groupement ont constaté que les participants aux ateliers de renforcement des capacités possédaient des connaissances contextuelles d'experts et proposaient des innovations en matière de justice transitionnelle et les ont donc considérés comme des experts. Au lieu d'internationaliser et de professionnaliser la justice transitionnelle dans le pays au détriment des apports locaux, les responsables de la mise en œuvre des projets devraient rechercher des partenaires locaux et transmettre les connaissances et les compétences techniques nécessaires pour que les actions soient prises en charge par les populations locales.

Les divers acteurs devraient participer de manière significative tout au long du processus. Au Sri Lanka, les organisations internationales ont eu tendance

à ne cibler que les Tamouls du Nord-Est. Cette approche exclusive ne parvient pas à combler le fossé ethnique et religieux existant entre le Nord-Est et le Sud, ni même à hiérarchiser les victimes. C'est pourquoi les partenaires du projet ont également travaillé avec les parties prenantes du Sud pour faciliter le dialogue interethnique et interreligieux et faire en sorte que tous les Sri Lankais reconnaissent le rôle essentiel qu'ils jouent dans la consolidation de la paix, la justice transitionnelle et les actions de réconciliation. Dans les situations où les tensions intergroupes ont été à l'origine de conflits et en particulier lorsqu'elles persistent, les initiatives de justice transitionnelle devraient inclure tous les groupes touchés afin d'assurer un soutien plus large aux activités.

Les projets de renforcement des capacités devraient être fondés sur la pratique et être coordonnés avec les activités existantes. Le Sri Lanka a connu une augmentation très importante d'actions de renforcement des capacités non coordonnées et faisant double emploi de la part d'organisations internationales. Toutefois, plusieurs personnes qui avaient suivi de multiples formations sur la justice transitionnelle n'ont pas été en mesure d'appliquer leurs connaissances au contexte sri lankais avant les ateliers de renforcement des capacités du Groupement. Les participants tamouls, en particulier, avaient connu une certaine lassitude à la suite de leur participation à tant de formations sans avoir appris de compétences pratiques ni été témoins de changements sur le terrain. Pour faire face au problème des doubles emplois, ainsi qu'à la fatigue des OSC et des victimes, les responsables de la mise en œuvre des projets devraient dresser la carte des activités existantes avant d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités afin de combler les lacunes révélées au cours de la phase d'évaluation.

Les ateliers de renforcement des capacités devraient être participatifs et non normatifs. La justice transitionnelle est un domaine complexe, ce qui signifie qu'elle ne repose pas sur une approche unique, mais qu'elle s'appuie sur les bonnes pratiques existantes et les associe aux actions locales. Dans le cadre de ses ateliers organisés au Sri Lanka, les partenaires du projet ont constaté que l'adoption d'une approche participative du renforcement des capacités en faisant de l'expertise locale une ressource primaire, en suscitant l'appropriation locale des processus et en encourageant l'élaboration de stratégies novatrices adaptées au contexte présente des avantages très importants pour la justice transitionnelle et la réconciliation. Cette méthode est essentielle dans les pays qui s'engagent dans la justice transitionnelle parce qu'elle est centrée sur les apports locaux plutôt que sur les apports internationaux.

Les organisations internationales devraient établir des partenariats avec des organisations locales à l'extérieur des centres urbains. Au Sri Lanka, les OSC locales, en particulier à l'extérieur des centres urbains, peuvent avoir accès aux organisations communautaires qui sont hors de portée des grandes organisations internationales. Toutefois, l'évaluation des besoins a montré que les organisations basées à Colombo, qui sont mieux connectées à la communauté internationale, ont souvent reçu des fonds et se sont appropriés les projets ciblant le Nord. Grâce à la collaboration du Groupement avec des partenaires locaux souvent négligés par les organisations internationales, ces partenaires locaux ont acquis les connaissances et les compétences techniques

nécessaires pour participer au processus de justice transitionnelle du Sri Lanka. Les organisations internationales travaillant dans le domaine de la justice transitionnelle devraient créer des partenariats au niveau local afin de donner aux populations les moyens de défendre leurs besoins et leurs objectifs en matière de justice transitionnelle.

Les OSC devraient entreprendre une évaluation approfondie des besoins pour appuyer les processus nationaux de justice transitionnelle. L'évaluation des besoins décrite ici a pris plus de cinq semaines, malgré des ressources financières limitées. La grande diversité des participants impliqués a permis aux partenaires d'élaborer un projet adapté au contexte et pertinent pour les collectivités touchées, ainsi que des activités de projet validées avec des cibles potentielles. Des évaluations approfondies des besoins par la société civile sont d'une importance cruciale dans les pays où la discrimination structurelle est profondément enracinée et où la population touchée n'a pas confiance dans la volonté politique du gouvernement concernant la responsabilisation, comme au Sri Lanka. De plus, les partenaires du projet au Sri Lanka ont trouvé d'importants avantages à revoir les personnes qui ont participé à l'évaluation initiale au fur et à mesure que le projet avançait. L'engagement continu auprès de ces participants a aidé les partenaires à comprendre les changements contextuels et les nouvelles possibilités de coordination.

L'évaluation des besoins devrait reposer sur une combinaison de méthodologies pour adapter le processus aux parties prenantes. L'évaluation des besoins dans le cadre de ce projet a utilisé une panoplie de méthodes de recherche traditionnelles et participatives. Au Sri Lanka, les parties prenantes ciblées, des victimes, la société civile et des représentants du gouvernement possédaient tous des connaissances variées en matière de justice transitionnelle. Cette approche combinée a ici permis aux partenaires du projet et aux participants d'être flexibles dans la manière dont les problèmes étaient soulevés. Par exemple, la tenue d'un dialogue autour de l'exposition Herstories a été utile parce qu'elle a incité les participants à exprimer leurs émotions au sujet du conflit armé et du processus de justice transitionnelle dirigé par le gouvernement. Le Groupement recommande d'adopter une approche personnalisée et participative pour mieux répondre aux besoins nuancés parfois divergents des parties prenantes.

Les ateliers devraient avoir des résultats clairs. Les participants se sont montrés extrêmement enthousiastes à l'idée que les ateliers de renforcement des capacités aient abouti à la création du TRF, d'autant plus que les nombreux ateliers auxquels ils avaient participé n'ont pas produit de résultats tangibles. En fait, les projets orientés vers l'action avec des résultats clairs sont une caractéristique de la programmation du Groupement. Ces résultats peuvent aller de plans de mise en œuvre par les participants à l'établissement d'un groupe de travail, en passant par des activités encore plus exigeantes en termes de ressources, telles que l'octroi de subventions aux participants pour développer et mettre en œuvre des projets. Les résultats qui favorisent la participation future sont particulièrement importants pour maintenir les retombées positives des ateliers dans la durée.

Les responsables de la mise en œuvre des projets devraient constituer et soutenir un groupe restreint d'experts locaux. Au Sri Lanka, les ateliers de renforcement des capacités ont finalement abouti à la création du TRF, une organisation locale. Pour favoriser la durabilité avec des ressources limitées, les responsables de la mise en œuvre des projets devraient envisager de faciliter la formation d'un groupe restreint d'experts locaux et de renforcer leurs connaissances et leurs compétences techniques. Ce groupe d'experts locaux peut contribuer au processus de justice transitionnelle et utiliser leurs compétences pour former d'autres personnes au sein de leurs organisations et communautés.

Les projets de renforcement des capacités devraient comprendre une formation aux connaissances et compétences techniques et scientifiques à l'intention de la société civile et des acteurs gouvernementaux. La comptabilisation des disparitions est cruciale pour les processus de justice transitionnelle, tant au niveau individuel pour apporter des réponses aux familles des victimes qu'au niveau national pour étayer les actions de vérité et de responsabilisation par des preuves médico-légales. Les initiatives visant à lutter contre les disparitions devraient donc renforcer les capacités locales dans le domaine des recherches médico-légales et mettre en place une stratégie médico-légale pluridisciplinaire pour rechercher et identifier les personnes portées manquantes ou disparues conformément aux besoins des familles et aux normes internationales. L'application transparente de cette méthodologie scientifique objective peut être particulièrement importante dans un contexte de méfiance à l'égard du gouvernement. Les acteurs gouvernementaux confrontés au problème des disparitions devraient faire appel à l'expertise médico-légale des OSC spécialisées pour faciliter les enquêtes et les processus de responsabilisation.

Auteur: Ereshnee Naidu-Silverman, au nom de la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC). Marte Myhre Tunheim, au nom de la Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala (Fundación de Antropología Forense de Guatemala - FAFG), a rédigé l'encadré "Principales conclusions sur les disparitions forcées et les personnes portées manquantes ou disparues.

- ¹ Au lieu d'utiliser une méthode traditionnelle de recherche par questions-réponses, les ateliers de recherche participative ont été adaptés aux participants et à leurs besoins en leur fournissant de l'information sur les thèmes et les enjeux de la justice transitionnelle et en facilitant leur participation au contenu des ateliers.
- ² Malgré les affirmations du gouvernement selon lesquelles la surveillance et la militarisation seraient réduites dans le Nord-Est, les forces de sécurité ont intimidé et empêché les familles des personnes déplacées de participer aux activités de commémoration, y compris les événements visant à se souvenir des personnes tuées pendant la fin de la guerre. Voir par exemple : *Sri Lanka Civil Society Calls for an End to Harassment of Activists Working on Memorialisation*, Tamil Guardian, 26 mai 2017, <http://www.tamilguardian.com/content/sri-lanka-civil-society-calls-end-harassment-activists-working-memorialisation>.
- ³ Les hindous, les musulmans et les chrétiens sont tamoulophones, mais les musulmans du Sri Lanka ont tendance à s'identifier par leur religion et non leur appartenance ethnique. Les Tamouls hindous et chrétiens s'identifient généralement à leur ethnie en tant que "Tamouls", les Cinghalais sont majoritairement bouddhistes et les bouddhistes du Sri Lanka sont majoritairement Cinghalais.
- ⁴ Les six bureaux supplémentaires seront installés à Badulla, Galle, Kalutara, Kurunegala, Polonnaruwa et Ratnapura.
- ⁵ Les théories du changement comprennent la réflexion et les hypothèses sur la façon dont une intervention permettra d'atteindre les résultats souhaités et sur le pourquoi cette atteinte est possible.
- ⁶ Herstories est un projet d'archives centré sur les histoires de mères du Nord-Est et du Sud et sur la façon dont elles ont été touchées par la guerre.



UMAM Documentation et recherche contribue à l'archivage du passé violent du Liban, cristallisé pendant la guerre civile de 1975-1990, en recueillant, préservant et promouvant publiquement une grande diversité de preuves et d'artefacts historiques.

Crédit photo : Wael Hamzeh, UMAM Documentation et recherche

CHAPITRE 4: ACADÉMIE DE JUSTICE TRANSITIONNELLE DU MOYEN-ORIENT ET DE L'AFRIQUE DU NORD

Situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA)

Alors que les États de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) anticipent, entament ou poursuivent leur processus de transition après à des périodes de violence ou de régime autoritaire, les possibilités de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme se multiplient¹. Pour garantir l'impact et la durabilité de ces tentatives, les parties prenantes locales, y compris les organisations de la société civile et de victimes, doivent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de justice transitionnelle qui prennent en compte localement les besoins, les cultures et la compréhension de la justice et qui y répondent. Toutefois, la plupart des programmes de justice transitionnelle dans la région MENA se sont jusqu'à présent concentrés sur des actions au niveau national et sur les acteurs traditionnels². En plus d'avoir une vue d'ensemble du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ces formations ont porté sur la justice transitionnelle conduite par l'État, à savoir les poursuites pénales, les commissions vérité et les réparations. De façon préoccupante, ils ont tendance à faire appel à de l'expertise internationale au lieu d'encourager l'engagement des communautés locales, empêchant ainsi les locaux de participer à la recherche de solutions aux défis nationaux et régionaux. Il est donc nécessaire de former les acteurs locaux de la région MENA, en particulier les acteurs non traditionnels, à la justice transitionnelle et à la conception et à la conduite de projets communautaires.

Aperçu de l'Académie de justice transitionnelle de la région MENA

Pour répondre aux besoins non satisfaits dans la région MENA, quatre partenaires du Groupement - la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC), le Centre d'étude sur la violence et la réconciliation (CSVR), la Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala (Fundación de Antropología Forense de Guatemala - FAFG) et le Public International Law & Policy Group (PILPG) - ont créé l'Académie de justice transitionnelle de la région MENA en janvier 2016. L'Académie a adopté une approche holistique de la responsabilisation en décrivant toute une gamme de mesures, telles que les poursuites judiciaires, l'établissement de la vérité, les réparations, les réformes institutionnelles et la commémoration, pour obtenir réparation pour les

victimes et apaiser les sociétés. L'Académie a envisagé la justice transitionnelle dans une perspective interdisciplinaire en s'appuyant sur les compétences variées des partenaires du Groupement en matière de police scientifique, de commémoration, de soutien psychosocial, de sociologie, de droits de l'homme et de droit. De plus, les domaines d'expertise des partenaires ont été intégrés collectivement aux séances d'ateliers dans le but de fournir une perspective interdisciplinaire.

Par exemple, un exposé sur la vérité a été présenté par des animateurs du PILPG et du CSVR. Ils ont examiné la documentation sur les violations des droits de l'homme avec les animateurs de l'ICSC, partageant des exemples de réforme des manuels d'histoire suite aux conflits.

L'Académie avait également pour objectif d'élargir la participation des communautés locales marginalisées à l'élaboration et à la participation à une justice transitionnelle adaptée au contexte local afin d'assurer l'inclusion et la sensibilisation aux victimes et aux autres populations affectées. Pour atteindre cet objectif, l'Académie avait l'intention d'élargir la base de connaissances sur la justice transitionnelle des acteurs traditionnels et non traditionnels de la région MENA en particulier en ce qui concerne les formes participatives gérées localement³. Son deuxième objectif était d'établir et de renforcer un réseau régional d'acteurs de la justice transitionnelle dirigé par la communauté, en particulier pour aider ceux qui sont exposés à des risques de conflit ou de sécurité OR menacés par des conflits et d'autres dangers. Enfin, l'Académie a cherché à accroître la participation des communautés au choix des options de justice transitionnelle et à l'élaboration d'initiatives qui répondent aux besoins locaux.

L'Académie a fonctionné de janvier 2016 à avril 2017 et a rassemblé à quatre reprises au cours de cette période des acteurs traditionnels et non traditionnels venus d'Algérie, d'Égypte, d'Irak, du Maroc, de Syrie, de Tunisie et du Yémen. Les partenaires du Groupement ont reçu plus de 120 candidatures provenant de toute la région MENA, soulignant le besoin et l'intérêt de la population locale pour une formation telle que celle proposée par l'Académie. Les partenaires du Groupement ont sélectionné vingt-quatre participants en fonction de la force de leurs projets de justice transitionnelle et des liens qu'ils ont envisagé de construire avec la communauté qu'ils ciblent afin d'assurer une large diversité en termes de pays d'origine, de genre et d'orientation des projets. Dix-neuf participants ont obtenu leur diplôme de l'Académie⁴.

Au cours de la formation de l'Académie, les participants ont assisté à un atelier d'introduction et à trois autres ateliers portant sur des sous-thèmes. Bien qu'un large éventail de sujets ait été exploré à chaque atelier, les participants ont choisi d'étudier en profondeur les sous-thèmes suivants : l'établissement de la vérité, la réforme institutionnelle et les droits économiques et sociaux dans la justice transitionnelle. Les participants ont pris connaissance des modalités techniques relatives à la conception et à la mise en œuvre d'activités communautaires (par exemple, "comment engager la société civile et les familles de personnes disparues avec lesquelles les participants avaient déjà des relations). Ils ont été formés à utiliser des approches participatives pour évaluer les besoins, élaborer des initiatives de plaidoyer et des recommandations de politiques, collecter des fonds pour soutenir leurs interventions locales et suivre et évaluer la programmation. L'Académie a mis en avant un volet d'incubation de projet inédit



L'Académie de justice transitionnelle et le Groupement GIJTR, partenaires d'un atelier à Kuala Lumpur en novembre 2016.

par l'entremise duquel les participants ont reçu des subventions pour financer des interventions, choisies par les participants eux-mêmes, qui ont été soutenues par les ateliers et les consultations avec les partenaires du Groupement. Pour finir, la formation de l'Académie a été principalement conduite en arabe ou par interprétation simultanée à partir de l'anglais contrairement à la plupart des formations sur la justice transitionnelle pour les participants de la région MENA qui n'utilisent généralement pas l'arabe.

Évaluation de l'Académie de justice transitionnelle de la région MENA

La formation dispensée à l'Académie est une étude de cas utile en raison de la nouvelle méthode holistique et interdisciplinaire utilisée pour renforcer les capacités des acteurs locaux. Par exemple, l'Académie a adopté une approche unique en plaçant l'incubation de projets et la création de réseaux comme réponses clés aux obstacles rencontrés par la justice transitionnelle. Ces initiatives ainsi que les autres innovations de l'Académie sont décrites et évaluées tout au long de ce chapitre. Cette évaluation est basée sur le retour d'information des participants et des animateurs qui contribue aux recommandations du Groupement sur les formations en matière de justice transitionnelle à l'échelle régionale et sur les formations en général.

Le Groupement souhaiterait noter qu'il est peut-être trop tôt pour évaluer précisément les formations de l'Académie, en particulier en ce qui concerne les facteurs à long terme comme son impact sur les principales causes de conflits

dans la région, étant donné que la formation de l'Académie ne s'est achevée que quelques mois avant la rédaction de ce chapitre.

ADOPTER UNE APPROCHE HOLISTIQUE ET INTERDISCIPLINAIRE POUR LES ATELIERS

L'Académie a nettement amélioré les connaissances des participants sur la justice transitionnelle et la façon de l'appliquer à leur contexte. Les participants ont estimé que, par rapport à d'autres formations axées sur la théorie ou la pratique, l'approche combinatoire de l'Académie était une méthode particulièrement efficace pour former les participants aux défis de la justice transitionnelle et de sa mise en œuvre. De cette façon, les partenaires du Groupement ont abordé une variété de questions de justice transitionnelle au cours des séances d'ateliers par le biais de présentations de théories fondées sur des études de cas ainsi que dans leurs commentaires individuels aux participants sur les projets proposés. De plus, en raison de la nature interdisciplinaire de l'Académie, les participants ont pu créer des projets qui comprenaient des sujets non traditionnels - comme le rôle de la police criminelle dans l'établissement de la vérité, les besoins psychosociaux des victimes et les soins personnels. Tous ces sujets se sont avérés très adaptés aux situations rencontrées. Compte tenu de la diversité des enjeux de justice transitionnelle dans la région, les expériences des partenaires du Groupement dans différents domaines et processus ont été essentielles pour répondre aux besoins variés des participants et ont été bien accueillies par ceux-ci. La coordination des compétences des partenaires a permis de faciliter efficacement la tenue d'ateliers. En effet, les différents domaines d'expertise du Groupement provenaient directement du personnel et des réseaux des partenaires du Groupement, ce qui a exclu le besoin de faire appel à des formateurs externes.

L'approche holistique adoptée par l'Académie a non seulement favorisé des idées innovatrices de projets, mais a également inspiré les demandes de financement externes des participants. Par exemple, après la fin de la formation de l'Académie, un participant yéménite a obtenu un financement extérieur pour un projet de justice transitionnelle en utilisant des idées qu'il avait apprises à l'Académie sur le rôle de la commémoration dans la responsabilisation.

COMPARAISON DES RÉUSSITES ET DES DÉFIS DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

L'Académie a adopté une méthodologie comparative dans ses ateliers ce qui a amené les participants à réfléchir aux besoins de leur pays et à appliquer les enseignements tirés d'autres pays. Les animateurs experts - le personnel des partenaires du Groupement et les consultants internationaux, y compris ceux de la région MENA - ont partagé des études de cas de la région MENA et d'autres régions, et ont dirigé des travaux en petits groupes et des discussions pour examiner les informations et leur applicabilité aux contextes nationaux des participants. Les partenaires du Groupement ont également utilisé des simulations et des exercices de jeux de rôles pour montrer les difficultés associées à la justice transitionnelle. Les comparaisons ont permis de mieux apprécier les ateliers régionaux et le partage des connaissances entre les participants. En fait, certains participants ont déclaré qu'ils avaient tiré le plus

grand profit de l'Académie en écoutant les expériences des partenaires du Groupement dans d'autres contextes. Cette approche a permis aux participants d'identifier les points communs entre les pays comme les disparitions forcées en Amérique du Sud et au Maroc et d'en tirer des leçons. Par conséquent, les participants étaient mieux outillés pour anticiper les défis liés à la mise en œuvre de mesures de justice transitionnelle en s'inspirant des solutions d'autres pays.

Au cours des séances organisées, les participants ont échangé leurs expériences sur les poursuites nationales et internationales, l'établissement de la vérité, les réparations, la réforme institutionnelle, la documentation sur les droits de l'homme et la prise en compte de la question du genre. Les animateurs ont mené ces discussions d'une manière non normative : ils ont fourni aux participants des connaissances et des outils sans imposer de recommandations. En utilisant cette approche, l'Académie a cherché à donner aux participants la possibilité de réfléchir de manière créative et collaborative sur la justice transitionnelle aux niveaux national et régional et de tirer leurs propres conclusions sans se sentir limités par les points de vue des animateurs experts. De nombreux participants ont déclaré que la méthodologie comparative de l'Académie élargissait leur conception des actions qui pouvaient être mises en œuvre avec succès dans leur pays. Par exemple, les idées de projet des participants se sont étendues au-delà de celles liées aux poursuites ou aux commissions de vérité pour inclure la commémoration. Certains participants n'avaient pas considéré ce type d'actions comme faisant partie intégrante de la justice transitionnelle avant l'Académie.

“La participation à plusieurs formations avec des acteurs régionaux m'a permis de mieux analyser et évaluer le travail accompli dans le domaine de la justice transitionnelle et de bénéficier des expériences passées qui peuvent être considérées comme comparables. J'ai également eu l'occasion d'acquérir plus de connaissances sur la façon dont nous pouvons commencer et par où nous devrions commencer.”

— Un participant syrien

Les participants de Syrie et du Yémen, où la justice transitionnelle est en gestation, ont trouvé que le partage des connaissances était extrêmement bénéfique. En effet, ces participants ont beaucoup plus de chances d'influencer les processus, qui en sont aux premières étapes, que les participants des pays qui en sont aux étapes avancées de la recherche de responsabilités, au cours desquelles il y a moins de possibilités d'interventions novatrices.

PARTAGER LES EXPÉRIENCES ET LES PERSPECTIVES RÉGIONALES DES

CONFLITS ET DES TRANSITIONS

La compréhension des méthodes et des défis liés à la mise en œuvre de projets de justice transitionnelle dans différents pays de la région MENA a permis à chaque participant d'avoir un aperçu des voies à suivre dans son propre pays. Les participants ont appris l'importance de la participation des communautés locales, en particulier les victimes et leurs familles, pour permettre l'élaboration d'un nouveau pays et la mise en œuvre d'actions coordonnées et concertées. Par conséquent, les participants ont amélioré leur capacité à anticiper les obstacles potentiels à la justice transitionnelle dans leur pays en examinant les défis communs à l'ensemble de la région. L'Académie a également réaffirmé leur conviction qu'il importait de déterminer les caractéristiques du conflit et de la responsabilité dans leur pays par rapport aux autres régions afin d'apprendre des contextes similaires.

Bien qu'ils aient vu des similitudes, certains participants ont estimé que les sujets strictement liés aux pays témoins de conflits n'étaient pas très pertinents pour les participants des pays qui mettent actuellement en œuvre des mesures de justice transitionnelle et vice versa. Cependant, tous les participants ont tiré des leçons les uns des autres mais à des degrés divers.

ÉTABLIR UN RÉSEAU RÉGIONAL DE JUSTICE TRANSITIONNELLE AXÉ SUR LA COLLECTIVITÉ

Comme le même groupe s'est réuni quatre fois, l'Académie a favorisé l'établissement de relations entre les participants. Ceci peut avoir un effet à long terme sur la durabilité d'un réseau à l'échelle de la région MENA. Les participants ont été reconnaissants de l'occasion qui leur a été donnée de créer un réseau au niveau de la région MENA convaincus que la solidarité régionale donnerait plus de force à leur plaidoyer. En particulier, les participants qui avaient été régulièrement harcelés par les autorités locales appréciaient fortement le travail en réseau régional, car les risques de sécurité auxquels ils sont confrontés dans leur pays les empêchent d'établir des contacts avec d'autres personnes au niveau local. En outre, les participants se sentaient plus en sécurité lorsqu'il s'agissait de fournir et de recevoir un soutien aux niveaux régional et international. Cela s'explique

“Les informations détaillées et spécifiques concernant les expériences régionales ont été très importantes pour comprendre les dimensions et les contextes des modèles de violations qui prévalent dans divers pays. Ces expériences et ces informations me permettront de réaliser le projet de mémoire en Tunisie et surtout elles m'aideront dans des formations potentielles que je pourrais proposer à d'autres acteurs en Tunisie et dans la région.”

— Un participant tunisien



Utilisation d'un arbre comme outil pour analyser les causes profondes du conflit lors d'un projet faiblement subventionné au Yémen par l'Académie TJ de la région MENA en novembre 2016.

Credit photo : Fahd Saif

en partie par le fait que l'Académie a renforcé les participants en les mettant en contact avec des personnalités et des organisations régionales et internationales qui peuvent les protéger contre les représailles.

Les participants étaient impatients de continuer à s'engager dans un réseau régional d'acteurs pour la justice transitionnelle pour le partage de connaissances, la collaboration à de projets futurs et le soutien aux ressources développées par l'intermédiaire de l'Académie, comme les programmes d'études et le matériel éducatif créés par les participants pour leurs projets de subventions. Par exemple, les participants ont maintenu une communication informelle entre eux après la fin de l'Académie, notamment en échangeant des ressources, des mises à jour et des points de vue par courriel et sur les médias sociaux. En particulier, ils ont échangé au sujet des opinions de leurs pays qui sont généralement exclues par les grands médias régionaux et internationaux.

MISE EN PLACE DE FORMATIONS LOCALES SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

De nombreux participants ont estimé avoir un certain niveau de contrôle sur l'Académie et son programme. Les participants ont pensé également que l'Académie les préparait à devenir des experts locaux, des personnes ressources pour d'autres et des personnes de soutien pour les interventions régionales en matière de justice transitionnelle. Leur sentiment d'appropriation à l'égard de la programmation indique qu'il est

fort probable que les avantages à long terme et les résultats positifs seront durables. Afin de renforcer l'implication des participants et les connaissances institutionnelles de l'Académie, des ressources spécifiques produites en arabe pour l'Académie seront mises à la disposition des participants, des partenaires du Groupement et d'autres parties prenantes dans une bibliothèque en ligne. Ces ressources comprennent sept vidéos d'entretiens réalisés par les participants avec des experts régionaux de haut niveau en justice transitionnelle (qui font partie des réseaux nationaux des participants) sur les processus dans leur pays. À l'avenir, cette bibliothèque en ligne servira à préserver et à diffuser les connaissances acquises grâce aux ateliers de l'Académie et aux projets des participants.

“Il y a d'autres questions (non liées à la guerre) que la justice transitionnelle peut aborder... notamment l'apport d'un soutien économique et social aux groupes marginalisés et défavorisés. Par exemple, il existe beaucoup de communautés économiquement, politiquement et socialement marginalisées (à travers le monde) qui ont besoin de justice par le biais de l'autonomisation économique, politique et sociale.”

— Un participant yéménite



Les participants d'Abyan débattent de l'analyse du conflit et des préoccupations en matière de sécurité après le retrait d'Al-Qaida d'Abyan lors d'un atelier organisé au Yémen par l'Académie TJ de la région MENA en novembre 2016.

Crédit photo : Fahd Saif

Les participants étudient également la possibilité d'établir un réseau régional plus formalisé en utilisant leur expertise pour informer et défendre la justice transitionnelle dans la région MENA. En raison du sentiment de réussite perçu tant par les participants que par les bailleurs de fonds et les partenaires du Groupement, la formation de l'Académie a été renouvelée pour une deuxième promotion d'acteurs de la région MENA et commencera à la fin de 2017. Les partenaires ont réfléchi à l'opportunité d'inviter les participants les plus performants de la première Académie à être des animateurs invités pour la deuxième Académie. Enfin, les partenaires et les participants du Groupement estiment que le programme de l'Académie est transposable à différentes régions et qu'il peut être appliqué aux enjeux de justice transitionnelle. Par conséquent, les partenaires du Groupement ainsi que la première promotion ont encouragé la création d'une académie similaire dans une autre région confrontée à des défis en matière de justice transitionnelle comme l'Asie du Sud.

MOBILISER LES BESOINS DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES À CHAQUE ÉTAPE DES ATELIERS

L'Académie a fait participer les participants à toutes les étapes, y compris l'établissement de l'ordre du jour. Ceci a permis de s'assurer que ses buts, ses objectifs, sa méthodologie et son programme d'études répondaient aux besoins des participants qui ont été cernés à partir de leurs dossiers de candidature et de l'expérience des partenaires du Groupement dans la région.

Par exemple, à la fin des deuxièmes et troisièmes ateliers, les animateurs ont

invité les participants à choisir deux sujets parmi une liste prédéterminée de sept pour l'atelier suivant afin de s'assurer que les priorités des participants puissent façonner l'ordre du jour. De cette façon, l'Académie a coordonné les besoins des participants avec les domaines d'expertise des partenaires, ce qui a donné lieu à des ateliers qui ont permis de couvrir efficacement un large éventail de questions de justice transitionnelle tout en permettant aux participants d'adapter les documents à leur contexte. Le processus consultatif consistant à inclure les participants dans l'établissement du programme d'action a facilité un important sentiment d'appropriation de leur part.

En outre, les ateliers ont explicitement abordé les préoccupations des participants en matière de sécurité en leur donnant régulièrement l'occasion d'échanger leurs expériences et de formuler des stratégies de sécurité. Le partage d'expériences a été un moyen efficace de mieux faire comprendre aux participants les menaces à la sécurité et les moyens de les contourner. Par exemple, suite aux conversations des ateliers, certains participants ont commencé à utiliser Telegram, une application de messagerie sécurisée pour les téléphones mobiles qui permet le chiffrement au lieu d'envoyer des messages non chiffrés comme auparavant. Au cours d'une discussion à part sur les défis liés à la collecte de fonds dans des environnements non sûrs, les participants ont exprimé leur frustration à l'égard des donateurs qui ont retiré leur soutien en raison de l'insécurité dans le pays. Ils se sont demandé comment ils pourraient démontrer leur capacité d'adapter en toute sécurité les programmes pour convaincre les donateurs de rester présents. En réponse, un participant a recommandé d'inclure une évaluation des risques dans toutes les propositions de subvention, même si cela n'est pas expressément demandé, afin de démontrer comment l'organisation a ouvert pour atténuer les menaces potentielles et comment le financement pourrait améliorer les mesures de sécurité. D'autres participants ont trouvé cette proposition très instructive et pertinente.

RENFORCER L'AUTONOMIE DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES ET ÉLABORER DES PROJETS INCLUSIFS

Il y a un besoin urgent pour une justice transitionnelle inclusive dans la région MENA, où de nombreux groupes vulnérables - tels que les femmes, les enfants et les réfugiés - sont durement touchés par les conflits et l'insécurité. L'Académie a déjà encouragé les partenaires du Groupement et les participants à analyser et à réfléchir sur la manière dont les communautés locales et les acteurs non traditionnels peuvent soutenir une justice transitionnelle inclusive fondée sur la perception et les besoins locaux. En renforçant les capacités et en apportant un soutien financier et virtuel aux activités communautaires, l'Académie a accru la capacité des participants à entreprendre des évaluations des besoins et des programmes de justice transitionnelle en utilisant des approches participatives démontrant ainsi son efficacité à sensibiliser les participants aux pratiques inclusives. La formation des participants sur le besoin d'inclusion aura vraisemblablement une incidence sur la participation des groupes les plus vulnérables aux consultations et aux processus, ce qui se traduira par des résultats plus adaptés aux contextes en matière de justice transitionnelle.

PARTICIPATION DES FEMMES À LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

En ce qui concerne l'inclusion, l'Académie a contribué à élaborer une réponse régionale aux défis de la justice transitionnelle auxquels les femmes font face. Les discussions en atelier ont confirmé que la violence sexiste à l'égard des femmes et leur insécurité économique due aux conflits dans l'ensemble de la région nécessitent une attention particulière. Les animateurs ont présenté des exemples comparatifs qui ont révélé les expériences complexes et variées des femmes et des filles pendant les conflits et ont indiqué comment la justice transitionnelle pouvait remédier à cette situation. Par exemple, des initiatives visant à établir la vérité peuvent assurer une protection des femmes témoins soucieuses de l'égalité des sexes.

En outre, le Groupement s'est engagé en faveur de l'égalité des sexes et les partenaires ont cherché à atteindre la parité des sexes chez les participants sélectionnés dès le début du projet, lors de l'examen des demandes. Par conséquent, huit des dix-neuf participants qui ont réussi l'Académie étaient des femmes. L'Académie a également donné aux participantes l'occasion d'élaborer des stratégies pour accroître la participation des femmes aux actions de justice transitionnelle dans la région - un thème transversal que les participantes ont identifié comme étant pertinent dans chacun de leurs contextes. Afin d'instaurer et de maintenir la participation des femmes, l'Académie a financé des projets axés sur la participation des femmes par le biais de subventions. Par exemple, une participante irakienne a organisé un programme de formation de formatrices à l'intention d'un groupe de trente femmes et de dix hommes sur la documentation relative aux droits de l'homme, aux compétences générales en matière de leadership et à la manière de former d'autres personnes sur la documentation. Tout ceci a aidé ces quarante personnes à recueillir des témoignages de victimes en vue d'un futur processus de réconciliation nationale. Ces projets subventionnés contribueront idéalement à accroître la participation des femmes aux projets de justice transitionnelle dans la région MENA, ce qui, à son tour, aura un impact sur la probabilité d'obtenir des réparations significatives en cas de violence sexiste.

“(L’Académie) a changé mes convictions. (Avant cela), j’étais enthousiaste à l’idée de mettre en œuvre la justice transitionnelle et ses mécanismes... au Yémen sans tenir compte des particularités culturelles et sociales.”

— Un participant yéménite

SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUTAIRES PAR L'INCUBATION DE PROJETS ET LE SUBVENTIONNEMENT

Grâce au volet unique de subventionnement de l'Académie, les participants ont reçu de petites allocations pour concevoir et mener des consultations communautaires, des évaluations de besoin et d'autres interventions. Ce financement, ainsi que la priorisation des approches participatives, ont permis aux participants d'adapter leurs projets aux besoins de la communauté, y compris à ceux des victimes, des jeunes, des femmes et des activistes. De cette façon, les subventions ont facilité la création et l'exécution d'activités de justice transitionnelle qui étaient pertinentes pour les communautés affectées, y compris pour les groupes les plus vulnérables et qui pouvaient, de plus, répondre efficacement à leurs besoins et à leurs souhaits. Les subventions ont financé, par exemple, de la documentation sur les droits de l'homme en Syrie et en Tunisie, des consultations communautaires sur les réparations en Iraq et des actions de commémoration au Maroc. Au total, dix-neuf projets ont été conduits dans sept pays (Algérie, Égypte, Irak, Maroc, Syrie, Tunisie et Yémen) et ont eu un impact sur le paysage de la justice transitionnelle dans la région, en particulier en ce qui concerne la documentation relative aux droits de l'homme, aux réparations et à la commémoration.

Pour certains participants, l'incubation de leur projet a été la source de soutien la plus utile de l'Académie. Les discussions sur les projets et les réactions personnalisées des animateurs et des autres participants ont donné aux participants la liberté essentielle d'élaborer des projets en fonction de leur situation plutôt qu'en fonction des priorités externes, comme celles des bailleurs de fonds. Les participants ont également estimé qu'ils avaient acquis les connaissances et les outils nécessaires pour mettre en œuvre en toute sécurité les projets qu'ils avaient choisis. Grâce à des formations sur l'évaluation des besoins et sur les consultations communautaires, les participants ont compris l'importance de tenir compte des perceptions et des besoins des membres de la communauté dans tous les aspects de la conception du projet. De plus, les partenaires du Groupement ont grandement apprécié le volet des subventions parce qu'il mettait en valeur et permettait l'application des apprentissages obtenus au cours de l'Académie.

FORMER LES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS LOCALES À GÉRER LEURS BESOINS PSYCHOSOCIAUX ET CEUX DES PERSONNES INTERVIEWÉES

Les interventions en matière de justice transitionnelle dans la région MENA n'ont pas mis en évidence de formation pratique sur la gestion des traumatismes. L'Académie a toutefois inclus une telle formation, ce qui a amélioré la capacité des participants à faire face à leurs expériences directes et indirectes de violations des droits de l'homme, de traumatismes liés aux conflits et de harcèlement en cours. Au cours de séances sur les soins personnels dirigées par le CSVR, les participants ont appris des techniques pour surveiller les symptômes de traumatismes et pour interroger les victimes sans être traumatisé à nouveau ou sans qu'elles ne se traumatisent à nouveau. En raison des conditions dangereuses dans lesquelles les participants de l'Académie travaillent et de leur exposition à



Participants à un projet subventionné par le Groupement GIJTR au Yémen en novembre 2016.

Crédit photo : Fahd Saif

des niveaux élevés de violence, beaucoup ont trouvé que la session sur les soins personnels était extrêmement pertinente pour leurs besoins psychosociaux. De plus, de nombreux participants ont estimé que l'importance répétée accordée aux soins personnels était très utile. En effet, d'autres programmes auxquels ils avaient participé n'accordaient pas la priorité à leur besoin personnel de soutien psychosocial. En intégrant des discussions sur les traumatismes à son programme, l'Académie a appris aux participants à envisager la justice transitionnelle dans une perspective centrée sur les victimes, ce qui dénote l'efficacité de son approche interdisciplinaire.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RECOMMANDATIONS

Les formations devraient adopter une approche holistique de la justice transitionnelle. L'une des différences entre l'Académie et les autres formations sur la justice transitionnelle dans la région MENA, qui étaient spécifiques à chaque pays et axées sur les mesures traditionnelles telles que les poursuites pénales et les commissions vérité, était son approche holistique. De cette façon, les participants ont appris à évaluer toutes les mesures de justice transitionnelle, y compris la commémoration, en fonction des contextes et des besoins locaux. Qu'elles soient régionales ou spécifiques à un pays, les formations doivent aborder les défis sous de multiples angles afin d'assurer la responsabilisation et la réparation des victimes, tant au niveau de l'État qu'au niveau local.

Les formations devraient mettre l'accent sur les formes participatives de justice transitionnelle. Les formations de l'Académie ont mis en évidence le recours à des initiatives participatives menées au niveau local pour répondre au manque d'efforts de justice transitionnelle qui mobilisent les communautés locales. Puisque les populations locales sont les premiers bénéficiaires, les personnes et les organisations qui travaillent dans le domaine de la justice transitionnelle doivent comprendre l'importance des approches participatives et la façon de concevoir leurs interventions en fonction des besoins exprimés par la communauté.

Les formateurs devraient travailler ensemble pour aborder les différentes questions de justice transitionnelle dans une perspective interdisciplinaire. L'implication de multiples organisations est une caractéristique unique à l'Académie et cela lui a permis de répondre aux divers besoins des participants, allant du besoin de connaissances juridiques à la formation psychosociale. Les domaines d'expertise variés des partenaires ont permis aux participants de créer et de mettre en œuvre des projets adaptés à leur contexte local tout en bénéficiant de soutien d'experts. Étant donné que les conflits et l'insécurité engendrent de nombreux problèmes et obstacles en matière de responsabilisation, les formations devraient couvrir un large éventail de sujets, de compétences et d'outils. Le fait que plusieurs organisations travaillent ensemble au niveau de la formation est un moyen efficace d'accroître la quantité et la diversité du matériel transmis aux participants.

Les formations devraient intégrer des exemples comparatifs de succès et d'obstacles en matière de justice transitionnelle. De nombreux participants de l'Académie pensent qu'ils ont tiré le plus grand profit des études de cas comparatives d'autres pays. L'apprentissage en matière de justice transitionnelle a permis aux participants d'appliquer les enseignements tirés internationalement à la situation de leur pays. Bien qu'il n'y ait pas de solution miracle pour la justice transitionnelle, les personnes et les organisations qui travaillent dans le domaine de la justice transitionnelle devraient comprendre ce qui a fonctionné et ce qui a moins bien réussi dans différentes situations et dans la durée. Ils devraient également être formés à l'identification et à l'adaptation des enseignements applicables à leur contexte spécifique.

Les formations, en particulier celles qui sont dirigées par des personnes d'un autre pays, devraient donner la priorité au renforcement des capacités plutôt qu'à la formulation de recommandations. L'Académie s'est concentrée sur l'éducation et le renforcement des capacités pour aider les participants à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des activités de justice transitionnelle au niveau national. Cette méthodologie vise à aborder la professionnalisation et l'internationalisation du domaine de la justice transitionnelle qui est souvent critiquée pour avoir imposé aux communautés locales les vues d'experts externes. Une approche non prescriptive, telle que celle utilisée par l'Académie, peut atténuer le processus de diffusion des idées venant d'autres régions du monde et faciliter la réflexion et le discours locaux sur les moyens d'avancer aux niveaux communautaire, national et régional.

Les projets devraient mettre l'accent sur l'inclusion, en particulier par le recours à des formes participatives de justice transitionnelle. Les participants de l'Académie ont appris que l'inclusion était lié à la durabilité et au succès des interventions. Pour que la situation s'améliore, la justice transitionnelle dans la région MENA doit répondre aux besoins spécifiques de nombreux groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les réfugiés mais sans s'y limiter. Les approches participatives qui impliquent directement les communautés aident à identifier les besoins les plus urgents et permettent également à ces dernières de peser sur la progression de la justice transitionnelle. Les projets de justice transitionnelle devraient donc souligner l'importance de l'inclusion et des consultations communautaires afin d'aider à faire entendre la voix des groupes les plus vulnérables.

Les formations devraient inclure une composante d'incubation de projet qui inclut la fourniture de subventions. La présentation de l'incubation de projets de l'Académie a permis aux participants de développer et de mettre en œuvre des projets de leur choix avec l'aide des partenaires du Groupement. Les intervenants communautaires comprennent déjà le contexte, les besoins et les obstacles locaux, mais ont souvent des difficultés à obtenir des financements surtout dans les situations de conflit ou d'insécurité. Les subventions sont donc essentielles pour la réalisation de projets locaux. Pour être efficaces, les programmes de formation devraient fournir un financement permettant aux participants d'innover, d'appliquer leurs nouvelles connaissances et compétences et de réaliser leurs aspirations en matière de justice transitionnelle. Les subventions accordées dans le cadre de programmes non normatifs permettent également aux bénéficiaires de créer des projets axés sur les besoins de la collectivité plutôt que de satisfaire les intérêts des donateurs.

Les formateurs doivent établir des relations solides avec les participants et s'engager pleinement à répondre à leurs besoins et à les faire participer. Les participants ont apprécié l'investissement des partenaires du Groupement dans leurs objectifs dès le début de l'Académie. De plus, les partenaires ont établi un rapport avec les participants en utilisant autant que possible l'arabe et en assurant une participation maximale de tous les participants. Une relation de confiance est essentielle pour permettre des discussions sincères sur des sujets sensibles, condition sine qua non de l'évaluation des besoins et des défis. Comme de nombreuses violations liées aux conflits (telles que la violence sexuelle ou la

torture) impliquent des récits fortement personnels, les formateurs devraient gagner la confiance des participants afin de maximiser les résultats de la formation.

Les formations doivent être dispensées dans la langue maternelle des participants. Les ateliers de l'Académie et les communications les plus importantes ont utilisé directement l'arabe ou l'interprétation simultanée à partir de l'anglais. D'autres formations sur la justice transitionnelle destinées aux participants de la région MENA n'ont généralement pas fait été faite en arabe (ou n'ont pas fait appel à l'interprétation simultanée) ce qui a empêché la présence d'orateurs uniquement arabophones. Parce que l'Académie a été conçue pour être accessible aux personnes ne parlant qu'arabe, elle a permis d'atteindre plus d'acteurs proches des communautés que les formations dispensées dans d'autres langues. Les participants estimaient que l'utilisation de leur langue maternelle les mettait plus à l'aise avec les animateurs et entre eux. Pour indiquer le niveau d'investissement des formateurs et leur volonté d'utiliser la langue locale, les formations devraient être dispensées dans la langue maternelle des participants ou au minimum avec une interprétation simultanée.

Les formations devraient avoir lieu si possible dans un pays post-transition. Certains participants ont estimé que l'Académie aurait été plus efficace si elle avait eu lieu dans un pays ayant connu la justice transitionnelle. Dans ce cas, des visites sur le terrain et des réunions avec des parties prenantes de haut niveau, en particulier celles qui ont récemment fait l'expérience de la justice transitionnelle, auraient pu compléter le programme. Toutefois, pour des raisons de sécurité et en raison des contraintes liées aux visas, les ateliers ont dû se tenir en Malaisie, un pays stable qui n'a pas posé de problèmes de visa pour les participants. Si des formations ne peuvent pas être organisées dans les pays en post-transition, les organisateurs de la formation devraient s'efforcer d'inviter des acteurs traditionnels et non traditionnels de la justice transitionnelle ayant vécu des expériences de conflit, de responsabilisation de réconciliation.

Les formations devraient mettre en lumière les problèmes de sécurité et les stratégies de contournement. Les participants ont estimé que l'ajout de formations pratiques, de ressources et de plateformes d'échange d'idées, en particulier sur la sécurité, était crucial pour le succès de leurs projets. Les évaluations de risques et les stratégies de réduction de ces derniers font partie intégrante de toute activité en situation de conflit ou d'insécurité et doivent être intégrées dans les formations. Les bailleurs de fonds qui financent des projets dans des situations à haut risque devraient donc fournir ou financer des formations sur la sécurité physique et virtuelle afin de maximiser l'efficacité et l'efficacité des projets.

Rédigé par Sara Bradshaw et Fathi Zabaar pour la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC).

- ¹ L'Algérie, le Bahreïn, l'Égypte, l'Iran, l'Irak, Israël, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, Oman, la Palestine, le Qatar, l'Arabie saoudite, le Soudan, la Syrie, la Tunisie, les Émirats Arabes Unis et le Yémen, entre autres, sont considérés comme faisant partie de la région MENA.
- ² Dans le cadre du projet, les acteurs traditionnels se réfèrent généralement aux décideurs politiques, aux avocats et aux autres spécialistes dont le travail est fondé sur l'idée que l'État est le principal agent des actions de transition. Les acteurs non traditionnels comprennent généralement des activistes, des éducateurs, des organisations de la société civile, des groupes de femmes, des groupes de victimes et des chefs traditionnels et religieux.
- ³ La justice transitionnelle participative est faite de processus dans lesquels les communautés sont impliquées en tant que décideurs à chaque étape. Dans les formes de participation moins importantes, il y a les consultations et la communication d'informations aux décideurs.
- ⁴ À la fin du deuxième atelier, le Groupement a demandé à cinq des vingt-quatre participants initiaux de quitter la formation en raison de leur manque de réceptivité ou de leur incapacité à respecter les engagements fixés par l'Académie.



Étudiants participant à la cérémonie d'ouverture d'un mémorial du génocide dans la province de Takeo.

Crédit photo : Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam) /Makara Ouch

CHAPITRE 5 : DOCUMENTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET RESPONSABILITÉ CRIMINELLE

Documentation sur les droits de l'homme par la société civile

La documentation sur les droits de l'homme peut donner une voix aux victimes, aider à la compréhension de l'histoire par le public et contribuer à la responsabilisation criminelle et aussi non criminelle. Les organisations de la société civile (OSC) sont souvent les premiers intervenants lors de conflits armés et de crises humanitaires et recueillent des preuves documentaires, physiques et des témoignages indispensables. Dans les zones de guerre, les OSC sont souvent la seule source fiable d'informations exactes, surtout en l'absence de coopération des États. Par conséquent, les OSC disposent d'un potentiel important de collecte, de préservation et de diffusion des éléments de preuve en vue d'obtenir la responsabilisation pénale. Les efforts de documentation déployés par les OSC ont suscité et complété les actions gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales à l'appui de la responsabilité criminelle, de la sensibilisation du public, de l'éducation et de la commémoration.

Historique et rôle de la documentation de la société civile dans la responsabilisation criminelle

Les OSC ont activement documenté les violations des droits de l'homme depuis au moins deux siècles. Cela a commencé par la publication par les OSC des témoignages d'anciens esclaves et d'abolitionnistes sur la traite atlantique des esclaves afin d'influencer l'opinion publique sur l'esclavage¹. Bien que le mouvement international moderne des droits de l'homme ait vu le jour dans les années 1960, ce n'est qu'au cours des années 1990 que les OSC ont commencé à utiliser la documentation pour éclairer la responsabilité criminelle². Ce retard était dû en partie au règne de l'immunité souveraine et aux compromis dans l'intérêt de l'ordre politique, de la paix et de la sécurité, qui ont freiné l'élan en faveur de la justice pénale avant les années 1990³. Par conséquent, le travail sur les droits de l'homme pendant cette période a été axé sur la documentation afin de sensibiliser, de prévenir et d'atténuer les violations des droits de l'homme au lieu de contribuer aux poursuites pénales⁴. La fin de la guerre froide a réduit, voire éliminé, les obstacles politiques à la responsabilité pénale individuelle au niveau international. Lorsque les mécanismes d'application à l'échelle internationale se sont matérialisés sous la forme de tribunaux ad hoc dans les années 1990,

les OSC ont commencé à appuyer la responsabilité pénale par leurs efforts de documentation.

Aperçu des études de cas : Cambodge, ex-Yougoslavie et Guatemala

Ce chapitre présente trois études de cas d'OSC dont le travail de documentation depuis les années 1990 a contribué à la fois à la responsabilisation criminelle dans leurs pays respectifs et aux bonnes pratiques en matière de documentation sur les droits de l'homme.

La première étude de cas décrit le travail du Centre de documentation cambodgien (DC-Cam), officiellement créé en 1997, qui a soutenu les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (ECCC). DC-Cam possède les plus grandes archives sur l'histoire des Khmers rouges avec 900 000 pages de documents, 11 000 photographies et plus de 8 000 entretiens. En plus d'être utilisée pour justifier la création des ECCC, la documentation du DC-Cam a été utilisée pour soutenir les enquêtes et les procès, fournir des pistes et éduquer le public sur l'importance de la responsabilité criminelle. Les leçons tirées du DC-Cam portent sur l'importance d'une documentation systématique et institutionnalisée, la transparence du financement et l'équilibre entre la documentation objective et le désir de réaliser un changement social.

La deuxième étude de cas porte sur le travail du Centre de droit humanitaire (HLC), qui est le plus grand centre de documentation de l'ex-Yougoslavie et qui détient plus de 30 000 déclarations de victimes et de témoins de crimes commis en temps de guerre. La documentation a commencé en 1992 et a été utilisée comme preuve devant les tribunaux. Elle a aussi aidé les procureurs à améliorer leur compréhension contextuelle des crimes et a fourni des pistes d'enquête. Le HLC a tiré des enseignements sur l'objectivité dans la documentation afin de lutter contre les accusations de partialité et sur le principe de ne causer aucun préjudice pendant les entretiens avec les victimes et les témoins.

L'étude de cas finale détaille le travail de la Fondation d'Anthropologie Judiciaire du Guatemala (Fundación de Antropología Forense de Guatemala - FAFG) pour prouver l'existence de crimes atroces pendant le conflit armé interne du Guatemala. Depuis 1997, la FAFG mène des enquêtes médico-légales pluridisciplinaires afin de contribuer à la production de preuves sur les crimes commis au cours de cette période. Les preuves médico-légales de la FAFG ont été utilisées pour corroborer les dépositions des témoins, relier les auteurs aux crimes, fournir un calendrier des événements et prouver l'intention. Ce paragraphe contient des recommandations sur la nécessité de tirer parti des synergies entre les preuves médico-légales et les témoignages ainsi que sur la façon dont les preuves médico-légales peuvent donner aux victimes une voix dans le processus de justice pénale.



Un survivant anime une débat avec des membres de l'Initiative de documentation sur les droits de l'homme du Sud-Soudan à Jeunesse pour la paix au Cambodge en décembre 2016.

La documentation du Centre de documentation du Cambodge⁵

CONTEXTE DE L'ÉPOQUE DES KHMERS ROUGES AU CAMBODGE

Le 17 avril 1975, les forces communistes communément appelées les Khmers rouges prennent le contrôle du Cambodge et mettent en place l'État du Kampuchéa démocratique. Pendant près de quatre ans, les politiques et pratiques des Khmers rouges causent la mort de 1,4 à 2,2 millions de personnes. La campagne de terreur, de torture et d'exécutions du régime s'est poursuivie jusqu'à ce que les forces vietnamiennes envahissent et prennent le contrôle de la capitale le 7 janvier 1979, bien que les Khmers rouges aient survécu en tant que mouvement de guérilla jusqu'en 1998.

En novembre 1998, l'ONU a dépêché un groupe d'experts pour le Cambodge et la Thaïlande afin de déterminer la nature des crimes commis sous le règne des Khmers rouges. Le Groupe d'experts a trouvé suffisamment de preuves matérielles et de témoignages pour justifier une procédure pénale contre les dirigeants khmers rouges. Pour cela, ils ont recommandé que les Nations Unies mandatent un tribunal international ad hoc chargé d'enquêter sur les allégations de génocide et de crimes contre l'humanité et d'en poursuivre les auteurs. Le gouvernement cambodgien a estimé toutefois qu'un tribunal national, avec l'aide des Nations Unies, pouvait juger ces crimes. En 2003, l'ONU et le gouvernement cambodgien ont conclu un accord qui régit l'établissement et le fonctionnement des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (ECCC) pour régler

cette question. En vertu de cet accord, le Cambodge créerait les ECCC en vertu du droit national mais le tribunal aurait un caractère international et impliquerait à la fois des Cambodgiens et des étrangers. Les ECCC ont pour mandat de poursuivre les hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique et les principaux responsables des violations graves du droit national et international commises entre le 17 avril 1975 et le 6 janvier 1979.

À PROPOS DU CENTRE DE DOCUMENTATION DU CAMBODGE (DC-CAM)

Le Centre de documentation cambodgien (DC-Cam) est une organisation non gouvernementale locale qui enregistre et préserve l'histoire des Khmers rouges pour aider à promouvoir l'État de droit et la réconciliation au Cambodge. Le DC-Cam est né de la loi cambodgienne sur la justice en matière de génocide, une loi étasunienne adoptée en avril 1994. Cette loi a ordonné la création d'un Bureau d'enquête sur le génocide cambodgien qui a accordé une subvention à l'Université de Yale pour la recherche sur le génocide et les crimes contre l'humanité au Cambodge. En 1995, l'Université de Yale a fondé DC-CAM en tant que bureau régional pour mener des recherches jusqu'à la fin de 1996 (date de la fin de la subvention). En 1997, le DC-Cam est devenu l'entité indépendante qu'il est aujourd'hui.

Le DC-Cam est considéré généralement comme la première initiative crédible pour compiler, analyser, préserver et diffuser l'histoire des Khmers rouges. Il détient la plus grande collection de documents primaires sur les Khmers rouges au niveau international et a joué un rôle central dans la lutte contre l'impunité au Cambodge. En juin 2017, DC-Cam a rassemblé plus de 900 000 pages de documents sur les Khmers rouges, 11 000 photographies et 8 000 entretiens avec des survivants ainsi que d'autres documents, tels que des documents de gouvernements étrangers et des films datant de cette époque qui éclairent l'histoire du règne des Khmers rouges. DC-Cam a également créé un large éventail de documents audiovisuels tels que des films documentaires, des publications académiques, des scénarios de théâtre et des chansons commémoratives.

La documentation du DC-Cam a aidé à justifier la nécessité des ECCC et ces dernières ont depuis utilisé la documentation du DC-Cam comme source de témoignages ou de preuves potentiels et pour comprendre le rôle de certaines personnes dans les crimes. Le DC-Cam a répondu aux besoins des victimes et de leurs familles en mettant en œuvre des projets visant à répondre aux demandes de réparation des victimes en particulier celles liées à la commémoration et à la sensibilisation du public. Enfin, le DC-Cam a sensibilisé les autorités nationales et internationales à la nécessité d'une responsabilité pénale au Cambodge.

LA DOCUMENTATION UTILISÉE POUR SOUTENIR DIRECTEMENT LES ECCC

Les témoignages et les preuves documentaires recueillis par le DC-Cam ont aidé à justifier la création des ECCC en établissant que des crimes graves avaient été commis en vertu du droit international et cambodgien grâce à une documentation abondante. Lorsque le Groupe d'experts de l'ONU s'est rendu au Cambodge en 1998, le DC-Cam leur a fourni les emplacements de milliers de centres d'exécution et de fosses communes ainsi que des témoignages confirmant les causes des décès. Cette documentation partagée a été également utile parce qu'elle donnait des renseignements généraux sur le rôle de certaines personnes en tant qu'auteurs directs ou en tant que personnes assumant des rôles de commandement ou de supervision.

Depuis la naissance des ECCC, le DC-Cam a soutenu leurs enquêtes et leurs procès en fournissant une grande variété de documents, de témoignages, de films et de photographies (le tout en l'absence d'un accord formel avec le tribunal⁶). Les recherches du DC-Cam ont montré que les ECCC permettent de trouver des témoins potentiels et des preuves documentaires pertinentes. Elles ont permis d'élucider le rôle de certains individus dans les crimes. Les enquêteurs, les procureurs et les avocats de la défense des ECCC ont régulièrement demandé au DC-Cam des documents pour confirmer, améliorer ou ajuster leur travail. En fait, les ECCC ont explicitement reconnu que le matériel documentaire du DC-Cam a apporté un soutien important au tribunal surtout à la lumière des difficultés persistantes des ECCC en matière de ressources⁶. En juin 2017, le DC-Cam a fourni principalement sous forme de preuves un appui non financier dont la valeur équivaut à 3,5 millions de dollars.

DOCUMENTS UTILISÉS POUR GARANTIR LE DROIT DES VICTIMES À LA RÉPARATION

Dans leurs jugements, les ECCC reconnaissent que des projets spécifiques sont capables de satisfaire les réparations collectives ou morales demandées par les victimes participant au procès en tant que parties civiles⁷. En conséquence, les ECCC ont reconnu le travail du DC-Cam dans l'éducation et la construction de mémoires en tant que réparations. Par exemple, dans l'affaire 002/01, les demandes des parties civiles comprenaient treize projets dont onze ont été reconnus par le tribunal comme des réparations et deux ont été mis en œuvre par le DC-Cam. Un projet visait à créer des espaces d'exposition permanente dans cinq provinces pour informer le public sur les Khmers rouges. Le deuxième projet proposait l'inclusion d'un chapitre sur les déplacements forcés de population et les exécutions à Tuol Po Chrey dans un manuel à destination des enseignants cambodgiens qui serait (et a été effectivement) distribué dans un manuel mis à jour après le jugement rendu dans l'affaire 002/01⁸. Dans l'affaire 002/02, sur les vingt-trois projets en cours d'examen par les ECCC en tant que réparations potentielles, trois ont été présentés par le DC-Cam. Les projets du DC-Cam seraient axés sur la formation des enseignants, l'éducation du public (en installant notamment davantage d'expositions permanentes) et la diffusion nationale et internationale plus large de l'histoire du Kampuchéa démocratique.

DOCUMENTATION UTILISÉE POUR SENSIBILISER LES POPULATIONS À LA RESPONSABILITÉ CRIMINELLE

Le DC-Cam permet de comprendre comment les dossiers peuvent être utilisés pour éduquer, soutenir la responsabilité criminelle et impulser le changement politique et social. En ce qui concerne l'éducation formelle, le DC-Cam a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère cambodgien de l'éducation, de la jeunesse et des sports qui utilise les programmes du DC-Cam pour enseigner l'histoire des Khmers rouges dans toutes les écoles secondaires. Le manuel des enseignants associé au programme d'études contient des activités concernant les définitions du génocide et du transfert forcé, ainsi que les débats des crimes commis à Tuol Po Chrey. Pour les éditions ultérieures du manuel des enseignants, le DC-Cam a l'intention d'inclure des chapitres supplémentaires sur les conclusions et les jugements juridiques des ECCC.

Afin de promouvoir l'apaisement et la sensibilisation des populations à l'importance de la responsabilité criminelle, les archives du DC-Cam ont fourni des renseignements sur un ensemble d'œuvres artistiques, littéraires et académiques. Au niveau international, le DC-Cam a aidé les cinéastes à explorer les crimes atroces des Khmers rouges, les ECCC et la réconciliation. Le DC-Cam a également tenu à jour plusieurs sites Web qui donnent accès à des rapports, des articles et des récits sur l'histoire des Khmers rouges et le travail des ECCC. Le plus important de ces sites Web est le Cambodia Tribunal Monitor qui couvre les affaires quotidiennes des ECCC, résume les audiences publiques (y compris les témoignages) et analyse les questions auxquelles les ECCC sont confrontés.

Enfin, le DC-Cam a mené une campagne de sensibilisation du public sur l'histoire des Khmers rouges et des ECCC. Tous les trois mois, le DC-Cam organise des forums villageois dans les communautés isolées et encourage les membres des communautés à discuter de leurs expériences et à regarder des films du DC-Cam et des présentations sur l'histoire des Khmers rouges et le travail des ECCC. De plus, au cours d'audiences publiques importantes, comme les prononcés de jugements et de sentences, le DC-Cam organise des projections en direct des séances dans tout le pays. En ce qui concerne la participation des survivants, le DC-Cam a facilité leur participation aux audiences publiques des ECCC en les accompagnant jusqu'au tribunal de Phnom Penh.

Les jeunes apprennent le passé violent du Cambodge grâce à un programme théâtral.

Crédit photo : L'Institut de la Paix du Cambodge - Jeunesse pour la paix



Enseignements tirés et recommandations

Les organismes de documentation doivent adopter une méthodologie de recherche formelle et objective. La défense dans l'affaire 002 était sceptique quant à l'impartialité du DC-Cam et a tenté de comprendre pourquoi le DC-Cam a fait certains choix comme la priorité donnée à certaines sources. La défense voulait déterminer si le documentaliste avait été influencé par la collecte de preuves aux fins d'inculpation (ce qui est favorable à l'accusation) plutôt que par la collecte de preuves à décharge (ce qui est favorable à la défense). Fort de son expérience, le DC-Cam a appris que, dans le cadre de la systématisation et de l'institutionnalisation du travail de documentation, une méthodologie formalisée pour chaque étape du travail de documentation peut aider à répondre aux questions sur les raisons pour lesquelles certains choix ont été faits tout en répondant aux préoccupations relatives à l'objectivité.

Le travail de documentation devrait être guidé par des règles systématiques et institutionnalisées. Pour être recevable en cour, la documentation doit être jugée pertinente, probante, fiable et authentique⁹. Par exemple, dans l'affaire 002/01, la défense a demandé si le DC-Cam avait des protocoles précis pour déterminer l'authenticité et la chaîne de contrôle des dossiers, ce à quoi le directeur du DC-Cam a répondu qu'il s'appuyait sur des protocoles écrits formalisés. Le DC-Cam a constaté que la systématisation du travail de documentation - y compris les protocoles écrits pour déterminer l'authenticité, la chaîne de contrôle et d'autres facteurs pour établir l'admissibilité - est essentielle à la crédibilité réelle et perçue. De plus, l'institutionnalisation permet à tout membre du personnel de témoigner sur la méthodologie de documentation au cas où la personne qui a reçu les documents est indisponible pour témoigner.

Les organismes de documentation devraient s'efforcer de faire preuve de transparence en ce qui concerne les relations avec leurs donateurs et leurs partenaires. Les sources de financement et les relations ont une incidence sur l'indépendance perçue des actions de documentation. Par exemple, la défense dans l'Affaire 002 a souhaité savoir comment le DC-Cam pouvait recevoir des documents de diverses sources, en particulier du gouvernement cambodgien, et comment les contributions financières influençaient l'orientation de la documentation. Le directeur adjoint du DC-Cam a témoigné que le gouvernement cambodgien avait autorisé le DC-Cam à récupérer des documents concernant les Khmers rouges de n'importe qui et de n'importe où. Le directeur a aussi précisé la portée générale de la recherche des dossiers de l'organisation¹⁰. De plus, la transparence du DC-Cam en ce qui concerne les travaux spécifiques auxquels des fonds particuliers ont été alloués a contribué à dissiper les allégations selon lesquelles son financement était subordonné à la réalisation ou au résultat de certaines enquêtes.

Les actions de documentation doivent concilier la nécessité d'être impartiaux et leur rôle en tant qu'outils de changement politique et social. Une documentation crédible exige une indépendance vis-à-vis des ordres venant des pouvoirs politique et judiciaire. Cependant, ceci est en contradiction avec le rôle de la documentation comme un outil éducatif concernant les changements politiques et sociaux. Le DC-Cam comprend intimement ce paradoxe parce



De jeunes participants réfléchissent à Jeunesse pour la paix, une initiative de mémoire communautaire au Cambodge qui soutient les centres communautaires d'apprentissage de la paix, y compris les initiatives visant à transformer les sites de massacres en centres de dialogue, de commémoration et de consolidation de la paix.

qu'elle doit remplir deux rôles : fournir des preuves criminelles aux ECCC et sensibiliser le public. L'organisation a constaté que la documentation peut non seulement produire des résultats directs, comme la preuve criminelle, mais aussi des résultats indirects, comme l'éducation et la commémoration. Le DC-Cam ne pense pas que ces résultats soient nécessairement en opposition si en tant qu'organisation, il met clairement l'accent sur son indépendance et son impartialité et exprime ouvertement sa vision de la documentation comme un effort polyvalent.

La documentation du Centre de droit humanitaire dans l'ex-Yougoslavie

CONTEXTE DES CONFLITS ARMÉS DANS L'EX-YOUGOSLAVIE

Les conflits armés dans l'ex-Yougoslavie dans les années 1990 ont été marqués par des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de graves violations du droit international humanitaire. La plupart des 130 000 vies perdues étaient des civils tués atrocement¹¹. Parce que les institutions nationales n'étaient pas en mesure ou ne voulaient pas offrir de recours juridiques pour remédier à cette situation, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé en 1993 le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) en vue de poursuivre les auteurs de ces actes. En 2004, le Conseil de sécurité de l'ONU a annoncé que les travaux du TPIY étaient achevés et a demandé aux tribunaux nationaux d'assumer la charge de travail du TPIY en tant que cadre judiciaire pour les poursuites.¹²

À PROPOS DU CENTRE DE DROIT HUMANITAIRE (HLC)

Le Centre de droit humanitaire (HLC) est une initiative locale qui a été créée par un militant serbe en 1992 (au début des conflits armés) afin de surveiller et de

documenter les violations. Au fil des ans, le HLC est devenu le plus grand centre de documentation de l'ex-Yougoslavie et dispose d'archives des atrocités des années 1990 gérées par des professionnels. Les archives du HLC comprennent plus de 95 % des enregistrements audio et vidéo des procès du TPIY qui ne sont pas accessibles en ligne, environ 30 000 déclarations de victimes et de témoins, des archives concernant spécifiquement les questions relatives aux journaux en temps de guerre, des documents judiciaires et d'autres types de documents . Depuis 2005, en collaboration avec le HLC du Kosovo et Documenta (situé en Croatie), le HLC a mené des recherches sur les morts et les disparitions liées au conflit dans le cadre de ses projets sur les pertes humaines, qui visent à créer un registre complet et précis des victimes des conflits armés des années 1990, sans distinction d'appartenance ethnique, de religion, de sexe, d'âge, d'invalidité ou de statut de combattant ou de civil.¹⁴

En raison de l'excellente réputation du HLC, de nombreuses victimes, témoins et même d'anciens auteurs en Bosnie, en Croatie et au Kosovo se sont présentés par l'intermédiaire de l'organisation permettant aux procureurs de rencontrer plus de victimes, de témoins et d'obtenir plus de preuves. Par exemple, en novembre 2004, un membre de l'unité de police des Scorpions a donné au HLC la seule vidéo connue d'une exécution d'un groupe de jeunes hommes et de garçons de Srebrenica. La vidéo a constitué une preuve décisive en Serbie contre quatre membres des Scorpions, en Croatie contre un autre membre des Scorpions et dans six affaires portées devant le TPIY contre de hauts responsables politiques, militaires et policiers¹⁵. La vidéo a également été diffusée plus de 500 fois en deux mois, tant en Serbie qu'à l'étranger, ce qui a permis de sensibiliser le public.

Les procureurs ont utilisé la documentation du HLC pour améliorer leur compréhension contextuelle des crimes (comme indices pour les enquêtes menées par le TPIY et par le Bureau du Procureur pour les crimes de guerre (OWCP) en Serbie) y compris en identifiant les victimes potentielles, les témoins ou les éléments de preuve devant les tribunaux nationaux. Dans des douzaines de cas, l'OWCP a été en contact avec le HLC pour obtenir de l'aide afin de recueillir des renseignements pertinents¹⁶.

Le HLC a également utilisé sa documentation pour sensibiliser le public aux atrocités et pour plaider en faveur de la responsabilisation. En ce qui concerne la responsabilité pénale, le Comité de haut niveau a représenté les victimes et leurs familles et s'est servi de ses documents pour étayer les demandes en justice pendant les procédures de réparation. L'organisation a également publié des rapports, des films et un site Web interactif contenant des informations sur les atrocités dont aucun auteur n'a été tenu pour responsable dans l'espoir d'accroître la volonté politique nécessaire pour engager des poursuites. Pour ce qui est des initiatives de commémoration, le HLC a préconisé la construction d'un monument commémoratif sur l'emplacement d'un charnier.

DOCUMENTATION UTILISÉE POUR FACILITER LES POURSUITES

L'équipe de recherche du HLC traite et analyse de nombreux documents relatifs aux atrocités, y compris des documents et du matériel audiovisuel provenant des archives du HLC, des archives du TPIY et des tribunaux nationaux de la région pour les crimes de guerre, des reportages dans les médias, des documents

d'autres organisations de la société civile ou de victimes ainsi que des livres et des informations disponibles sur Internet. L'équipe identifie également les victimes, les témoins et les auteurs, et prend leurs dépositions.

Après avoir analysé des déclarations ainsi que des documents militaires, policiers et autres, le HLC recompose les crimes et en identifie les auteurs. Le HLC publie et soumet ces analyses à l'OWCP sous la forme de plaintes pénales et de dossiers analytiques qui visent à attirer l'attention du ministère public sur les crimes et leurs auteurs. Les entretiens menés par le HLC ont aidé l'organisation à identifier les victimes et les témoins clés pour le parquet.

Depuis 2008, l'équipe juridique du HLC a soumis quinze plaintes pénales à l'OWCP, qui contenaient suffisamment de preuves pour inciter les procureurs à engager des poursuites pénales. En avril 2017, cinq des plaintes criminelles ont été jugées et six autres en sont à l'étape de la pré-enquête ou d'enquête¹⁷.

Depuis 2011, le HLC a constitué des dossiers sur les unités placées sous le contrôle direct ou indirect de la Serbie qui ont commis des crimes en toute impunité en Bosnie, en Croatie et au Kosovo. Ces dossiers analysent les opérations des unités militaires et de police qui ont été actives là où les atrocités se sont produites pendant les conflits armés des années 1990. Cela inclut aussi des informations sur les auteurs depuis l'exécution de leur(s) crime(s) (telles que leur fonction actuelle, l'accent étant mis sur les personnes qui occupent toujours une charge publique), une description factuelle des événements, les activités criminelles des unités et des auteurs en question, une liste des éléments de preuve et des sources et des suggestions pour la procédure pénale qui devrait être engagée (telles que la façon de qualifier le crime et de recueillir des éléments de preuve supplémentaires¹⁸).

Jusqu'à présent, le HLC a publié sept dossiers pour soutenir les enquêtes et les poursuites de l'OWCP. En fait, un dossier a donné lieu à une poursuite par l'OWCP et les crimes décrits dans deux autres dossiers sont actuellement en phase de pré-enquête par l'OWCP. En outre, à la suite de la publication du Dossier sur la 125e brigade motorisée de l'armée yougoslave, l'OWCP a ordonné sa première enquête sur un Serbe de haut rang.¹⁹

REPRÉSENTATION DES VICTIMES ET CONTENTIEUX DEVANT LES TRIBUNAUX SERBES

Le HLC offre une représentation juridique aux victimes et en a déjà représenté plus de 1 200 avec leurs familles devant les tribunaux serbes pour divers crimes de guerre²⁰. Pendant la seule année 2016, le HLC a plaidé au nom des victimes et de leurs familles dans huit affaires devant le Département des crimes de guerre de la Haute Cour de Belgrade. Les interventions juridiques du HLC ont encouragé l'OWCP à enquêter sur les auteurs d'atrocités et à les poursuivre. Par exemple, dans l'affaire Zvornik, l'interrogatoire par les avocats du HLC au cours de l'audience principale a déclenché l'enquête de l'OWCP sur un crime de guerre, dans l'espoir de rendre justice à plus de 700 morts.



Chaque année, à l'occasion de l'anniversaire du génocide de 1995 à Srebrenica, le Centre commémoratif et cimetière de Srebrenica-Potocari, membre de la Coalition internationale des sites de conscience, enterre les nouvelles victimes du génocide - qui a coûté la vie à plus de 8 000 hommes et garçons musulmans bosniaques.

Crédit photo : Centre commémoratif et cimetière de Srebrenica-Potocari

En outre, depuis 2014, le HLC représente les victimes et leurs familles devant la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de l'obligation de l'État de mener des enquêtes efficaces et indépendantes sur les crimes de guerre. Pour toutes les affaires de crimes de guerre dont sont saisis les tribunaux serbes, y compris celles dans lesquelles le HLC ne représente pas les victimes, ce dernier continue de surveiller et d'informer le public au sujet de ces procès.

AUTRES FORMES DE SOUTIEN À L'OWCP

En plus d'inciter directement l'OWCP à enquêter sur les crimes et à engager des poursuites, le HLC soutient les affaires en cours à l'OWCP en fournissant des documents relatifs aux événements en question, en identifiant et en encourageant les témoins concernés à témoigner et en organisant les déplacements (et tout autre moyen logistique nécessaire) pour les témoins qui se méfient des institutions serbes ou qui ont peur de se rendre en Serbie. Les engagements proactifs et réactifs du HLC avec l'OWCP sont tous deux cruciaux en raison des défis auxquels l'OWCP est confronté en matière de capacités et de volonté politique.

Enseignements tirés et recommandations

Il n'existe pas de solution toute faite pour une documentation réussie. Le HLC a constaté qu'il est essentiel de faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité dans la recherche et la documentation. Pour tenir compte de l'évolution des circonstances et des besoins de notre travail, la méthodologie de l'organisation a continuellement évolué, fondée sur deux principes: l'objectivité et le fait de ne créer aucun préjudice.

Les documentalistes devraient vérifier et consigner l'information de façon rigoureuse et sans parti pris. Le HLC a adopté une approche globale de la documentation, en incorporant le plus large éventail possible d'informations afin de traiter les questions de partialité qui se posent souvent dans les situations de conflit. Par exemple, les projets sur les pertes humaines visent à enregistrer tous les décès et disparitions liés au conflit. De plus, le HLC utilise une méthodologie de vérification rigoureuse, qui exige que chaque victime soit documentée par deux sources indépendantes ; en moyenne, l'organisation a huit sources par victime. Ces deux stratégies ont contribué à accroître la légitimité du Comité de haut niveau en tant que documentariste objectif.

Les documentalistes devraient obtenir le consentement éclairé des victimes et des témoins pour ne pas causer de préjudices. Le HLC s'efforce de garantir la sécurité des personnes interrogées tout au long du processus de collecte et d'utilisation des informations. Les enquêteurs du HLC décrivent aux personnes interrogées les risques potentiels découlant de leur collaboration ainsi que de la façon dont le HLC prévoit d'utiliser leurs déclarations avant d'obtenir leur consentement éclairé. Le HLC estime que le fait de prendre des mesures pour s'assurer que les témoins soient volontaires est une bonne pratique pour ne pas causer de préjudice.

Les documentalistes devraient adopter une approche du consentement éclairé dépendant des circonstances et les individus doivent être autorisés à retirer leur autorisation d'utiliser leurs déclarations. Chaque fois que le HLC prend des mesures ou engage une procédure pénale, il doit en aviser les personnes interrogées et s'assurer de nouveau de leur consentement éclairé, compte tenu du fait que les circonstances personnelles peuvent changer. Par exemple, lorsque le HLC fait une déclaration, la personne interrogée doit autoriser formellement le HLC à utiliser cette déclaration dans une procédure pénale. Lorsque la procédure pénale commence, le HLC s'assure à nouveau de leur consentement avant de faire toute déclaration lors des poursuites. En mettant l'accent sur les besoins et les souhaits des victimes et des témoins, le HLC a maintenu la confiance des personnes interrogées dans le passé et récemment, et pourra obtenir la confiance des témoins futurs.

Les donateurs doivent comprendre qu'il faut beaucoup de temps et de financements pour obtenir une documentation efficace. Le HLC a documenté les atrocités depuis vingt-cinq ans et prévoit que ce travail se poursuive. La qualité élevée de la documentation du HLC a démontré les résultats positifs de l'investissement conséquent en temps et en soutien financier dans les actions de documentation. Les donateurs doivent comprendre la complexité et le caractère prolongé du travail de documentation.

La documentation de la Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala

CONTEXTE DU CONFLIT ARMÉ SURVENU AU GUATEMALA

De 1960 à 1996, le Guatemala a connu un conflit armé qui a fait plus de 200 000 victimes, dont 40 000 victimes de disparitions forcées et environ un million de personnes déplacées. En 1996, les Nations Unies ont négocié un accord de paix entre le gouvernement et le mouvement de guérilla de l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca - URNG) du Guatemala, créant entre autres la Commission pour la clarification historique (Comisión para el Esclarecimiento Histórico - CEH). La Commission a documenté 626 massacres et établi qu'au moins 400 villages avaient été détruits en totalité. Selon la Commission, les forces gouvernementales ont commis 93 % des abus et 80 % des victimes étaient issues d'un groupe ethnique maya historiquement marginalisé dont les vies et les terres ont été détruites par la campagne militaire "terre brûlée" sur les hauts-plateaux. La Commission a conclu qu'entre 1981 et 1983, le gouvernement a commis des "actes de génocide" contre les groupes ethniques mayas dans quatre régions du pays. Le règne de l'impunité n'a commencé à prendre fin que récemment, en partie en raison du renforcement et de l'autonomie accordés à certains secteurs de la justice ainsi que du soutien apporté aux enquêtes médico-légales.

“Les os sont d'excellents témoins... Ils ne mentent jamais et n'oublent jamais.”

— Clyde Snow**

À PROPOS DE LA FONDATION D'ANTHROPOLOGIE MÉDICO-LÉGALE DU GUATEMALA (FAFG)

Depuis 1997, la Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala (Fundación de Antropología Forense de Guatemala - FAFG) mène des enquêtes médico-légales pluridisciplinaires à la demande des survivants et des familles des victimes afin de faire respecter leur droit au recours et à la réparation, y compris leur droit à la vérité, à la justice et la possibilité de faire inhumer leurs proches avec dignité. L'approche de la FAFG s'appuie sur des techniques issues des domaines de l'enquête sur les victimes, de l'archéologie médico-légale, de l'anthropologie médico-légale et de la génétique médico-légale pour récupérer, documenter et analyser les preuves physiques des violations des droits de l'homme commises pendant le conflit armé (y compris les massacres, les exécutions extrajudiciaires, les homicides illégaux et les disparitions forcées). Dans le cadre de ses investigations, la FAFG suit un protocole strict et conforme aux normes internationales.

La FAFG soutient également les processus nationaux de justice pénale en fournissant des rapports d'experts judiciaires (y compris des rapports types) issus de chacune de ses enquêtes judiciaires. Il convient de noter que le président du tribunal ou le procureur nomme les experts médico-légaux de la FAFG dans les affaires concernant le conflit armé. À compter de juin 2017, la FAFG a mené plus

de 1850 enquêtes médico-légales qui ont porté sur la récupération et l'analyse de plus de 8 000 restes humains et a présenté plus de 1 500 rapports d'experts au bureau du procureur général. Avec les progrès récents de la justice transitionnelle, ces rapports d'experts ont été de plus en plus utilisés dans les affaires judiciaires comme preuves de violations des droits de l'homme et ont corroboré les dépositions de témoins, ont relié les auteurs à leurs crimes, ont fourni un calendrier des événements et ont démontré leur intention.

LES PREUVES MÉDICO-LÉGALES UTILISÉES POUR CONTRIBUER À PROUVER LE GÉNOCIDE

Le 10 mai 2013, la Cour suprême de justice guatémaltèque a condamné l'ancien président de facto, le général Efraín Ríos Montt, pour génocide et crimes contre l'humanité contre le groupe ethnique Maya Ixil. Cette affaire historique, connue sous le nom d'affaire du génocide Ixil est sans précédent. C'était la première fois qu'un tribunal guatémaltèque reconnaissait un génocide. Il s'agit également de la première condamnation d'un haut responsable militaire et ancien chef d'État pour crimes de guerre.

L'accusation a présenté des documents officiels, des témoignages, des preuves médico-légales et des rapports d'experts pour prouver le génocide et les crimes contre l'humanité. Parmi les éléments de preuve essentiels à la condamnation de Ríos Montt figuraient soixante-six rapports d'experts provenant d'enquêtes médico-légales individuelles de la FAFG et un rapport type analysant les informations provenant de 128 enquêtes médico-légales menées dans la région d'Ixil sur des événements survenus pendant le règne de Ríos Montt (de mars 1982 à août 1983).

Les preuves médico-légales ont permis de corroborer les dépositions de témoins et de prouver des éléments des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité dans la région d'Ixil. L'analyse des tendances a révélé les caractéristiques démographiques des victimes ainsi que la nature systématique des stratégies et des types de violence utilisés par les auteurs. Par exemple, les preuves matérielles ont mis en évidence l'utilisation systématique de bandeaux, de bâillons et de cordelettes autour des chevilles et des poignets, ainsi que le meurtre ciblé de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Les preuves documentaires, y compris les plans militaires qui identifiaient le peuple Ixil comme l'ennemi de l'État, corroboraient les conclusions de la FAFG. Finalement, le tribunal s'est appuyé à la fois sur les preuves médico-légales de la FAFG et sur des preuves documentaires pour prouver que "les actes de violence perpétrés contre les Ixils n'étaient pas spontanés mais plutôt la mise en œuvre de plans qui avaient été élaborés antérieurement (et) qui faisaient partie de la politique de l'État visant à éliminer un groupe ethnique particulier". Toutefois, en raison d'intenses pressions politiques, dix jours après le verdict, la Cour constitutionnelle a ordonné une révision partielle du procès et annulé le verdict du 10 mai. Néanmoins, l'affaire du génocide Ixil est restée une illustration éloquentes des progrès accomplis par les tribunaux nationaux et de la contribution des preuves médico-légales aux poursuites en matière de droits de l'homme.

PREUVE MÉDICO-LÉGALE UTILISÉE POUR REPRÉSENTER LES VICTIMES ET CORROBORER LES TÉMOIGNAGES

Dans ce contexte, le ministère public, les organisations de défense des droits de l'homme et la FAFG ont reconnu la nécessité d'accroître les capacités et la compréhension des preuves médico-légales, en particulier en tant qu'outil de poursuite. En conséquence, la FAFG a créé le Groupe de travail interinstitutionnel sur les preuves matérielles médico-légales en 2015. Ce groupe de travail a formé des procureurs et des avocats spécialisés en droits de l'homme sur la façon d'incorporer les éléments de preuve médico-légale dans les affaires et sur la relation entre les témoignages, la médecine légale et les preuves documentaires. L'affaire Sepur Zarco et l'affaire CREOMPAZ démontrent l'impact positif du Groupe de Travail sur la capacité de l'accusation à utiliser les preuves médico-légales.

Affaire Sepur Zarco. Le 26 février 2016, dans l'affaire Sepur Zarco, la Cour suprême de justice guatémaltèque (Tribunal A) a condamné deux hauts responsables militaires pour avoir perpétré les crimes contre l'humanité de violence sexuelle, d'esclavage sexuel et d'esclavage domestique contre quinze femmes Maya Q'eqchi, ainsi que pour homicides et disparitions forcées de leurs proches. Il s'agit notamment de la première poursuite nationale contre l'esclavage sexuel et l'esclavage au niveau international et la première poursuite des crimes de violence sexuelle au Guatemala.

La FAFG a présenté des éléments de preuve médico-légale essentiels dans cette affaire. Sur la base des témoignages de survivants et de familles de victimes, la FAFG a localisé et exhumé plus d'une douzaine de charniers et au moins cinquante et une victimes des bases militaires de Sepur Zarco et de Tinajas. Pour la première fois au Guatemala, des restes humains ont été présentés en audience publique, ce qui a permis aux juges, aux procureurs et à la défense d'examiner les preuves matérielles. La présentation des restes a également servi de visualisation émouvante qui a humanisé les preuves médico-légales. En outre, l'une des deux personnes identifiées par la FAFG était le mari d'une des femmes Q'eqchi et les preuves médico-légales corroboraient son témoignage sur sa disparition forcée.

Affaire CREOMPAZ. Le 6 janvier 2016, quatorze anciens hauts responsables militaires ont été arrêtés pour leur implication présumée dans ce que le procureur général du Guatemala a qualifié de plus grand cas de disparitions forcées en Amérique latine. L'affaire est basée principalement sur des éléments de preuve tirés de l'enquête médico-légale menée par la FAFG dans la zone militaire n° 21 qui a mis à jour 85 fosses communes et tombes individuelles contenant au moins 565 personnes dont 94 enfants. En juin 2017, en comparant les profils génétiques des restes aux profils de leurs proches, la FAFG a identifié 145 des victimes retrouvées chez CREOMPAZ. L'analyse par la FAFG des lieux et des époques des disparitions fournis par les témoins et les familles a montré l'utilisation stratégique de la terreur contre la population et a permis de déterminer le calendrier des crimes. Ces informations ont été cruciales pour inculper huit des personnes arrêtées pour avoir ordonné ou orchestré des massacres, des tortures et des disparitions forcées dans la zone militaire n° 21 entre 1981 et 1987³².



En juin 2017, le FAFG a mené plus de 1850 enquêtes médico-légales qui ont conduit à la récupération et à l'analyse de plus de 8000 restes humains.

Crédit Photo : FAFG

PREUVE MÉDICO-LÉGALE UTILISÉE POUR PERMETTRE LA PARTICIPATION DES VICTIMES

Witness testimony and forensic evidence have a mutually reinforcing relationship. For example, forensic evidence has corroborated witness testimony of enforced disappearances and other human rights violations given inside and outside the courtroom. At the same time, the FAFG has often relied on information from witnesses and victims' families to locate graves, identify victims, and understand the circumstances of their deaths.³³ The FAFG documents and presents this as part of its expert reports and together, the forensic evidence and witness testimony have enabled the prosecution to meet its burden of proof in a number of significant cases.



En plus des preuves médico-légales, les GFAA s'appuient souvent sur les informations fournies par les témoins et les familles des victimes pour localiser les tombes, identifier les victimes et comprendre les circonstances de leur décès.

Crédit Photo : FAFG

ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RECOMMANDATIONS

Les enquêtes médico-légales devraient soutenir les survivants et les familles des victimes dans leur quête de vérité, de justice et de dignité. Les preuves médico-légales établissent un lien direct entre les survivants et leurs familles et le système de justice pénale en corroborant leurs témoignages et en fournissant des preuves matérielles des crimes. Les enquêtes médico-légales se sont avérées être un moyen important de donner aux familles des victimes les moyens d'obtenir justice et réparation pour les violations graves des droits de l'homme en leur donnant un meilleur accès aux procès pénaux. De la localisation des restes à la corroboration des témoignages et à l'humanisation des victimes, les enquêtes médico-légales peuvent et doivent permettre aux survivants et aux familles de revendiquer leur droit à un recours et à réparation pour les préjudices subis.

Les procès criminels, en particulier au niveau national, devraient utiliser les preuves médico-légales pour permettre la participation des survivants et des familles des victimes. Au Guatemala, les preuves médico-légales ont été un moyen très utile de soutenir la voix des survivants et des familles dans la salle d'audience et de faciliter leur participation aux procédures pénales. La capacité de faire valoir ce droit est particulièrement cruciale pour les communautés historiquement marginalisées (comme les groupes ethniques mayas du Guatemala) car elle contribue à rétablir leur statut et à leur donner les moyens d'agir en tant que citoyens porteurs de droits.

Les experts médico-légaux devraient former les avocats plaidants sur la relation entre le témoignage et la preuve médico-légale. Les progrès récents réalisés au Guatemala reflètent un changement important dans le traitement par les juges et les procureurs des preuves médico-légales et dans la manière dont les procureurs et les avocats des droits de l'homme s'en remettent à ces preuves lors des procès criminels. La compréhension des preuves médico-légales et de leur lien avec le reste de l'affaire a aidé à déterminer l'emplacement des tombes ainsi que les caractéristiques et les causes des décès. Par exemple, l'analyse des caractéristiques démographiques des victimes, telle que celle élaborée par la FAFG dans l'affaire du génocide d'Ixil, peut déterminer si les victimes étaient des civils ou des combattants et réfuter les justifications juridiques des auteurs.



Le Musée du génocide de Tuol Sleng est une ancienne école secondaire qui a été utilisée comme « prison de sécurité 21 » par le régime khmer rouge dès sa arrivée au pouvoir en 1975 jusqu'à sa chute en 1979. On estime que 17 000 personnes y ont été emprisonnées, dont seulement 12 survivants sont connus. Les bâtiments de Tuol Sleng sont conservés tels qu'ils ont été laissés quand les Khmers rouges en ont été chassés.

Crédit photo : Musée du génocide de Tuol Sleng

Pages 101-109 Auteur: Christopher Dearing et Youk Chhang pour le Centre de documentation du Cambodge (DC-Cam). Pages 109-114 were authored by Milica Kostić on behalf of the Humanitarian Law Center (HLC). Pages 114-120 were authored by Marte Myhre Tunheim, Fredy Peccerelli, and Jo-Marie Burt on behalf of the Forensic Anthropology Foundation of Guatemala (Fundación de Antropología Forense de Guatemala –FAFG).

¹ Anti-Slavery International, qui a été fondée en 1839, est la plus ancienne OSC des droits de l'homme dans le monde. À propos de nous, ANTI-SLAVERY INTERNATIONAL, <https://www.antislavery.org/about-us/>.

² *The Human Rights Movement - Advocacy for Policy Change*, HUMAN RIGHTS ADVOCACY AND THE HISTORY OF INTERNATIONAL HUMAN RIGHTS STANDARDS, <http://humanrightshistory.umich.edu/policy-decisions/the-human-rights-movement/>.

³ En vertu de la doctrine juridique de l'immunité souveraine, les gouvernements et leurs représentants sont relativement à l'abri de poursuites judiciaires. Voir plus généralement Kathryn Sikkink, *THE JUSTICE CASCADE : COMMENT LES POURSUITES EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE MODIFIENT LA POLITIQUE MONDIALE* (2011).

⁴ Deux grandes organisations internationales de documentation sur les droits de l'homme ont été créées pendant la guerre froide: Amnesty International (1961) et Human Rights Watch, anciennement Helsinki Watch (1978)

⁵ Bien que le DC-Cam ait cherché à conclure un accord formel avec les ECCC concernant l'utilisation des documents, celui-ci n'a jamais été finalisé. Malgré l'absence d'un tel accord, le DC-Cam a ouvert ses archives à toutes les parties et au personnel judiciaire certains jours de la semaine pour le ministère public, la défense et les parties civiles.

⁶ Voir la Lettre de Tony Kranh, directeur par intérim du Bureau de l'administration des ECCC et Knut Rosandhaug, directeur adjoint du Bureau de l'administration des ECCC (21 mai 2010) (dossier de l'auteur) (reconnaissant le DC-Cam comme "l'un des principaux donateurs en nature de matériel documentaire à la Cour").

⁷ Selon les ECCC :

Le terme "moral" décrit le but de réparer les dommages moraux plutôt que matériels. Bien que le caractère "collectif" des mesures confirme l'indisponibilité des compensations financières individuelles, ni les exigences de caractère moral ou collectif n'empêchent la mise en œuvre de mesures *tout court* qui nécessitent un financement. Tant que la sentence est accessible aux victimes en tant que réparation collective, les réparations morales peuvent également comporter un avantage individuel pour les membres de la collectivité.

Procureur c. KAINING Guek Eav (alias "Duch"), Affaire n° 001/18-07-07-2007-ECCC/SC, arrêt d'appel ECCC, ¶ 658 (3 février 2012), <https://www.eccc.gov.kh/sites/default/files/documents/courtdoc/Case%20001AppealJudgementFr.pdf>.

⁸ Voir Phala Chea & Christopher Dearing, DC-Cam, *GUIDE DES ENSEIGNANTS : THE TEACHING OF "A HISTORY OF DEMOCRATIC KAMPUCHEA (1975-1979"*, (2e éd. 2014), http://www.d.dccam.org/Projects/Genocide/pdf/DC-Cam_Teacher_Guidebook_EN_2014.pdf.

⁹ John Ciorciari & Youk Chhang, *Documenter les crimes du Kampuchéa démocratique*, *TRADUIRE LES KHMERS ROUGES EN JUSTICE : POURSUIVRE LES VIOLENCES DE MASSE DEVANT LES TRIBUNAUX CAMBODGIENS 221, 235* (Jaya Ramji & Beth Van Schaak eds., 2005), http://www.d.dccam.org/Archives/Documenting_the_Crimes_of_DK_by_John&Youk.pdf.

¹⁰ Dans un exemple cité par le directeur de DC-Cam, il décrit les tentatives de DC-Cam d'obtenir des documents contenus dans une archive personnelle et non publique du défunt roi Norodom Sihanouk, qui étaient basés sur ses expériences personnelles et ses interactions avec les Khmers rouges.

¹¹ Les atrocités sont les crimes internationaux comprenant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides.

¹² Résolution 1534 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, http://www.icty.org/x/file/Legal%20Library/Statute/statute_1534_2004_fr.pdf.

¹³ *HLC Archives*, HUMANITARIAN LAW CENTER, http://www.hlc-rdc.org/?page_id=17468&lang=de.

¹⁴ Les projets du HLC sur les pertes humaines incluent: *Pertes humaines au Kosovo (1998-2000) ; pertes humaines dans les bombardements de Serbie-et-Monténégro par l'OTAN (1999) ; pertes humaines en Serbie-et-Monténégro dans les conflits armés en Slovénie, en Croatie et en Bosnie-et-Herzégovine (1991-1995) ; registre des citoyens croates d'origine serbe tués dans le conflit armé en Croatie (1991-1995) ; pertes humaines dans le conflit armé en Macédoine (2001). HLC Perte humaine : Base de données, Centre du droit humanitaire*, <http://www.hlc-rdc.org/?cat=281&lang=fr>.

¹⁵ Les affaires du TPIY sont : *Radovan Karadžić*, Affaire n° IT-95-5/18 ; *Ratko Mladić*, Affaire n° IT-09-92 ; *Popović et al.*, Affaire n° IT-05-88 ; *Stanišić & Simatović*, Affaire n° IT-03-69 ; *Stanišić & Župljanin*, Affaire n° IT-08-91 ; et *Zdravko Tolim* n° IT-05-88/2.

¹⁶ *Criminal Complaints*, HUMANITARIAN LAW CENTER, <http://www.hlc-rdc.org/?cat=289&lang=de>.

¹⁷ Les cinq plaintes criminelles qui ont été jugées sont: *Skočić* (Bosnie-Herzégovine) ; *Tenja* (Croatie) ; et *Zahać/Zahaq, Pavljane/Pavlan et Trnje/Ternje* (Kosovo).

¹⁸ *Dossiers*, HUMANITARIAN LAW CENTER, <http://www.hlc-rdc.org/?cat=290&lang=de>.

¹⁹ Le haut gradé serbe était le général Dragan Živanović, l'ancien commandant de cette brigade.

²⁰ Le HLC a plaidé des affaires de crimes de masse de civils et de prisonniers de guerre, de torture ou de traitements inhumains, de viols et d'autres formes de violences sexuelles, de déplacements forcés, de destructions et de pillage massifs de biens.

** Clyde C. Snow (1928-2014), père fondateur et mentor du FAFG, est reconnu comme l'un des plus éminents anthropologues au niveau international. Il a eu une très grande influence sur l'anthropologie médico-légale et son application aux enquêtes sur les droits de l'homme et à la recherche de personnes disparues à l'échelle mondiale. Il a formé des équipes d'anthropologues légistes dans le monde entier, notamment au Guatemala, en Argentine et au Chili.

²¹ Le FAFG appréhende les "disparitions forcées" conformément à sa définition du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du droit international des droits de l'homme.

²² *Commission de clarification historique, Mémoire du silence - Conclusions et recommandations* (1999), http://www.undp.org/content/dam/guatemala/docs/publications/UNDP_gt_PrevyRecu_Memorial_of_Silence.pdf (espagnol) / <https://assets.documentcloud.org/documents/357870/guatemala-memory-of-silence-the-commission-for.pdf> (anglais).

²³ *L'enquête sur les victimes* comprend la collecte de témoignages, d'informations ante mortem, de la généalogie des victimes et d'échantillons de référence de l'ADN des familles. *L'archéologie médico-légale* comprend la localisation, la récupération et la documentation des restes humains et des circonstances dans lesquelles ils ont été retrouvés. *L'anthropologie médico-légale* se concentre sur l'analyse des restes de squelettes humains afin de déterminer le profil biologique, le traumatisme, l'identité et la cause du décès. *La génétique médico-légale* comprend l'extraction et le traitement de l'ADN à partir d'échantillons biologiques, la comparaison de profils génétiques y compris l'analyse des liens de parenté et la construction de bases de données génétiques.

²⁴ Le laboratoire de génétique de la FAFG est accrédité au niveau international selon la norme ISO 17025:2005, qui spécifie les exigences relatives à la compétence d'un laboratoire pour effectuer des essais et des étalonnages. La FAFG suit le PROTOCOLE DU MINNESOTA révisé sur *l'enquête sur les morts potentiellement illégales* (2016) comme référence pour les exhumations, l'analyse anthropologique et les procédures de chaîne de contrôles. Le Protocole du Minnesota est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Executions/MinnesotaProtocolInvestigationPotentiallyUnlawfulDeath2016.pdf>.

²⁵ Depuis des décennies, les victimes, les associations juridiques et les organisations de la société civile jouent un rôle crucial en faisant avancer les enquêtes et en exigeant l'inclusion d'experts médico-légaux indépendants (comme les enquêteurs de la FAFG) lorsqu'ils demandent au parquet d'ouvrir une enquête.

²⁶ Voir Jo-Marie Burt, *From Heaven to Hell in Ten Days : The Genocide Trial in Guatemala*, 18 JOURNAL OF GENOCIDE RESEARCH 143 (2016).

²⁷ Les plans militaires s'appelaient "Plan Victoria 82", "Plan Firmeza 83" et "Plan Operación Sofia".

²⁸ Pour une traduction en anglais des sections clés de l'arrêt dans *l'affaire du génocide Ixil* (Folio 697), y compris la section citée ici qui a été traduite en français, voir page 83 du document trouvable à l'adresse suivante https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/rios-montt-judgment-full-version-11072013_2.pdf.

²⁹ FIDH, *Génocide au Guatemala: Ríos Montt Coupable* (août 2013), pp. 25-26, <https://www.fidh.org/IMG/pdf/rapguatemala613uk2013.pdf>.

³⁰ Voir Jo-Marie Burt, *Human Remains Presented as Evidence in Sepur Zarco Trial*, INTERNATIONAL JUSTICE MONITOR (11 février 2016), <https://www.ijmonitor.org/2016/02/human-remains-presented-as-evidence-in-sepur-zarco-trial/>.

³¹ La zone militaire n° 21 est maintenant connue sous le nom de Centre régional d'entraînement au commandement pour les opérations de maintien de la paix (Comando Regional de Entrenamiento de Operaciones de Mantenimiento de Paz - CREOMPAZ).

³² Jo-Marie Burt, *Eight Military Officers to Stand Trial in CREOMPAZ Grave Crimes Case*, INTERNATIONAL JUSTICE MONITOR (17 juin 2016), <https://www.ijmonitor.org/2016/06/eight-military-officers-to-stand-trial-in-creompaz-grave-crimes-case/>.

³³ L'information ante mortem pertinente, y compris la taille, l'âge, le sexe et tout traumatisme ou maladie qui serait détectable dans les os de la victime, est comparée aux constatations ostéologiques afin de déterminer l'identité des restes.



Des parents honorant leurs proches disparus lors de la célébration de la Journée des personnes disparues sur la place principale de Bogota en août 2010.

Crédit photo : Le Centre pour la Mémoire, la Paix et la Réconciliation de Bogota

CHAPITRE 6: LES PERSONNES DISPARUES EN COLOMBIE: RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Situation en Colombie

Le conflit armé national prolongé en Colombie entre le gouvernement colombien et divers groupes ruraux de guérilla, qui remonte aux années 1940, a connu plusieurs tentatives de règlement infructueuses. Fin 2016, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) qui est le plus important des groupes de guérilla et le gouvernement ont réussi à conclure un accord de paix. L'accord portait principalement sur la participation politique, le problème des drogues illicites, une politique globale de développement agricole, les dispositifs de justice transitionnelle pour faire respecter les droits et les revendications des victimes. Les Colombiens ont bon espoir que le nouveau processus de justice transitionnelle ne reproduira pas les erreurs du processus antérieur de 2005 qui, par exemple, a réduit les peines infligées aux combattants paramilitaires démobilisés en échange de dépositions rarement vérifiées et qui restent inaccessibles au public.

Depuis les années 1970, divers auteurs de crimes contrôlent les communautés et réduisent au silence les dissidents par le biais de disparitions forcées. Parmi les personnes disparues figurent des dirigeants communautaires, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens ordinaires qui résistent aux groupes armés. Les disparitions forcées sont généralement accompagnées d'autres violations des droits de l'homme, telles que les massacres, les exécutions extrajudiciaires, les violences sexuelles et les déplacements forcés. Selon le Centre National pour la Mémoire Historique (Centro Nacional de Memoria Histórica - CNMH), les groupes paramilitaires de droite sont responsables de la plupart des disparitions forcées (souvent avec la participation ou l'approbation de l'État) tandis que les FARC et d'autres groupes de guérilla de gauche ont commis de nombreux enlèvements souvent qualifiés de disparitions forcées. Les militaires sont également responsables d'un nombre important de disparitions forcées.

En octobre 2016, le gouvernement colombien a signalé l'existence de près de 47 000 personnes disparues et de 120 000 membres de leur famille dans son Registre unifié des victimes (Registro Único de Víctimas - RUV). Toutefois, les groupes de victimes et les organisations de la société civile (OSC) affirment que de nombreux autres cas n'ont pas été enregistrés auprès du RUV. Par exemple, la collecte de données sur les disparitions forcées qui ont eu lieu avant sa pénalisation en 2000

continue de poser des problèmes. En outre, les différents registres gouvernementaux contiennent et diffusent des données contradictoires. En fait, en juillet 2017, il n'y a pas de données officielles consolidées sur les disparitions forcées, ce qui affaiblit les actions visant à convaincre et à sensibiliser l'opinion sur l'ampleur, les caractéristiques et l'impact des disparitions forcées. De plus, le gouvernement n'a pas adopté une approche rigoureuse pour produire une analyse systématique, fondée sur des données, des caractéristiques et des pratiques de disparitions forcées.

Les disparitions forcées ont causé des souffrances graves et persistantes aux familles des victimes, aggravées par le fait que le gouvernement n'a toujours pas mené d'enquêtes sérieuses et n'a pas toujours fourni d'informations sur leurs proches. Les familles de personnes disparues ont dû faire face à d'autres obstacles, notamment aux menaces de groupes criminels organisés (bandas criminales - BACRIM) (principalement le clan du Golfo, Rastrojos, Águilas Negras et Autodefensas Gaitanistas) et de groupes de guérilla de gauche (principalement Ejército de Liberación Nacional - ELN) qui sont toujours actifs dans certains territoires. En outre, tant les militaires que les groupes armés ont forcé des familles à quitter leur habitation. En raison de ces facteurs et d'autres, notamment le manque de confiance dans le système judiciaire, la stigmatisation et la crainte de représailles, les familles ont été réticentes à déposer des plaintes formelles auprès des autorités locales¹. Cela affecte également les efforts déployés pour comprendre l'ampleur et les caractéristiques des disparitions forcées.

Aperçu de l'évaluation des disparitions forcées par le Groupement

Le 24 novembre 2016, le gouvernement et les FARC ont conclu un accord de paix définitif mettant fin au conflit armé après plus de cinquante ans. Une semaine plus tard, le Congrès a ratifié l'accord. Le Système intégral de vérité, justice, réparation et non-répétition (Système Intégral de Verdad, Justicia, Reparación y No Repetición - SIVJRNR) a donc été créé avec un statut constitutionnel en avril 2017. Le SIVJRNR a mis en place de nouveaux dispositifs transitoires, tels que la Commission pour la clarification de la vérité, la coexistence et la non-répétition (Comisión para el Esclarecimiento de la Verdad, la Convivencia y la No Repetición - CEV) ou la Commission pour la clarification de la vérité; l'Unité de recherche des personnes considérées comme disparues dans le contexte et en raison du conflit armé (Unidad de Búsqueda de Personas Dadas por Desaparecidas en el Contexto y en Razón del Conflicto Armado - UBPD) aussi appelée Unité de recherche, et le Tribunal spécial pour la paix (Jurisdicción Especial para la Paz - JEP). Immédiatement après, le gouvernement a publié les règles de procédure pour la mise en œuvre de la Commission de clarification de la vérité (CEV) (par le décret 588 de 2017) et pour la mise en œuvre de l'Unité de recherche (UBPD) (par le décret 589 de 2017). Au moment de la rédaction du présent rapport, en juillet 2017, la Cour constitutionnelle examinait encore la constitutionnalité des règles de procédure pour la mise en œuvre des nouveaux dispositifs. En outre, un comité spécial était en train de nommer les commissaires à la vérité, les juges de juridiction spéciale et le directeur de l'Unité de recherche (UBPD).

La lutte contre les disparitions forcées et la définition des responsabilités des assassinats collectifs commis par tous les groupes (qui ont fait parfois plusieurs morts par incident) ainsi que l'assassinat systématique de dirigeants et de militants communautaires figurent parmi les questions les plus cruciales pour la justice transitionnelle et la réconciliation en Colombie. Les nouveaux dispositifs de justice transitionnelle viennent renforcer ceux qui existent déjà depuis le début des années 2000. Dans ce contexte, le Groupement a effectué une mission d'évaluation des attentes et des possibilités en matière de justice transitionnelle à la suite de l'accord de paix d'août 2016 et de sa révision en novembre 2016 pour l'accord final. L'équipe multidisciplinaire, dont les membres représentaient la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC), la Fondation pour l'application régulière du droit (DPLF) et la Fondation guatémaltèque d'anthropologie médico-légale (FAFG), a effectué l'évaluation entre juin et août 2016. L'équipe a passé dix jours en Colombie et s'est rendue à Bogota et dans deux villes durement touchées : Medellin, la capitale du département d'Antioquia, qui connaît le taux le plus élevé de disparitions forcées dans le pays et Villavicencio, une ville centrale de la région de Los Llanos où le gouvernement a récemment mis en œuvre des programmes intensifs de recherche pour localiser les dépouilles dans les cimetières. L'équipe a mené plus de quatre-vingts entretiens avec des représentants du gouvernement, des groupes de victimes, des OSC et des représentants de la communauté internationale². Ils ont également organisé quatre groupes de parole avec les familles des personnes disparues sur les développements et les défis dans la recherche, l'identification et la remise des dépouilles. Enfin, l'équipe a évalué les actions de commémoration et leur capacité à sensibiliser le public à la question des disparitions forcées. Sur la base de ses conclusions, le Groupement a formulé des recommandations à



Exposition lors de la célébration de la Journée des personnes disparues sur la place Bolívar à Bogotá en août 2013.

Crédit photo : Le Centre pour la Mémoire, la Paix et la Réconciliation de Bogotá

l'intention d'un large éventail de parties prenantes, y compris le gouvernement colombien, les pays donateurs comme les États-Unis et la société civile.

Les défis que posent les dispositifs actuels de juridiction ordinaire et de justice transitionnelle pour aborder la question des disparitions forcées

Au cours des deux dernières décennies, la Colombie a élaboré un solide corpus législatif pour s'attaquer au problème des disparitions forcées. Toutefois, l'ampleur des disparitions forcées et la polarisation à l'intérieur du pays ont posé de sérieuses difficultés à l'application des lois. En outre, bien que le taux de disparitions ait considérablement diminué ces dernières années, le nombre de nouveaux cas continue d'être plus élevé que celui des résolutions des affaires existantes. Le manque de coordination entre les institutions gouvernementales, le nombre élevé de dossiers et la priorité fréquente donnée aux affaires pénales en cours par rapport aux affaires de disparitions forcées constituent d'autres obstacles. Par exemple, seulement 2 % des affaires de disparitions forcées en cours pendant les cinq dernières années ont été jugées dans le cadre des dispositifs juridictionnels ordinaires.

LES DÉFIS DES DISPOSITIFS JURIDICTIONNELS ORDINAIRES EXISTANTS

La loi 589 de 2000 a créé la Commission nationale pour la recherche des personnes disparues (Comisión Nacional de Búsqueda de Personas Desaparecidas - CNBPD) ou la Commission de recherche (à ne pas confondre avec l'Unité de recherche nouvellement créée (UBPD)) pour appuyer et promouvoir les enquêtes sur les disparitions forcées ainsi que pour concevoir, évaluer et exécuter des programmes liés à la recherche de personnes disparues. Toutefois, en raison des limites de budget et de taille, cette commission n'a pas été en mesure d'entreprendre des actions de recherche efficaces, ce qui est très frustrant pour les familles des personnes disparues, les groupes de victimes et les OSC. La Commission de recherche s'est plutôt concentrée sur la proposition d'instruments et de procédures juridiques à toute institution gouvernementale qui s'occupe de cas de disparitions forcées comme le Bureau du procureur général, le Bureau de l'Ombudsman, le Bureau national du procureur, les forces armées et la police. Mais elle n'entreprend aucun contrôle des programmes. En outre, dans la pratique, le Bureau du Procureur général n'ouvre pas d'enquête en réponse à des demandes directes de la Commission de recherche, bien qu'il y soit tenu par la loi. Il suit également ses propres procédures (en constante évolution) pour établir l'ordre de priorité des affaires et non pas celles recommandées par la Commission de recherche.

Le Registre national des personnes disparues (Registro Nacional de Desaparecidos), créé en 2005, est un outil gouvernemental potentiellement très utile. Sa principale base de données de recherche, le Système d'information en réseau sur les personnes disparues et les dépouilles (Système d'information en réseau sur les personnes disparues et les dépouilles - SIRDEC), qui est devenu

opérationnel en 2007, a recoupé des informations sur les disparitions signalées avec des données provenant de dépouilles non identifiées collectées par l'Institut national de médecine légale et des sciences judiciaires (Instituto Nacional de Medicina Legal y Ciencias Forenses). Malheureusement, en dépit d'une obligation légale en vertu de la loi 1408 de 2010, peu d'institutions gouvernementales mettent à jour leurs dossiers dans le SIRDEC. En pratique, un défi majeur pour le SIRDEC est l'absence de ressources humaines et financières suffisantes pour mettre régulièrement à jour et valider l'information, pour saisir correctement les cas de disparitions forcées dans les bases de données et pour élargir la base de données génétiques des personnes disparues en recueillant et en analysant des échantillons biologiques provenant de parents de disparus.

LE GOUVERNEMENT NE VALIDE PAS LES INFORMATIONS ISSUES DU PROCESSUS DE DÉMOBILISATION PARAMILITAIRE

La loi 975 de 2005 (loi sur la justice et la paix) a été adoptée pour soutenir la démobilisation des combattants paramilitaires. En vertu de cette loi, les auteurs ont droit à des peines considérablement réduites en échange de l'indication de l'emplacement des tombes et de réparations accordées aux familles des victimes. En raison du grand nombre de dépositions et des ressources limitées, les procureurs ont enregistré les dépositions sans vérification. Il en est résulté un taux élevé d'exhumations sans récupération de dépouilles. L'incapacité du bureau du procureur général à valider l'information a convaincu les familles des personnes déplacées, les communautés et les OSC que le gouvernement n'avait pas la volonté politique de s'attaquer aux disparitions forcées.

LES ENQUÊTES MÉDICO-LÉGALES TARDENT À RÉCUPÉRER ET À IDENTIFIER LES RESTES HUMAINS

Avant l'élaboration de nouveaux dispositifs de justice transitionnelle dans le cadre de l'accord de paix, l'Institut médico-légal, l'Unité des enquêtes techniques du Bureau du Procureur général (Cuerpo Técnico de Investigación - CTI) et la Direction de la police judiciaire et des enquêtes de la police nationale (Dirección Central de Policjería Judicial e Inteligencia - DIJIN) étaient les seules entités qui pouvaient légalement exhumer les restes humains. Pour permettre leur identification, l'Institut médico-légal a mis sur pied en 2010 une banque de données génétiques afin de comparer l'ADN de corps non identifiés avec l'ADN de parents de disparus. Avec l'appui de donateurs internationaux, l'Institut médico-légal et le Bureau du Procureur général ont créé plusieurs laboratoires spécialisés qui ont déjà recensé 107 dépouilles de disparus à la date de juillet 2016. En 2015, l'Institut médico-légal a également lancé un programme de récupération et d'identification des dépouilles dans les cimetières où les auteurs de ces actes se sont souvent débarrassés des corps. En octobre 2016, seulement 14 des 311 restes humains exhumés de ces cimetières avaient été identifiés.

LES ACTIONS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION NE SONT NI COHÉRENTES NI INDÉPENDANTES

Chaque institution gouvernementale a une définition différente des disparitions forcées et ses propres procédures et indicateurs de suivi, ce qui a produit des

statistiques trompeuses et rendu difficile la surveillance et l'évaluation précise des efforts déployés pour comptabiliser les personnes disparues. La Commission de recherche est chargée par la loi d'évaluer les progrès réalisés sur la question des disparitions forcées, mais elle dépend administrativement et financièrement des institutions dont elle doit assurer la surveillance et l'évaluation. En outre, les institutions gouvernementales classent les différentes modalités de disparition forcées de la même manière en raison de l'absence de distinction juridique entre les disparitions avec ou sans participation ou accord tacite de l'État. La définition juridique erronée des disparitions forcées en Colombie rend difficile le contrôle de la responsabilité de l'État et a été critiquée par le Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées.

LES LOIS SUR L'ACCÈS AUX INFORMATIONS CLASSIFIÉES SONT CONTRADICTOIRES

Il existe actuellement deux lois sur l'accès à l'information, mais elles sont contradictoires dans une certaine mesure. En vertu de la loi 1621 de 2013 (loi sur le renseignement et le contre-espionnage), toutes les informations produites par les services de sécurité sont classifiées et leur accès est restreint pendant au moins trente ans. En parallèle, la loi 1712 de 2014 (loi sur la transparence et le droit d'accès à l'information publique nationale) stipule que toutes les informations doivent être rendues publiques à l'exception des dossiers spécifiquement classifiés. Cette loi prévoit également que les documents relatifs à des cas de violations des droits de l'homme ou de crimes contre l'humanité ne peuvent pas être classifiés.



Des photographies dédiées aux personnes disparues dans le cadre d'une exposition promouvant la paix en octobre 2010.

Crédit photo : Le Centre pour la Mémoire, la Paix et la Réconciliation de Bogotá

LE GOUVERNEMENT NE MOBILISE PAS LES GROUPES DE VICTIMES OU LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les familles des personnes disparues et les groupes de soutien ont exprimé leur méfiance à l'égard des institutions gouvernementales non seulement parce qu'elles n'ont pas réussi à résoudre les cas de disparitions forcées mais aussi parce qu'elles n'ont pas traité correctement les familles. Le système judiciaire complexe de la Colombie a compliqué davantage les démarches des familles. La plupart des familles n'ayant pas les moyens de se faire représenter par un avocat et les institutions gouvernementales, comme le Bureau de l'ombudsman, n'offrant pas une représentation juridique gratuite, l'accès à la justice est très difficile en Colombie.

Par conséquent, au fil des ans, de nombreux groupes de victimes et d'OSC spécialisées ont acquis une expertise dans des domaines essentiels liés à la recherche et à l'identification des personnes disparues, y compris le soutien psychosocial, les techniques médico-légales, les compétences judiciaires, la recherche d'archives et la commémoration. Les OSC ont comblé les lacunes en fournissant des services que le gouvernement n'offrait pas ou ne fournissait pas de manière valable. En raison de leur méfiance à l'égard des institutions gouvernementales, certaines familles ont préféré passer par des OSC spécialisées pour entrer en contact avec les autorités. Par exemple, plusieurs groupes de victimes connaissent bien les différentes techniques psychosociales et pourraient facilement conseiller l'Unité d'assistance globale et de réparation aux victimes (Unidad de Atención y Reparación Integral a Víctimas - UARIV) et le Ministère de la sécurité sociale et de la santé publique sur les méthodes appropriées. Malgré cela, ces groupes n'ont pas été autorisés à apporter leurs expertises aux procédures établies par ces institutions.

Étant donné que les enquêtes sur les disparitions forcées imposent aux familles la charge de la preuve, les OSC peuvent fournir une aide très utile. En raison de l'absence de progrès de la part du gouvernement, les familles ont pris l'initiative de mener des enquêtes parallèles et de présenter des preuves aux procureurs. Cependant, les procureurs ont été réticents à admettre la présence d'OSC en tant qu'experts indépendants et ont même minimisé, voire négligé leurs informations sur l'emplacement des dépouilles, informations que les procureurs ne sont pas légalement tenus d'examiner. Cette constatation concorde avec l'évaluation selon laquelle les représentants du gouvernement dans l'ensemble ont rarement accueilli la supervision des citoyens.

En plus de la responsabilisation, les groupes de victimes et les OSC ont réclamé une plus grande transparence sur les questions relatives aux disparitions forcées. À ce titre, ils ont préconisé la création d'un mécanisme visant à améliorer la supervision des citoyens et à mieux vérifier le travail institutionnel en matière de comptabilisation des disparitions forcées. L'aide internationale a été essentielle pour renforcer la capacité et l'expertise des groupes de victimes et des OSC à assurer une supervision citoyenne, mais cette aide financière a diminué au cours des dernières années. Les représentants d'un certain nombre de ces organisations s'inquiétaient de nouvelles réductions, les donateurs finançant de plus en plus le renforcement des capacités des entités gouvernementales au

détriment des OSC.

LES GROUPES CRIMINELS (BACRIM) ET LES COMBATTANTS PARAMILITAIRES DÉMOBILISÉS MENACENT LA SÉCURITÉ DES LEADERS COMMUNAUTAIRES ET DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Certaines familles ont été forcées d'arrêter leurs recherches après avoir reçu des menaces directes, en particulier de la part de BACRIM. Les BACRIM (des groupes paramilitaires non démobilisés qui continuent d'opérer dans de nombreuses régions de Colombie) ont menacé les défenseurs des droits de l'homme et les familles de personnes disparues qui demandent justice pour les crimes commis par eux-mêmes. Ils sont aussi responsables de la plupart des disparitions forcées actuelles. De plus, la plupart des combattants paramilitaires démobilisés vont bientôt terminer leur peine. Leur libération est une préoccupation importante pour les communautés, les victimes et les défenseurs des droits de l'homme car, bien que ces anciens combattants aient dû reconnaître leur responsabilité afin de recevoir des peines réduites, ils n'étaient pas tenus de donner des garanties de non-récidive. Plus préoccupant encore, certains ont même tenté de justifier leurs crimes.

Pour faire face à ces risques, le gouvernement colombien a mis en place en 2009 le Groupe de travail national sur les garanties accordées aux défenseurs des droits de l'homme (Mesa Nacional de Garantías para Defensores de Derechos Humanos), qui est un groupe de travail spécial chargé d'assurer la protection physique des défenseurs des droits de l'homme et qui réunit à la fois le gouvernement et la société civile. Actuellement, près de 3 500 défenseurs des droits de l'homme bénéficient de cette protection. Bien que l'accord de paix prévoit un Programme global de sécurité et de protection dans les zones touchées par le conflit, la mise en œuvre de ces actions reste difficile en raison de la polarisation et de la stigmatisation persistante des défenseurs des droits de l'homme (avec l'approbation tacite des responsables gouvernementaux), qui sont perçus par les BACRIM comme des partisans de la guérilla de gauche. De janvier 2016 à juillet 2017, plus de 180 dirigeants communautaires ont été tués, principalement dans les zones où les groupes de guérilla se sont retirés à la suite de l'accord de paix.

DIFFICULTÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE ET À LA COMMÉMORATION DES VICTIMES

La commémoration peut favoriser une culture des droits de l'homme après un conflit, grâce à sa capacité à assurer la reconnaissance et la garantie de non-répétition. En conséquence, les familles des personnes disparues ont exprimé leur malaise face au fait que les auteurs ne sont pas tenus de donner des garanties de non-récidive pour bénéficier de peines réduites. En plus de faire de la garantie de non-récidive une condition préalable à l'application d'une peine réduite, les familles veulent que le gouvernement publie ces engagements dans les communautés touchées et, dans certains cas, auprès du grand public.



Place Lourdes à Bogotá lors de la célébration de la Journée des personnes disparues en août 2012.

Crédit photo : Le Centre pour la Mémoire, la Paix et la Réconciliation de Bogotá

Dans le passé, les groupes de victimes et les OSC ont réalisé seuls des actions de commémoration, mais au cours de la dernière décennie, le gouvernement a créé plusieurs institutions axées sur la mémoire. Par exemple, le Centre national de la mémoire historique a joué un rôle important dans l'établissement de la vérité en publiant des recherches complètes sur la violence politique, en soutenant les Archives nationales de la mémoire et des droits de l'homme et en contribuant continuellement à la commémoration au niveau communautaire. Au niveau municipal, le Centre pour la Mémoire, la Paix et la Réconciliation de Bogota et le Musée de la Mémoire de Medellín remplissent une fonction similaire à plus petite échelle. Toutefois, la durabilité de ces initiatives de mémoire n'est pas assurée en raison de plusieurs défis allant des réductions budgétaires à la représentation limitée des victimes dans les organes administratifs ou les conseils d'administration, ce qui contraste fortement avec les méthodes éprouvées d'autres pays d'Amérique latine.

D'autres initiatives de commémoration ont été axées sur la création de matériels éducatifs que les écoles peuvent utiliser pour sensibiliser davantage les gens aux violations des droits de l'homme et à leur impact en Colombie. Malheureusement, la mise en œuvre de ces programmes éducatifs dépend fortement de la politique de chaque école, ce qui a entraîné une mise en œuvre incohérente et faible de ces programmes.

Le rôle de la communauté internationale dans le traitement du problème des disparitions forcées

La communauté internationale est bien positionnée pour obliger le gouvernement colombien à s'acquitter de ses obligations en matière de droits de l'homme et a également apporté de nombreuses contributions importantes pour soutenir les efforts de la Colombie en vue de comptabiliser les personnes disparues. Par exemple, grâce à l'aide internationale, l'Institut médico-légal et le Bureau du Procureur général ont amélioré leur infrastructure technologique. L'UARIV, le Bureau de l'Ombudsman et le Centre national pour la mémoire historique ont également bénéficié de programmes de renforcement institutionnel, tels que le Victims Institutional Strengthening Program (VISIP) de l'USAID et d'autres programmes similaires de la Deutsche Gesellschaft für International Zusammenarbeit (GIZ), du Fonds suédo-norvégien pour la coopération avec les organisations de la société civile colombienne (FOS), de l'UE (Délégation en Colombie) et du Fonds de justice transitionnelle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Enfin, le soutien continu du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), du système interaméricain des droits de l'homme, du Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées et de plusieurs gouvernements a permis d'améliorer la conformité de la Colombie aux lois et normes internationales concernant les disparitions forcées. Cet appui international a renforcé les efforts des OSC pour venir en aide aux familles et pour assurer la supervision des citoyens durant le processus de comptabilisation des disparitions forcées.

D'importants investissements financiers et logistiques permettront de veiller à

ce que les dispositifs de recherche et d'identification des personnes disparues soient mis en œuvre de manière adéquate dans tout le pays, y compris dans les zones rurales. Toutefois, les représentants de la communauté internationale en Colombie se sont dits insatisfaits par le fait que le gouvernement n'ait pas accordé la priorité aux programmes de défense des droits de l'homme. Plus précisément, des fonctionnaires du OHCHR, de l'UNDP et de plusieurs ambassades ont regretté que le Ministre-conseiller pour l'après-conflit, les droits de l'homme et la sécurité ait accordé rapidement la priorité aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et de développement rural sans se concentrer également sur les programmes visant à comptabiliser les personnes disparues.

Le rôle potentiel des nouveaux dispositifs de justice transitionnelle dans l'Accord de paix

Les responsables gouvernementaux, les groupes de victimes, les OSC et les membres de la communauté internationale ont exprimé leurs fortes attentes à l'égard des nouveaux dispositifs de justice transitionnelle tels que la Commission de clarification de la vérité (CEV), l'Unité de recherche (UBPD) et le Tribunal spécial pour la paix (JEP). Le nouveau processus a permis de créer et de mettre en œuvre des dispositifs efficaces de recherche, de vérité et de responsabilisation concernant les personnes disparues et d'autres questions relatives aux droits de l'homme en s'appuyant sur les expériences antérieures pour remédier aux insuffisances des dispositifs actuels.

La mise en œuvre de la Commission pour la clarification de la vérité (CEV) est une priorité pour les familles des personnes disparues et des victimes de meurtres, et les survivants. En effet, les travaux de la Commission de clarification de la vérité (CEV) donneraient aux victimes une première reconnaissance et aussi l'occasion de confronter les auteurs présumés. Cela permettrait d'expliquer également le phénomène des disparitions forcées, des meurtres et d'autres violations des droits de l'homme et faciliterait la poursuite des enquêtes en clarifiant les cas individuels de personnes déplacées. Il est à noter que la Commission de clarification de la vérité (CEV) et l'Unité de recherche (UBPD) étant de nature extrajudiciaire, leurs constatations et les informations recueillies (à l'exception des rapports médico-légaux et des preuves matérielles) ne peuvent pas être utilisées dans les procédures judiciaires. Toutefois, les familles des personnes disparues et d'autres victimes peuvent tenter des actions judiciaires sur la base des conclusions de la Commission de clarification de la vérité (CEV) et de l'Unité de recherche (UBPD) par l'intermédiaire des juridictions ordinaires à condition que l'affaire ne soit pas en cours d'examen par la juridiction spéciale pour la paix (JEP).

Les défis dans la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de justice transitionnelle

La Colombie a élaboré des instruments juridiques très perfectionnés, mais qui ont été mal appliqués. La mise en application des nouveaux textes de loi présente des défis à la concrétisation des nouveaux dispositifs de justice transitionnelle. Par exemple, la définition imprécise de “disparu(e)s dans le contexte et en raison du conflit armé” figurant dans le règlement intérieur de l’Unité de recherche pourrait considérablement réduire son champ d’application, car il n’apparaît pas précisément quelles personnes et quelles circonstances sont visées par la définition. Les cas qui ne sont pas inclus dans cette définition seront traités dans le cadre de la compétence ordinaire de la Commission de recherche actuelle qui conservera probablement sa capacité limitée d’agir.

La réussite des nouveaux dispositifs de justice transitionnelle dépendra dans une large mesure de leur capacité à mener un grand nombre d’enquêtes indépendantes. Toutefois, en raison du nombre extrêmement important de cas potentiels, des missions très étendues et de leurs ressources humaines et financières limitées, les nouveaux dispositifs juridiques ne peuvent pas traiter toutes les affaires. Les règles de procédure définies jusqu’à présent garantissent l’indépendance, mais la mise en œuvre effective des dispositifs dépendra toujours de la compétence des commissaires à la vérité, des juges de juridiction spéciale et du directeur de l’Unité de recherche (UBPD) ainsi que du budget alloué à leurs institutions respectives.

Un autre défi majeur de la Commission de clarification de la vérité (CEV) et de l’Unité de recherche (UBPD) sera leur capacité à préparer la société civile à participer à ces dispositifs, à fournir la documentation nécessaire pour s’assurer que leurs cas soient entendus et traités en priorité et à exercer une supervision citoyenne. La Commission de clarification de la vérité (CEV) et l’Unité de recherche (UBPD) sont mandatées pour une période suffisamment longue (trois ans et vingt ans respectivement) mais leur réussite dépendra des ressources humaines et financières qui leur seront allouées et aussi de leur indépendance et des compétences de leurs membres. La participation de la société civile, en particulier des OSC spécialisées, peut aider les institutions, couvrir les coûts et servir de mesure de confiance pour les populations touchées.

En ce qui concerne l’accès aux informations classifiées, les demandes de la Commission de clarification de la vérité (CEV) et de l’Unité de recherche (UBPD) portant sur des violations des droits de l’homme, les institutions gouvernementales devront leur permettre d’accéder aux informations souhaitées. La Commission de clarification de la vérité (CEV) et l’Unité de recherche (UBPD) doivent toutefois se conformer aux règles de l’institution gouvernementale consultées en ce qui concerne les renseignements classifiés et préserver le secret de l’information. Par conséquent, ils ne peuvent pas faire de copies physiques ou virtuelles ni rendre l’information publique.

RECOMMANDATIONS

La Colombie devrait évaluer avec précision les coûts de la mise en œuvre des nouvelles instances de justice transitionnelle, en particulier la Commission de clarification de la vérité (CEV) et l’Unité de recherche (UBPD). La Colombie devrait préparer et conduire des projets à grande échelle pour renforcer la recherche, l’identification et la remise digne de dépouilles de personnes décédées ainsi que d’autres enquêtes liées à la vérité. À cette fin, le gouvernement doit évaluer avec précision les ressources humaines, techniques et financières nécessaires (y compris l’appui à la participation des groupes de victimes), à la production et à la préparation de la documentation nécessaire pour participer aux nouvelles instances de justice transitionnelle. Ce soutien devrait également comprendre des services psychosociaux. Les donateurs internationaux et privés devraient contribuer à l’évaluation et à la fourniture des ressources nécessaires au travail sur les disparitions forcées. Les OSC spécialisées devraient aider à l’élaboration et à la réalisation de l’évaluation.

La communauté internationale devrait exercer des pressions diplomatiques sur la Colombie pour que les disparitions forcées et les autres questions relatives aux droits de l’homme soient prioritaires. La Colombie n’a pas donné la priorité aux programmes de défense des droits de l’homme, y compris ceux qui concernent les disparitions forcées. Toutefois, des investissements importants dans l’appui logistique sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre adéquate des instances de justice transitionnelle chargées de rechercher et d’identifier les personnes disparues. La question des disparitions forcées étant depuis longtemps une question cruciale pour la justice transitionnelle et la réconciliation, la communauté internationale devrait exhorter le gouvernement colombien à lui accorder l’importance nécessaire.

La communauté internationale, ainsi que les OSC spécialisées, devrait fournir une assistance technique pour la recherche et l’identification des personnes disparues. Des programmes de coopération internationale devraient être mis en place pour fournir une assistance technique, y compris au Bureau du Procureur général et à l’Unité de recherche (UBPD), afin d’améliorer leurs capacités d’enquête. Les États-Unis devraient contribuer à l’accroissement de la banque de données génétiques et à l’amélioration du SIRDEC. En conséquence, la communauté internationale devrait financer l’assistance technique destinée aux processus de recherche et de vérité concernant les disparitions forcées.

La Colombie devrait créer des programmes nationaux et régionaux pour rechercher et identifier les personnes disparues. Compte tenu du grand nombre de cas de disparitions forcées qui doivent être résolus, la Colombie doit établir des stratégies nationales et régionales pour traiter en priorité les cas les plus importants. Cette stratégie devrait porter sur des cas emblématiques et représentatifs tout en renforçant les capacités locales d’appui aux enquêtes dans toutes les régions, notamment par la recherche et la documentation. Les stratégies régionales assureront en outre la conception et la mise en œuvre de programmes visant à comptabiliser les disparitions forcées dans l’ensemble du pays et à tenir compte des besoins spécifiques de chaque région et de la



Une exposition sur les personnes disparues et les exécutions extrajudiciaires au Centre pour la Mémoire, la Paix et la Réconciliation à Bogotà en septembre 2015.

Crédit photo : Le Centre pour la Mémoire, la Paix et la Réconciliation de Bogotà

dynamique propres aux régions rurales. Par exemple, les stratégies régionales tiendront compte des différences ethniques, culturelles et de moyens d'existence entre les zones rurales et urbaines.

Les États-Unis devraient procéder à une évaluation des besoins en vue de soutenir les travaux de la Commission de clarification de la vérité (CEV). La stabilité du processus de paix et sa capacité à rétablir la confiance et une culture de la démocratie et de la responsabilité dépendront des résultats de la Commission de clarification de la vérité (CEV). Afin d'impliquer activement l'ensemble de la société, la Colombie doit identifier les capacités, les besoins et les attentes dans tout le pays en ce qui concerne la Commission de clarification de la vérité (CEV). Les États-Unis devraient contribuer à l'élaboration d'une évaluation de ces capacités, besoins et attentes. Cette évaluation devrait être menée par des organisations internationales spécialisées, telles que le Groupement pour aider la Colombie dans ce domaine.

L'Unité de recherche (UBPD) devrait être suffisamment autonome, compétente et dotée des ressources nécessaires pour mener ses enquêtes sur les disparitions forcées. La Colombie devrait veiller à ce que l'Unité de recherche puisse lancer et mener des enquêtes de manière autonome sur la base d'informations provenant de familles, d'OSC et d'autres sources ; demander la protection des témoins ; et faire appel à des experts extérieurs. L'Unité de recherche (UBPD) devrait également être indépendante administrativement et financièrement des autres institutions gouvernementales. La communauté internationale devrait financer des programmes de renforcement institutionnel à cette fin.

La Colombie devrait procéder à des ajustements techniques au SIRDEC. Le

SIRDEC devrait inclure des informations ante mortem fournies par les familles des personnes disparues. Il devrait également permettre d'ajouter des informations contextuelles sur les disparitions forcées, telles que leur statut politique et socioéconomique, afin d'en identifier les caractéristiques. Les institutions gouvernementales devraient, en interne, faire respecter leur obligation légale de mettre à jour régulièrement et avec exactitude le SIRDEC et devraient lui fournir des renseignements pertinents sur leurs cas et sur le ou les fonctionnaires responsables de ces cas. L'Unité de recherche (UBPD) devrait avoir un accès illimité à l'information contenue dans le SIRDEC.

Les États-Unis et la communauté internationale devraient former et soutenir financièrement la société civile pour qu'elle puisse exercer un contrôle citoyen, en particulier en ce qui concerne la question des disparitions forcées.

La méfiance à l'égard du gouvernement a incité les familles à demander aux OSC spécialisées de les représenter et de les aider. Ces OSC bénéficieraient d'un financement et d'un renforcement des capacités accrues pour faciliter leur participation aux processus judiciaires et de recherche. La Colombie devrait valoriser le rôle de soutien et de supervision des OSC pour le sentiment de confiance que cela a créé plutôt que les ignorer. Le pays devrait aussi contribuer à la transparence en exigeant que l'Unité de recherche rende compte aux familles des personnes disparues.

La Colombie, avec l'appui de la communauté internationale, devrait mettre en place un dispositif indépendant de suivi et d'évaluation. L'aide financière de la communauté internationale contribuera à la création rapide d'un tel dispositif. La Colombie devrait veiller à ce que les victimes et les OSC spécialisées soient en mesure de participer activement aux actions de surveillance et d'assurer la supervision citoyenne des institutions gouvernementales, y compris l'Unité de recherche (UBPD).

La Colombie devrait accorder à la Commission de clarification de la vérité (CEV) et à l'Unité de recherche (UBPD) le plein accès aux archives gouvernementales (y compris les informations classifiées). Les citoyens doivent pouvoir accéder à l'information sur les disparitions forcées et les autres violations des droits de l'homme afin d'exercer leur droit à un recours et à réparation. La Colombie devrait réformer la législation actuelle sur l'accès à l'information conformément aux normes internationales et supprimer les dispositions contradictoires. Pour faciliter et améliorer l'échange d'informations, la Colombie devrait établir des procédures de coordination entre la Commission de clarification de la vérité (CEV) et l'Unité de recherche (UBPD).

Les victimes et la société civile devraient être en mesure de participer à la recherche, à l'identification et à l'acheminement des restes des personnes disparues et devraient être informées des progrès accomplis. Les OSC spécialisées sont particulièrement importantes en raison de leur bonne réputation au sein des communautés et de leur grande expertise - y compris le soutien psychosocial, la médecine médico-légale, les compétences juridiques, la recherche en archivage et la commémoration - ainsi que de leur capacité à pallier les lacunes des autres services. Les OSC représentant les populations les plus vulnérables, telles que les Afro-Colombiens, les peuples autochtones et les femmes, doivent également être associées. En particulier, une formation et

des ateliers spéciaux à l'intention des OSC sur les compétences juridiques et judiciaires de base pourraient accroître leur participation active et leur capacité à soutenir les communautés dont sont issues les victimes. Le financement provenant de membres de la communauté internationale, comme les États-Unis, est essentiel pour faciliter la pleine participation des victimes et des OSC.

La Colombie devrait assurer une large diffusion des reconnaissances de responsabilité pénale et mieux faire connaître les principes des droits de l'homme. La reconnaissance des crimes par leurs auteurs devrait inclure des garanties de non-récidive et être exempte de tentative de justification. La Colombie devrait également financer et mettre en œuvre des programmes de pédagogie sociale et d'éducation, y compris dans le système scolaire, afin de sensibiliser aux droits de l'homme et d'aider à prévenir la réapparition de cas de disparitions forcées.

La Colombie et la communauté internationale devraient investir dans les actions de vérité et de commémoration communautaires. La Colombie devrait contribuer à l'élaboration d'approches durables de collecte et de diffusion des récits des victimes en particulier au niveau communautaire. Les États-Unis devraient fournir d'urgence l'aide financière nécessaire pour soutenir les initiatives communautaires de vérité et de commémoration. En outre, la Colombie devrait inscrire la nécessité de la participation des victimes et des OSC dans les cadres régissant les organes administratifs et les conseils d'administration des institutions gouvernementales axées sur la mémoire.

La Colombie, avec l'appui de la communauté internationale, devrait rechercher la vérité et la commémoration par le biais des archives. La communauté internationale devrait financer des formations pour les communautés et les OSC sur la commémoration ainsi que sur le développement et la gestion des archives en particulier au niveau communautaire. Dans ce cadre, l'expertise du Groupement devrait être mise à contribution pour convoquer un groupe de travail sur les archives. Entre-temps, les États-Unis devraient soutenir financièrement les organisations américaines et internationales disposant d'une expertise dans l'archivage telles que le Groupement afin d'aider la Colombie dans cette situation.

Auteur: Darío Colmenares Millán pour la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC). Le présent chapitre récapitule un rapport plus long de l'ICSC, de la Fondation pour l'application régulière des lois et de la Fondation d'anthropologie médico-légale du Guatemala (Fundación de Antropología Forense de Guatemala - FAFG).

- ¹ Les communautés rurales sont souvent amenées à croire que des personnes disparaissent parce qu'ils ont commis un acte répréhensible. Ils pensent aussi souvent que les familles qui déposent plainte sont complices des actes du disparu. Par conséquent, les familles des personnes déplacées subissent une enquête de la part des autorités locales lorsqu'elles déposent une plainte.
- ² L'équipe s'est entretenue avec des personnes dans les zones urbaines et les régions environnantes y compris à l'extérieur des villes.



Une femme visitant le Centre du mémorial du génocide à Kigali au Rwanda en juin 2017.

Crédit photo : Centre du mémorial du génocide à Kigali

CHAPITRE 7: ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DU GROUPEMENT

Les chapitres et le manuel dans son ensemble présentent des enseignements et des recommandations tirés de différents contextes et méthodologies de justice transitionnelle. Chaque projet a impliqué les populations locales en tant qu'agents principaux de la justice transitionnelle en leur donnant les moyens de concevoir et de mettre en œuvre une justice transitionnelle holistique et durable. De cette façon, les projets étaient pris en charge localement et étaient inclusifs et adaptés au contexte local. Cela a permis de surmonter certains des principaux obstacles à une justice transitionnelle réussie.

Au niveau international, les partenaires du Groupement, les partenaires locaux et les participants au projet ont pleinement estimé que les programmes du Groupement (y compris le contenu et les méthodologies) étaient pertinents, efficaces, efficaces et cohérents. Ils ont également estimé que l'approche unique et interdisciplinaire du Groupement en matière de renforcement des capacités, qui est assurée par la coordination de multiples partenaires locaux et internationaux, a encore accru l'impact et la durabilité des projets en confiant le contrôle aux communautés affectées. Il convient toutefois de noter que le Groupement n'a pas travaillé de manière concertée pour lutter contre la violence structurelle. Par conséquent, bien que les consultations, les formations, les ateliers et les autres activités inclusives du Groupement aient permis de faire émerger un ensemble de besoins qui ont parfois permis de déconstruire les violences structurelles (telles que les préjugés économiques, sociaux et liés au genre), les projets jusqu'à présent étaient centrés sur la violence physique "extraordinaire". Par conséquent, les effets sur l'impunité structurelle dans les pays cibles sont des résultats indirects des projets. Le Groupement reconnaît qu'il s'agit là d'une lacune dans ses programmes et il souhaite innover pour mieux intégrer l'objectif de mettre fin à toutes les formes d'impunité.

En évaluant ses programmes au Sud-Soudan, en Syrie, au Sri Lanka et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), le Groupement a été en mesure de faire des suggestions fondées sur des données probantes quant aux types d'interventions et de stratégies qui contribuent à assurer l'appropriation

locale, l'inclusion et la réactivité au contexte. Les enseignements mis en évidence ci-dessous ont été tirés des nombreuses recommandations qui se recoupent et qui sont présentées à la fin de chaque chapitre d'évaluation, et ont été choisis pour leur potentiel d'adaptation aux projets de justice transitionnelle à l'échelle internationale. Ces enseignements ne sont ni prescriptifs ni une assurance de réussite. Ils fournissent toutefois des orientations pour améliorer la pertinence, l'efficacité, l'impact, la durabilité, l'efficience, la cohérence et la coordination des projets et contribuent à la réflexion et à l'évolution de nouveaux modèles pour mettre fin à l'impunité.

Enseignements tirés sur les approches de justice transitionnelle

Les programmes de justice transitionnelle devraient être holistiques et comprendre différents processus, mesures et méthodologies. La justice transitionnelle est une solution pluridimensionnelle face à l'impunité, et ne se limite pas aux poursuites pénales et aux initiatives visant à l'établissement de la vérité. Le travail du Groupement avec les parties prenantes de la région du Sud-Soudan, de la Syrie, du Sri Lanka et de la région MENA a mis l'accent sur le caractère holistique de la justice transitionnelle. Une approche interdisciplinaire (y compris la collaboration entre des organisations spécialisées dans diverses disciplines) rend possible une justice transitionnelle holistique et durable. Lorsque les acteurs locaux comprennent qu'il n'existe pas de solution de transition universelle, ils apprécient davantage la nécessité d'adopter des mesures, des processus et des approches différents pour atteindre leurs objectifs.

Les projets de justice transitionnelle devraient adopter une approche interdisciplinaire. Par nature, le Groupement est une entité interdisciplinaire composée de neuf organisations spécialisées dans un large éventail de disciplines liées à la justice transitionnelle telles que le droit, l'égalité des sexes, la documentation sur les droits de l'homme, le plaidoyer et le soutien



Scène de rue lors d'une analyse des besoins en Côte d'Ivoire en août 2017.

psychosocial aux victimes, l'analyse médico-légale et le renforcement des capacités de la société civile. Ces organisations ont également l'expérience de différentes initiatives de justice transitionnelle telles que celles liées à la vérité, à la mémoire, aux réparations et à la réconciliation. Étant donné que les formations et les activités interdisciplinaires offrent aux participants locaux une perspective holistique de la justice transitionnelle, les projets devraient envisager la participation de partenaires multiples disposant des domaines d'expertise variés.

Les projets de justice transitionnelle devraient adopter une approche participative et impliquer les acteurs locaux en tant que décideurs à toutes les étapes. Les formations et les ateliers destinés aux documentalistes du Sud-Soudan ont été adaptés aux besoins et aux objectifs qu'ils ont exprimés au cours des consultations et les participants se sont appropriés l'ordre du jour pendant la formation de la région MENA. Afin de jeter les bases d'une justice transitionnelle inclusive en Syrie, le Groupement a eu recours à des évaluations et à des consultations exhaustives sur les besoins. Au Sri Lanka, le Groupement a revu les personnes qui avaient participé à l'évaluation initiale des besoins afin de comprendre les nouveaux éléments et de renforcer l'implication des publics cibles dans le processus. Les approches participatives sont précieuses pour leur capacité à faire participer étroitement les diverses communautés affectées à l'identification et à la prise en compte de leurs besoins et désirs. Ils font également de l'expertise locale la principale ressource et encouragent la création d'interventions novatrices de justice transitionnelle, gérées au niveau local et adaptées au contexte particulier.

Les méthodologies de justice transitionnelle devraient être variées et adaptées au contexte. Les programmes du Groupement comprenaient des méthodologies traditionnelles, participatives et non traditionnelles adaptées au contexte. Les méthodologies participatives étaient intégrées aux quatre projets. Des ateliers traditionnels ont été utilisés dans les projets au Sud-Soudan, au Sri Lanka et dans la région MENA. Le Groupement a également utilisé une exposition d'archives pour susciter des discussions émotionnelles au Sri Lanka, ainsi que des cartes corporelles et d'autres représentations visuelles d'expériences de conflits au Sud-Soudan. Toutes les approches ont été adaptées aux besoins spécifiques et au contexte de la situation et de la transition. Cette méthode a le potentiel d'identifier des expériences complexes et même d'examiner les problèmes chroniques de la violence structurelle.

Enseignements sur l'appropriation locale de la justice transitionnelle

Les projets de justice transitionnelle devraient viser à mettre en place des initiatives locales. Le Groupement a contribué à la mise en place d'une initiative locale de documentation sur les droits de l'homme au Sud-Soudan, d'un réseau de références parmi les organismes syriens et les documentalistes des droits de l'homme, d'un dispositif de coordination de la vérité et de la réconciliation au Sri Lanka et d'un réseau régional à l'échelle de la région MENA. Les communautés avaient exprimé le besoin de telles initiatives à la lumière de leurs contextes

respectifs. Comme elles reposent sur l'expertise locale, ces actions sont bien adaptées pour répondre et s'adapter aux évolutions et aux nouveaux défis.

Les projets de justice transitionnelle devraient inclure tous les groupes.

L'inclusion caractérise les programmes du Groupement au-delà des lignes de démarcation ethnique, religieuse et sexuelle. Au Sri Lanka, des évaluations approfondies des besoins ont ciblé les principaux groupes ethniques et religieux et pas seulement le groupe le plus touché. La formation dispensée dans la région MENA a sensibilisé les participants à la nécessité d'une justice transitionnelle inclusive qui accorde la priorité aux groupes vulnérables. Compte tenu des préjugés et des besoins liés au genre au Sud-Soudan, les missions de documentation ont accordé la priorité à la parité entre les sexes et à l'inclusion de femmes documentalistes. En outre, le Groupement a organisé des groupes de discussion distincts avec des anciens détenus syriens (des femmes comme des hommes), ainsi que des discussions avec des organisations de femmes. L'inclusion est essentielle dans les situations où les tensions intergroupes ont été les moteurs des conflits et où le ciblage fondé sur le groupe et le genre prévaut.

Les projets de justice transitionnelle devraient faire appel à des experts locaux, les y intégrer et les soutenir.

Le Groupement s'est appuyé sur des partenaires locaux au Sri Lanka et en Syrie. Le Groupement a également renforcé les capacités des partenaires du Sud-Soudan en matière de documentation sur les droits de l'homme et a aidé les acteurs de la région MENA à mettre en œuvre leurs propres projets au niveau local. Dans chaque projet, le Groupement a grandement bénéficié de l'expertise contextuelle des partenaires locaux. Favoriser des relations de confiance avec les partenaires locaux permet un meilleur accès aux communautés affectées et une plus grande réactivité face aux défis sur le terrain. Parallèlement, les partenaires locaux accroissent leurs connaissances et leurs compétences techniques afin de renforcer leur participation aux efforts de justice transitionnelle.

Enseignements tirés sur les approches et les résultats de la formation

Les formations sur la justice transitionnelle devraient inclure des résultats tangibles, allant de l'octroi de subventions à la mise en place d'initiatives locales.

Le Groupement est reconnu pour ses projets orientés vers l'action avec des résultats clairs, contrairement à d'autres programmes. Dans la région MENA, le Groupement a fourni des subventions pour que les acteurs locaux puissent concevoir et mettre en œuvre des projets basés sur leur expertise contextuelle, et les connaissances et compétences nouvellement acquises en matière de justice transitionnelle. Autre exemple, le Groupement a réagi à la tension des ateliers au Sri Lanka en facilitant la création d'un dispositif de coordination. Les résultats tangibles qui favorisent et renforcent la participation aident à préserver les avantages du projet initial de justice transitionnelle. Les subventions sont particulièrement utiles dans les situations où les acteurs locaux ont du mal à obtenir des fonds de donateurs et les projets ainsi subventionnés peuvent se concentrer sur les besoins de la communauté sans être limités par les intérêts des donateurs.



Participants à un atelier de prévention de la violence du Groupement GIJTR en Guinée en mai 2017.

Les formations sur la justice transitionnelle ne devraient pas être normatives. Le Groupement a encouragé le partage des connaissances sur les différents dispositifs et processus de justice transitionnelle sans imposer leurs opinions extérieures. En effet, les ateliers et les formations normatifs, en particulier ceux dirigés par des experts internationaux, réduisent souvent l'innovation locale. En conséquence, le Groupement a hésité à formuler des recommandations fermes concernant la coordination entre les différents acteurs syriens. Au Sri Lanka, l'approche non normative a créé un espace pour les innovations locales. Une approche non prescriptive donne aux acteurs locaux les connaissances et les compétences nécessaires pour créer des projets sans se sentir limités par les avis d'experts. À cette fin, les programmes qui visent à éduquer et à développer les capacités locales abordent le problème de l'internationalisation dans le domaine de la justice transitionnelle.

Les formations sur la justice transitionnelle devraient inclure des études de cas comparatives et leur applicabilité à la situation étudiée. Des exemples d'autres pays ont été présentés lors des ateliers de renforcement des capacités organisés au Sri Lanka. La formation de la région MENA a adopté une approche comparative pour aider les acteurs locaux à comprendre l'applicabilité de l'expérience en matière de justice transitionnelle d'un autre pays à leur propre pays. Certains documentalistes du Sud-Soudan ont participé à un programme d'échange de connaissances pour apprendre des organisations de la société civile du monde entier. Le partage des enseignements tirés d'autres pays profite particulièrement aux acteurs locaux dans les pays où la justice transitionnelle est balbutiante ou en est à ses premières étapes. Les échanges de connaissances au niveau international constituent à la fois une communauté d'apprentissage et un potentiel de développement de réseau au-delà des niveaux communautaire et national.

Les formations en matière de justice transitionnelle devraient renforcer les capacités des acteurs locaux sur une variété de compétences. Grâce aux programmes du Groupement, les documentalistes du Sud-Soudan et les acteurs de la région MENA ont pu acquérir des compétences en matière d'entretiens et de gestion des traumatismes. Au Sri Lanka, le Groupement a organisé des formations pratiques sur la justice transitionnelle à l'intention des communautés affectées, de la société civile et des acteurs gouvernementaux. Au Sud-Soudan et dans la région MENA, les participants au projet ont appris comment réduire les menaces à la sécurité. Les programmes de renforcement des capacités devraient comprendre, par exemple, une formation pratique sur le soutien psychosocial et la gestion des traumatismes, l'évaluation et l'atténuation des risques pour la sécurité et les sciences médico-légales. Les programmes de formation des formateurs sont également un moyen durable d'élargir la portée des programmes de renforcement de capacités tout en privilégiant l'appropriation locale.

Progresser vers l'atteinte d'une justice transitionnelle holistique et durable

Le domaine de l'évaluation de la justice transitionnelle est encore relativement jeune et nécessite de l'innovation ainsi que le développement de la recherche empirique. À l'aide de son système de suivi et d'évaluation (M&E) axé sur les résultats, le Groupement a tenté de comprendre pourquoi et comment certaines activités, certains processus et

certaines approches ont fonctionné, notamment en déterminant quels éléments ont contribué au succès des activités et des projets. Ses évaluations révèlent comment les actions de justice transitionnelle peuvent améliorer l'impact des programmes aux niveaux communautaire et national et accroître la responsabilisation au niveau international. En plus de tirer plusieurs enseignements, ce manuel démontre la nécessité d'évaluer les projets de justice transitionnelle et les difficultés qu'ils posent.

Étant donné que l'évaluation de la justice transitionnelle est un processus à long terme et que le Groupement est une initiative relativement nouvelle, les évaluations n'ont pu qu'uniquement déterminer les impacts à court terme de l'approche interdisciplinaire du Groupement et la mesure dans laquelle il a atteint ses objectifs et buts à court terme. Néanmoins, ces évaluations de projets récemment achevés ont aussi commencé à fournir des éléments probants à l'appui de la théorie du changement du Groupement tout en identifiant les défis à relever à l'avenir. À la suite des évaluations, le Groupement - et plus généralement le domaine de la justice transitionnelle - a acquis une meilleure compréhension des obstacles à surmonter pour vaincre les problèmes structurels enracinés et l'impunité, ce qui nécessite une volonté politique très importante. L'approche holistique du Groupement en matière de justice transitionnelle ne hiérarchise pas les poursuites pénales ou tout autre dispositif et a réussi à faire participer l'ensemble de la société, même dans des contextes divisés. Toutefois, le renforcement de la volonté politique parmi les acteurs gouvernementaux a été difficile. À long terme, les acteurs de la justice transitionnelle devraient continuer à réfléchir à la façon dont les approches, l'appropriation et les résultats des programmes peuvent être portés à l'attention des décideurs et accroître la volonté politique. Des évaluations à long terme sont nécessaires pour recueillir des données probantes sur les effets durables de la justice transitionnelle sur les causes profondes et les éléments moteurs des conflits, fréquemment associés à la violence structurelle.

Des enseignements très importants peuvent être tirés à toutes les étapes des projets, ce qui renforce l'importance des évaluations intermédiaires, continues et à long terme. Engagé dans l'apprentissage continu, le Groupement procédera à de futures évaluations afin de s'assurer que ses projets sont durables et qu'ils ont un impact important sur la reddition de comptes et la réconciliation. Les évaluations représentent sans doute l'outil le plus efficace pour identifier les processus (et non seulement les types de dispositifs) à utiliser pour atteindre les objectifs de la justice transitionnelle, y compris une paix et une réconciliation durables. La mise en place d'une communauté au sein de laquelle les acteurs de la justice transitionnelle peuvent partager les enseignements tirés est une première étape dans l'échange de connaissances visant à améliorer l'impact et la coordination des projets de justice transitionnelle. Cette communauté accorde une grande importance à l'élaboration de bonnes pratiques et de lignes directrices pour aider à garantir l'appropriation locale et, par conséquent, la durabilité des interventions. Les enseignements tirés de ce manuel - et les enseignements futurs à tirer des évaluations en cours - offrent l'occasion à la société civile, aux professionnels, aux décideurs, aux bailleurs de fonds et aux autres parties prenantes d'examiner, de débattre et d'adapter les nouveaux modèles au fur et à mesure qu'ils s'appliquent à leurs contextes spécifiques. Le Groupement espère en outre que les acteurs de la justice transitionnelle évalueront avec précision leurs projets en vue de développer la communauté internationale d'apprentissage décrite ici et de promouvoir la justice, la vérité et la réconciliation.



International Coalition of
SITES *of* CONSCIENCE

1.646.397.ICSC (4272)

www.sitesofconscience.org

 [Facebook.com/SitesofConscience](https://www.facebook.com/SitesofConscience)

 [@SitesConscience](https://twitter.com/SitesConscience)

 [SitesofConscience](https://www.instagram.com/SitesofConscience)